BIBLIOTECA NAZ.
142
E
22
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
E
22
NAPOLI

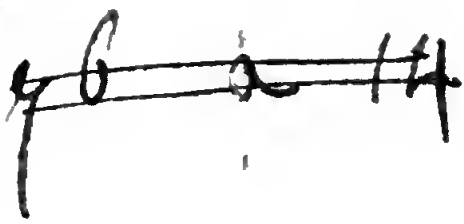

MÉMOIRES
ET LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON.

TOME X

Contenant le Tome IVe. des LETTRES.

LETTRES

DE MADAME

DE MAINTENON.

TOME QUATRIEME,

CONTENANT

Les Lettres de Me. de Maintenon au Cardinal de Noailles, avec quelques Réponses, etc.

NOUVELLE ÉDITION.

B. R. NEAPOLIS

A MAESTRICHT,

Chez J. E. DUFOUR et Ph. ROUX, associés.

M. DCC. LXXXIX.

BIBLIOTECA NAZIONALE

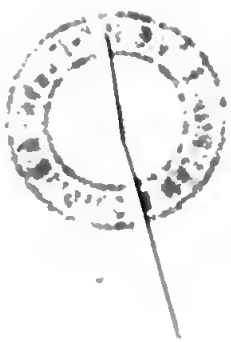

Digitized by Google

TABLE DES LETTRES

Contenues dans ce Tome quatrieme.

LETTRES I-LXIV. *De Me. de Maintenon au cardinal de Noailles.* pag. 1-85

Fragments d'une lettre de l'archevêque de Cambray. 86

LXV--CCII. *De madame de Maintenon au cardinal de Noailles.* 88--280

CCIII. *Du cardinal de Noailles à Me. de Maintenon.* 282

CCIV--CCXIV. *De Me. de Maintenon au cardinal de Noailles.* 286

CCXV. *Du cardinal de Noailles à Me. de Maintenon.* 298

LET. CCXVI --- CCXXXIV. *De Me. de Maintenon au cardinal de Noailles.* 300
CCXXXV. *Du cardinal de Noailles.* 325
CCXXXVI—CCXXXVII. *De Me. de Maintenon.* 327
CCXXXVIII. *Du cardinal de Noailles.* 328
CCXXXIX. *De Me. de Maintenon.* 330
CCXL. *Du cardinal de Noailles.* 331
CCXLI. *De Me. de Maintenon.* 332
Réponse. ibid.
CCXLII. *De Me. de Maintenon.* 333
CCXLIII---CCXLVI. *Du cardinal de Noailles.* 334
CCXLVII. *De Me. de Maintenon.* 343
CCXLVIII. *Du cardinal de Noailles.* 344

LET. CCXLIX — CCLI. *De Me. Maintenon.* 345
CCLII. *Du cardinal de Noailles.* 347
CCLIII. *De Me. de Maintenon.* 348
CCLIV. *Du cardinal de Noailles.* 349
CCLV. *De Me de Maintenon.* 351
CCLVI, CCLVII. *Du cardinal de Noailles.* 352
CCLVIII. *De Me. de Maintenon.* 354
CCLIX. *Du cardinal de Noailles.* 355
CCLX, CCLXI. *De Me. de Maintenon.* 356
CCLXII, CCLXIII. *Du cardinal de Noailles.* 357
CCLXIV, CCLXV. *De Me. de Maintenon.* 360
CCLXVI—CCLXIX. *Du cardinal de Noailles.* 362
CCLXX—CCLXXIII. *De Me. de Maintenon au maréchal de Noailles.* 366

LET. CCLXXIV. *Du maréchal de Noailles à Me. de Maintenon.* 371
CCLXXV. *De Me. la Maréchale de Noailles.* 373
CCLXXVI. *De l'abbé Bochart à l'évêque de Clermont.* 374
CCLXXVII. *De l'abbé Bochart, etc.* 376
Modele de la Lettre des évêques au roi contre le cardinal de Noailles. 378

Fin de la Table des Lettres.

LETTRES
DE MADAME
DE MAINTENON,
A M. LE CARD. DE NOAILLES (1).

LETTRE PREMIERE. (2)

Ce dernier jour de l'an 1694

MR. de Meaux accorde tout et nous allons lui envoyer Me. G on. Le roi le dira à M. l'archevêq , et lui parlera comme croyant qu'il ne faut plus agiter cette affaire. J'esper qu'avec

(1) Ces lettres ont été recueillis par M. le cardinal de Noailles. On se plaignoit, durant sa vie, du profond secret où il ensévelissoit quantité de choses curieuses, mais il prenoit des mesures pour en conserver la mémoire à la postérité. Il avoit chargé un homme de confiance de mettre

cela le zele du prélat se refroidira. Je viens d'écrire à M. de Meaux. Je ne l'avois pu ces jours passés, m'étant trouvée assez incommodée d'un rhume. Je me presse de tout finir et d'engager notre ami à déclarer ce qu'il pense de la doctrine de cette femme. Je lui représente qu'après cela, il aura tout le temps d'examiner les écrits qu'il a, et d'y répondre comme il jugera à propos. Ma raison de le presser, monsieur, est que je crois que l'affaire qui vous fut consultée la veille de votre départ réussira au premier jour, et qu'il me semble que vous devriez avoir décidé avant ce changement de condition (1). Mandez-moi,

en ordre les pieces originales, et de les publier en temps et lieu. Je tiens celle-ci d'un ami de cet homme : et je crois ne pas mal choisir le temps et le lieu pour les mettre au jour.

J'ai marqué d'une étoile * les lettres où j'ai rétabli la date de l'année. Il y en aura, sans doute, quelques-unes de mal placées.

(2) Cette premiere lettre est sûrement de cette année : car il est constant que Me. de Guyon ne se retira que le 13 janvier de la suivante, au couvent de la Visitation de Meaux. M. de Noailles étoit alors évêque de Châlons-sur-Marne.

(1) Il est vraisemblable que ces mots *changement de condition* se rapportent à (*notre ami*)

monsieur, si vous m'entendez; je craindrois de me trop expliquer. J'ai vu un moment M. le duc de Noailles : je suis aussi contente de son cœur pour moi que je le suis peu de sa santé : la mienne est encore trop mauvaise pour vous en dire davantage, ayant à écrire quatre lettres pour Me. G.... Auriez-vous cru que ce fût par moi qu'elle dût se tirer d'affaire ? mais je crois être en sûreté, quand je pense qui j'ai consulté.

LETTRE II.

A Saint-Cyr, ce 22 juin.

SI vous aviez quelque prétexte de venir ici, monsieur, vous me feriez un extrême plaisir de me voir. Il seroit de conséquence pour le bien public, que j'eusse l'honneur de vous entretenir. Si vous ne jugez pas devoir faire ce voyage, je vous supplie de m'écrire votre avis sur les livres de Me. Guyon, intitulés : l'un, *le Moyen court et facile de faire l'Oraison;*

l'abbé de Fénelon, et qu'on pensoit dès-lors à lui donner le siege de Cambrai ; mais je ne sais si ce siege étoit alors vacant.

et l'autre, l'*Exposition du Cantique des Cantiques*. Je vous demande, monsieur, de me dire votre sentiment là-dessus, de maniere que je le puisse montrer, si l'à-propos se présente, soit à la charge, soit à la décharge de cette dame. Ne datez point : gardez-moi le secret, et croyez qu'il n'y a qui que ce soit au monde qui ait pour vous plus d'estime et de respect que votre, etc.

LETTRE III.

Réponse de M. de Châlons.

A Châlons, 6 juillet 169..

LEs livres de Me. Guyon, intitulés : l'un, *le Moyen court et facile de faire l'Oraison* ; et l'autre, l'*Exposition du Cantique des Cantiques*, renferment sous une apparence de piété des propositions dangereuses, et qui tendent à renouveller les erreurs du quiétisme. On y trouve des maximes condamnées il y a près de 400 ans dans un concile général tenu à Vienne en France, et qui étoient soutenues par des gens qui vouloient établir une nouvelle spiritualité, dont les

principes étoient fort-conformes à ceux que M. Guyon enseigne dans ses ouvrages. Les voies de perfection qu'elle y donne ont été non-seulement inconnues aux apôtres, à qui toute vérité a été révélée, mais sont formellement opposées aux regles qu'ils nous ont laissées, à celles des Sts. Peres qui les ont suivies, et à la pratique de tous les saints. Car cette nouvelle maniere d'oraison rejette adroitement les prieres vocales, la méditation de la loi de Dieu, l'étude de sa parole dans l'écriture sainte, l'attention aux beaux exemples de J. C. et des saints. Elle regarde la mortification des sens, non-seulement comme inutile, mais même comme nuisible à la purification de l'ame, en ce qu'elle met les sens en vigueur, loin de les amortir : ce sont ses termes. Elle condamne finement les examens de conscience, les réflexions sur sa conduite particuliere, les lectures saintes, et les autres moyens qui ont élevé les saints à la perfection, qu'ils ont pratiqués toute leur vie avec un si grand soin, et qu'ils ont si fortement recommandés dans leurs écrits. Ainsi cette doctrine est entiérement opposée à celle de l'église, et ne peut faire aussi que des chrétiens d'une espece bien différente de ceux que

l'église forme sur les regles de l'évangile. Car au lieu de les rendre vigilants, ardents à remplir leurs devoirs, fervents dans le service de Dieu, au lieu de les porter à se faire continuellement la violence nécessaire pour vaincre leurs défauts et surmonter leurs tentations, de les mettre toujours aux mains avec eux-mêmes pour parvenir au renoncement de soi-même, et de les exciter à faire leurs efforts pour suivre J. C. comme il leur ordonne; cette nouvelle doctrine les livre à l'indolence, à l'inaction, à la mortification, à l'orgueil: elle excuse leur paresse, leur négligence, et la regarde même comme un moyen utile pour conserver la paix dans leur intérieur, que l'empressement à s'instruire de leurs devoirs et à les remplir pourroit troubler: elle les dispense, pour ne leur pas faire perdre leur prétendue union avec Dieu, de l'application qu'ils doivent avoir à combattre les tentations: les fautes même qu'elles leur peuvent faire commettre, ne souillent point leurs ames à cause de la sublimité de leur oraison, et de la pureté qu'elle leur a communiquée, non plus que l'or ne peut plus, lorsqu'il a été parfaitement épuré dans le feu, contracter d'impureté que superficielle; compa-

raison qui autorise les plus dangereuses et les plus honteuses conséquences que les quiétistes tirent de leurs principes. Les livres dont il s'agit les établissent en plusieurs endroits, et sont par conséquent fort-condamnables. La nouvelle maniere de prier qui y est enseignée, loin de conduire à la perfection qui doit être le fruit de la priere, en éloigne, et n'aboutit qu'à une piété apparente qui est toute en idée et en imagination, parce qu'elle ne va point à réformer le cœur et à le remplir des vertus chrétiennes, sans quoi il ne peut jamais faire de priere agréable à Dieu, ni s'unir à lui : c'est le jugement que je crois devoir en conscience porter de ces livres.

LOUIS-ANT., EV. COMTE DE CHALONS.

LETTRE IV.

De Me. de Maintenon.

A Saint-Cyr, ce 29 juillet 1694.

VOici un livre, monsieur, que M. l'évêque de Chartres m'a envoyé : je l'ai fait voir à M. l'évêque de Meaux ; mais j'y joins pour vous les réflexions

de M. de Ch.., parce que je sais qu'il a pour vous une entiere confiance. J'ai parlé au roi de votre affaire, et je lui ai dit que vous lui en parlerez : il me parut prévenu, en me disant que les évêques n'avoient que faire dans les assemblées qui sont purement temporelles ; je lui répondis que vous en étiez en possession depuis bien des années, et que je lui en dirois davantage quand je serois mieux instruite. Croyez, monsieur, qu'il n'y a personne qui vous honore plus que

MAINTENON.

LETTRE V.

A Versailles, ce 7... 1694.

JE n'ai reçu que depuis deux jours, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, datée pourtant du 25 octobre. Je crois, comme vous, que notre secret (1) a été découvert, et que c'est ce qui a déterminé M. l'archevêque à ce que je vis arriver à Fontainebleau avec beaucoup d'étonnement et de chagrin, prévoyant bien que les choses

(1) Sur les conférences d'Issy.

ne pourroient se conduire comme nous les avions projetées. Je n'ai rien à dire, puisque vous croyez qu'il n'y a plus rien à faire. Dieu veuille achever ce que vous aviez commencé, et éclairer les personnes que nous avons cru prévenues ! Il ne faut vouloir que ce qu'il veut, et je n'ai qu'à me conformer à vos avis. Nos amis ne me disent rien ; et je n'ai plus, monsieur, qu'à vous assurer qu'il n'y a personne qui vous honore plus que je le fais.

P. S. Je ne puis écrire à Châlons sans assurer Mad. la D. de Noailles de mes très-humbles respects. J'ai eu bien de la peine de celle que M. le duc de Noailles aura sentie de l'affaire de Barcelone. Je voudrois qu'il fût moins sensible, et qu'il se contentât de trouver le roi comme il le trouve. Il pardonne difficilement les fautes ; mais il n'impute point les malheurs.

LETTRE VI.

Ce 17 janvier 1695.

MOnsieur l'évêque de M... est ici, et m'a vue ce matin. Il est résolu de finir l'affaire avant de partir ; c'est donc de vous présentement, monsieur, qu'elle dépend. J'ai toujours les mêmes raisons de souhaiter qu'on parle à nos amis : ils le désirent aussi, et m'en assurerent encore hier. Me. G.. est établie où vous savez : on en a encore parlé au dernier vendredi ; et si ceci ne finit, nous ne pourrons cacher que Me. G. ne soit trop protégée. Je ne m'explique peut-être pas d'une maniere intelligible : mais, monsieur, vous n'y perdez rien ; et nous nous entendrons bien quand vous serez ici. M. de M. vous y souhaite, et m'a priée de vous presser : mais je me contente par respect de vous rendre compte de l'état des choses. Je ne vous dis plus, monsieur, à quel point je suis votre, etc.

LETTRE VII.

A Versailles, ce 18 avril 1695.

J'Ai lu et relu plusieurs fois, monsieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de me confier : et pour obéir simplement à ce que vous m'ordonnez, je vous dirai qu'il me semble que vous dites tout ce qu'il faut pour vous préserver de l'illusion et de l'oisiveté, et pour soutenir l'oraison même, dans toute la simplicité où Dieu appelle quelques ames. Ce n'est pas à moi à en dire davantage, et je n'en aurois pas tant dit à tout autre qu'à vous. On vous attendoit sur l'intérieur, et vous l'avez soutenu. M. le M.... de N... a eu une derniere conversation avec le roi, dont j'ai été bien plus contente que des autres. Il me parut qu'ils sont de même l'un pour l'autre, qu'ils se sont séparés en bonne amitié, bien résolu qu'il ne retournera plus dans ce pays-là. Je n'oublierai rien, monsieur, pour lui adoucir cette campagne dans tout ce qui me sera possible, et pour vous marquer en tout la vérité des protestations que je vous ai faites.

LETTRE VIII.

A Versailles, ce 18 mai 1695.

JE suis très-aise, monsieur, de voir votre ordonnance publique (1) : il me semble que si j'avois été aussi bien avertie qu'on le sera désormais, je n'aurois point commis toutes les fautes que vous savez, monsieur, qui se sont faites à Saint-Cyr. Je n'ai pu encore montrer au roi ce que vous m'avez envoyé : il est tout occupé à faire partir ses généraux, à les instruire avant qu'ils partent. Celui auquel nous prenons tant d'intérêt a certainement une mauvaise affaire entre les mains ; mais le roi la connoîtra aussi-bien que le public : ainsi, monsieur, on lui sera obligé s'il s'en tire passablement, et l'on ne lui saura point mauvais gré s'il s'en tire mal. J'espere beaucoup en Dieu, et qu'il donnera une protection particuliere à M. le maréchal de Noailles : il ne faut point qu'il y retourne : et je

(1) Elle est datée du 25 avril, et ne parut qu'au mois de mai. Celle de M. de Meaux est datée du 16 avril.

vous assure encore qu'il ne tenoit qu'à lui de demeurer ici : il a pris le parti d'un homme zélé et affectionné ; et quand on suit de telles impressions, sous un roi tel que celui-ci, on ne s'en repent point. J'ai revu aujourd'hui M. l'abbé de Fénelon embarrassé de son sacre : car messieurs vos confreres s'élevent tous contre M. de Chartres sur ce qu'il veut céder la premiere place dans son diocese ; (1) il me paroît, monsieur, que vous n'augmenterez pas les difficultés, et que vous êtes également prêt à y être ou à n'y être pas : ce qui me console, c'est que j'apprends qu'une affaire vous amenera encore ici, et que j'aurai la joie de vous assurer du respect que j'ai pour vous. M. de Ch... m'a envoyé un petit mémoire de votre part pour une petite demoiselle que vous voulez mettre à Saint-Cyr : je m'en vais en être la solliciteuse auprès du pere de la Chaise. Permettez-moi d'assurer ici Me. la D. de Noailles de ma reconnoissance et de mon respect

(1) V. la *Relation du Quiétisme*, par l'abbé Philippeaux. Il dit justement tout le contraire. Il étoit pourtant fort instruit ; mais il est si difficile de savoir et d'écrire exactement la vérité !

LETTRE IX.

A Saint-Cyr, ce 25 mai 1695.

JE suis bien-aise, monsieur, de vous rendre compte de ce qui s'est passé sur le sacre de M. l'archevêque de Cambray. Vous savez avec quelle liberté, quelle confiance je m'explique avec vous. La premiere difficulté est venue par vous, monsieur; et la suite montre assez qu'elle n'étoit pas sans fondement. Je la fis à M. de C..., et je fus long-temps ensuite sans en entendre parler. Enfin, il m'écrivit à Compiegne, qu'il avoit consulté et trouvé que M. l'évêque de Chartres pouvoit fort-bien céder la premiere place dans son diocese. Je reçus en même-temps une lettre de lui qui me mandoit qu'il étoit prêt à être le troisieme. Jusques-là je n'avois rien dit au roi; mais voyant tout le monde d'accord, je lui dis que j'avois prié M. de C... de se faire sacrer à Saint-Cyr, et que nous avions choisi M. de Meaux, M. de Châlons et M. de Chartres. Le roi répondit que ce seroit donc M. de Chartres qui présideroit

à la cérémonie. Je dis que non : que vous aviez dit d'abord que c'étoit à l'évêque diocésain à présider ; mais qu'on avoit consulté et trouvé que M. de Chartres pouvoit céder sans violer les regles. Je vis bien que le roi n'étoit pas persuadé ; mais je crus qu'il n'y avoit qu'à en demeurer-là. Dès le lendemain, le roi me dit qu'il avoit parlé à M. l'évêque de Soissons, qui soutenoit que ce que M. de Chartres vouloit faire n'étoit pas raisonnable. J'écoutai sans répondre. On alla à Liancour, et le roi en parla à M. de Rheims, qui décida encore plus fortement. Je ne me pressai point de mander tout cela à M. de C... et encore moins à M. de Chartres ; j'arrivai ici : je vis M. de Cambray, qui savoit déja, je crois par M. de Beauvilliers, ce qui s'étoit passé, et qui étoit embarrassé par égard pour M. de Meaux. Il m'envoya quelques jours après une lettre de M. de Chartres, qui lui mandoit qu'il ne changeroit point d'avis ; qu'il croyoit qu'on lui feroit tort de prétendre de le précéder dans son diocese : mais qu'il avoit droit sans doute de céder sa chaire pour la parole, ses fonctions pour les sacrements, et sa préséance dans l'église, à des prélats beaucoup plus anciens que

lui dans l'épiscopat, et fort supérieurs par leur mérite : qu'il ne voyoit point que J. C. ni l'église eussent rien réglé là-dessus, et qu'il demeuroit ferme dans son sentiment. Je montrai cette lettre au roi, à qui je demandai conseil : il me répondit qu'il ne seroit jamais d'avis que M. de Chartres commençât une chose qui déchaîneroit les évêques contre lui. Voilà, monsieur, comment cette affaire s'est passée. J'en rendis compte à M. de Cambray, qui me manda hier au soir qu'il vous avoit écrit, à vous et à M. de Meaux, ce changement. Je proposai, pour avoir les trois évêques choisis, de faire le sacre à Versailles : mais M. de Cambrai a des raisons de ne le pas vouloir ainsi : il faudra donc choisir des évêques moins anciens que M. de Chartres. Je suis bien scandalisée qu'un évêque ne puisse être accommodant sans blesser les autres : et j'aurois mieux aimé voir notre ami M. de Chartres, troisieme, (1) comme nous l'avons projeté, que premier où il sera : ce que je ne sais pas encore. Dans tout ceci, je n'ai pas oui parler de M. de Meaux, et je ne m'en

(1) M. de Chartres substitua en sa place M. d'Amiens. Le sacre se fit à Saint-Cyr le 10 de juin.

suis

suis mêlée que lorsqu'il a fallu parler au roi. M. de Cambray ne me dit pas un mot (1) de vos ordonnances : on n'a pas manqué de vouloir les attaquer auprès du roi, comme mal faites, comme dangereuses, et comme concertées. Je crois avoir répondu à tout, et avoir même persuadé : ceci n'est que pour vous.

J'ai reçu un lettre de Mr. le duc de N..., il ne se porte point bien : il trouve les choses en mauvais état : il n'a pas laissé de commencer, dès le lendemain de son arrivée. J'espere que Dieu le protégera ; je n'oublierai rien pour soulager ses peines.

Je vous supplie, et Me. la duchesse, de me croire pour toute votre maison telle que je dois être pour une maison dont vous êtes l'un et l'autre.

(1) Il avoit écrit à Mr. de Châlons, qu'il condamnoit tout ce qui étoit condamné dans son Instruction Pastorale.

LETTRE X.

A Saint-Cyr, ce 19 juin 1695.

J'Ai fait faire un placet pour Mlle. de Chaunac : j'ai prié le roi de l'accorder, et j'ai tiré de la supérieure de Saint-Cyr, l'ordre au généalogiste de faire les preuves après que la femme préposée pour la visite des demoiselles aura jugé qu'elle peut être reçue dans la maison de Saint-Louis. Il faut donc, monsieur, porter les preuves de noblesse à d'Hozier, et montrer la petite-fille à la femme. D'Hozier donnera ensuite son certificat, et l'enverra avec le placet répondu par le roi à Mr. de Pontchartrain, qui fera expédier un brevet, en vertu duquel la petite demoiselle sera reçue. Voilà des cérémonies qu'on n'a pu abréger, et que le P. de la Chaise n'a pas même comprises. Je ne me mêle point de ces entrées ; mais je me suis rendue la solliciteuse de celle-ci, parce qu'il me paroît que le bon pere les traîne un peu en longueur.

Je suis bien fâchée, monsieur, du mal de M. le maréchal de Noailles, et bien aise de ce qu'il a pris son parti. Nous

l'aurons bientôt, et je n'oublierai rien pour adoucir sa peine. Ce changement est fâcheux pour Mr. votre neveu, qui trouvera en Mr. de Vendôme un gouverneur très-différent de Mr. de Noailles.

LETTRE XI. *

Ce 13 août 1695.

SI l'on vous offre la place vacante (1), la refuserez-vous, monsieur, sans consulter des gens de bien? En trouverez-vous qui ne vous disent pas qu'il faut souffrir les maux déja faits et faits sans vous, dans la vue de tout changer à l'avenir? Y eut-il jamais une cause de translation plus forte que le bien de l'église et le salut du roi? Est-il permis de préférer le repos au travail, et de refuser une place que la providence vous donne, sans que vous y ayez contribué? Gardez-moi le secret de ce billet, monsieur, et sans aucune exception que pour madame votre mere.

(1) Par la mort de François de Harlay, le 6 août.

LETTRE XII.

A Versailles, ce 18 août 1695.

JE comprends en partie la pesanteur et l'importance du joug qu'on veut vous imposer; mais, monsieur, il faut travailler: vous avez de la jeunesse et de la santé; ce n'est pas à moi à vous exhorter à la sacrifier à la gloire de Dieu, au bien de l'église et au salut du roi. Voici une lettre d'un de vos amis qui sait une partie de ce qui se passe: vous nous garderez le secret à tous: il faut quelquefois tromper le roi pour le servir: et j'espere que Dieu nous fera la grace de le tromper encore à pareille intention, et de concert avec vous.

LETTRE XIII.

A Meudon, ce 29 août 1695.

MR. et Me. de Montchevreuil ne sont pas ponctuels. Je pencherois plus pour Mr. Tiberge, s'il n'y a rien dans ce choix qui vous soit désagréable. La lettre

que j'ai écrite à Rome, est partie dès le lendemain que vous m'eûtes ordonné de l'écrire : j'en ai chargé Mr. Bontems. Il y auroit eu de l'affectation à ne pas prendre Mr. de Rheims et Mr. de Maux dans la conjoncture présente. J'oubliai, monsieur, que le roi m'avoit dit que M. de Noyon pressoit fort pour donner l'évêche de Châlons à Mr. l'abbé de Tonnerre, afin qu'on vît trois pairs de même nom. Je priai le roi de préférer une bonne pierre angulaire à cette symmétrie. Il n'est plus nécessaire, monsieur, que vous signiez, ni que vous finissiez vos lettres par aucun compliment : j'aimerois mieux votre bénédiction : vous n'aurez aucune brébis, ni si zélée, ni si soumise, ni si attachée, ni si respectueuse, que moi : je ne vous le dirai plus.

Selon ce qu'on a vu aujourd'hui par l'état des armées, il pourroit bien y avoir une grande action cette nuit : vous en connoissez la conséquence, et l'intérêt que je prends au bien de l'état.

LETTRE XIV.

Ce 9 septembre 1695.

LE roi ne m'a pas encore nommé une fois l'abbé de Charost : il seroit bon de s'informer à fond s'il est dans cette malheureuse doctrine : car il faut savoir à quoi s'en tenir, soit pour l'occasion présente, soit pour les autres.

Rien n'est égal au bon pere : mais, monsieur, Dieu instruit le roi malgré lui : et je vis hier en lui des dispositions qui vous raviroient, si je pouvois vous les confier dans une lettre. Redoublez vos prieres, monsieur : faites-en faire par vos bonnes ames de Châlons ; je n'eus jamais de si grandes espérances que celles que j'ai depuis hier, et je n'ai pu vous les taire.

On est bien content de votre derniere conversation : et on ne veut plus se mêler des affaires ecclésiastiques que pour vous aider à soutenir le bien. Comment faut-il que je fasse, monsieur, à l'égard de ceux qui s'adressent à moi, comme, par exemple, les capucines de Paris, qui me prient de parler au roi sur quelque chose qui les regarde? Il me répond avec raison que ce

n'est pas à moi à y entrer : faut-il que je vous renvoie ces placets, quand vous serez archevêque de Paris ? Instruisez-moi une fois pour toutes, s'il vous plaît.

LETTRE XV.

Ce 28 septembre 1695.

JE prie Dieu, monseigneur, de vous bien inspirer. De quel côté que vous tourniez, vous serez blâmé. Le quiétisme fait plus de bruit que je ne pensois, et bien des gens à la cour en sont plus effrayés que ne l'a été Mr. de Chartres. Je n'aime guere à me mêler des affaires des autres. Je ne connois personne de la congrégation de Saint-Maur. Tous les jours me sont égaux, monseigneur. Si vous ne me trouvez pas à Versailles, vous viendrez à Saint-Cyr. Le roi prendra médecine lundi : vous me trouverez sûrement mercredi : mais il est très-vrai que tous les jours seront bons. J'ai eu ce matin une grande conversation avec le P. de la Chaise sur l'amour de Dieu : il veut que la satyre de Despreaux soit donnée au public. Je vous écris avec une grande précipitation: j'attends le roi d'un moment à l'autre.

LETTRE XVI.

Ce premier octobre 1695.

VOs bulles sont en chemin, et le pape a donné toutes les marques possibles d'approbation au choix que le roi a fait. Je suis ravie de voir cette affaire consommée, et d'être la brebis d'un tel pasteur. Vous n'en aurez jamais une plus soumise et plus affectionnée. Ce billet, monseigneur, n'est que mon premier compliment. J'aurois d'autres choses à vous dire, mais elles ne pressent point. J'espere une visite à Saint-Cyr, et que vous aurez la complaisance d'y venir dire la messe, et de voir notre communauté.

LETTRE XVII.

A Fontainebleau, ce 6 octobre 1695.

NOus avons appris ici, monseigneur, la maniere dont le pape en a usé envers vous, et j'en suis bien plus aise que si ma recommandation avoit été écoutée : celle du roi n'étoit pas arrivée :

et il me l'a dit ainsi, quand je lui ai fait vos remercîments de la part de Mr. le maréchal de Noailles. Mr. le cardinal de Janson prétend avoir fait des merveilles ; et je suis très-persuadée de ses bonnes intentions ; mais il me paroît qu'il n'a pas trouvé de grandes difficultés dans l'esprit de sa sainteté. Le roi ne veut point vous donner un évêque à Châlons, que vous ne soyez ici : et quand j'ai voulu lui dire que vous auriez des mesures à prendre avec lui, il m'a répondu qu'il faudra toujours bien que vous les preniez à Paris ; et que quand votre successeur seroit nommé, il n'iroit pas sitôt à Châlons. Je n'ai guere insisté, parce que j'ai cru qu'il étoit bon que cette affaire se conclût avec vous. Je vous renvoie la lettre de Mr. le nonce : vous trouverez encore celle de Mr. le cardinal de Janson, qu'il faut brûler, s'il vous plaît. Vous verrez bien pourquoi.

LETTRE XVIII.

Ce 9 octobre 1695.

JE crois avoir oublié, monseigneur, de vous mander que le roi trouve très-bon que vous écriviez au pape pour

le remercier. J'ai répondu sur l'évêque de Châlons, que l'on veut vous voir auparavant. Je crois devoir dire au roi de quoi l'abbé Charost est accusé : mais j'espere, monseigneur, que j'aurai l'honneur de vous entretenir, avant qu'il soit question de cette affaire. Quand je songe à mon personnage, je crains toujours d'avoir des amis : il y a un malheur attaché à tout ce que je protege.

LETTRE XIX. *

Ce 12 octobre 1693.

J'Ai travaillé aujourd'hui avec Mr. de Chamillart pour les affaires de Saint-Cyr : et entre autres il a été question des taxes du clergé qui sont, à ce qu'il prétend, exorbitantes à proportion du revenu de l'abbaye de Saint-Denis : sur cela, il a dit que l'archevêché de Paris n'avoit jamais porté ce qu'il devoit porter. Je lui ai demandé s'il en seroit toujours de même : il m'a répondu : « Oui : à moins que le » nouvel archevêque ne veuille se faire justice ». J'ai cru, monseigneur, devoir vous donner cet avis, comme je ferai sur tout ce qui me reviendra : vous en ferez

tout et si bon usage qu'il vous plaira, et ne m'en ferez réponse qu'en cas de nécessité.

Le pere de la Ch... dit au roi dans le commencement que nous avons été ici, que je disois tout au curé de Versailles, qui de son côté redit beaucoup de choses à Mr. Boileau. Une des choses que j'ai dites, c'est que je vous ai fait archevêque de Paris, et plusieurs autres aussi fausses : mais ce que je dois vous répéter, c'est qu'il y a déja long-temps que Mr. l'archevêque de Cambray m'avertit que le curé rapportoit tout ce que je lui disois : ainsi, il y auroit de ma faute à m'y exposer. Je crois qu'il est bon que vous en soyez averti. Je dînai il y a quelques jours chez Mr. de Pontchartrain : il fit beaucoup de railleries assez aigres sur le *Monseigneur*, que les évêques se donnent, et dit que St. Ambroise et St. Augustin ne s'en étoient jamais donné. Voyez si dans tous les temps les peres de l'église ne sont pas bons à suivre.

Me. de Pontchartrain, à qui je fais la guerre sur le jansénisme, dit qu'on verroit comme vous en useriez avec son confesseur, et qu'elle jugeroit par là du goût que vous auriez pour les honnêtes gens : elle affecte fort de dire qu'elle n'a point

d'autres sentiments que ceux du pere de la Tour : s'il n'est pas janséniste, il doit s'en expliquer, car on veut le confondre avec eux.

Je voulois attendre à vous dire ce que je vous écris : mais il reviendra autre chose : et ce qu'a dit Mr. de Chamillart m'a déterminée. Je veillerai pour vous sur tout, monseigneur, et vous saurez bien distinguer ce qui mérite de l'attention de ce qui n'en mérite pas.

Je ne doute pas que nous ne vous trouvions tout établi à Paris. Je prie Dieu souvent pour qu'il vous y soutienne : et j'entretiens quelquefois le roi de tout ce qui va s'élever contre vous : il me paroît bien disposé à vous soutenir.

P. S. Voudriez-vous un chiffre avec moi pour les noms principaux ? Je ne le ferai pas romanesque.

LE ROI, ...	100	45	4.
M. l'Archevêque, . . .	150	60	5.
M. le Duc de Beauvilliers,	40200		30.
M. de Cambray, ...	25	. .	.
Le P. de la Chaise, .	28	80	3.
M. de Pontchartrain, .	29.	.	.
M. de Chartres, . . .	48	. .	.
M. de Noailles, . . .	50	. .	.
Le Cardinal de Bouillon,	32	. .	.

Le Cardinal de Janson, . 39 . . .
Le Cardinal d'Estrées, . 42 . . .
M. d'Orléans, ... 46 . . .
Mme. de Maintenon, . 59 22 .
Monsieur, ... 57 . . .
Les Jésuites, . . . *Les Dévots* . . .
Les Jansénistes, . . *Les Anciens* . . .
Les Quiétistes, . . *Les Modernes* . .
La Sorbonne, . . *La Famille* . . .
M. de Meaux, ... 102 . . .
M. de Reims, ... 104 . . .
M. le Premier Président, . 480 . . .

LETTRE XX.

Ce 18 octobre 1695.

LE roi me dit à peu près, Monseigneur, ce qui s'étoit passé entre vous et qu'il ne vous pressoit point pour déterminer le confesseur ; cela étant, vous pouvez ne venir à Versailles qu'à votre commodité. Je crois qu'il suffiroit de lui écrire l'élection du général de l'Oratoire, et qu'en tout vous devez vous mettre dans une grande liberté, soit pour venir rarement dans des temps, fréquemment dans d'autres, et pour écrire quand et par qui vous voudrez. Je ne doute pas,

Monseigneur, que votre censure ne fâche les deux partis. C'est la destinée de ceux qui vont droit. M. de Pontchartrain rapporta mercredi dernier, l'affaire du Sr. Davant : le roi lui dit de vous remettre tous les écrits, et de ne rien faire là-dessus que par vous. M. de la Reynie voudroit tout lire, et même composer un livre pour prouver la folie de ces opinions. Pourquoi, Monseigneur, refusez vous à l'abbé Têtu de l'employer, et de commencer par de petites commissions pour avancer plus ou moins selon qu'il s'en acquitteroit ? Il est plein de bonnes maximes : et je lui dois ce témoignage, que dans les temps de sa vie où il étoit le plus dissipé, et noyé dans le commerce des dames, je l'ai toujours vu droit, sincere, , et même sévere sur la religion. Je ne suis chargée de rien : c'est une pure question que je vous fais par la liberté que vous me donnez, et dont je ne veux jamais abuser. M. le curé m'a parlé du P. d'Emeric (1). Je ne manquerai pas de dire ce qu'il en pense.

(1) On avoit projeté de le faire confesseur de M. le duc de Bourgogne. Il étoit fort estimé du P. Gonzalès son général, d'une conduite irréprochable, d'une piété sévere, fort estimé de tout le monde, haï des jésuites, et persécuté par le P. de la Chaise.

LETTRE XXI.

Ce 19 octobre 1695.

J'Eus l'honneur de vous écrire hier avec tant de précipitation, que j'oubliai ce que j'avois à vous dire de plus pressé. On m'a proposé de nommer pour l'évêché de Montpellier M. de Beaufort qui est auprès de vous : je n'ai pas cru, Monseigneur, que je le dusse faire sans savoir ce qui vous convient. Par ce qui m'est revenu, je crains que ce mariage que j'approuvois tant, ne puisse se faire. Je n'avois pas bien compris l'affaire de Saint-Malo.

LETTRE XXII.

Ce 22 octobre 1695.

CE n'est pas le P. de la Tour qui est confesseur de la dame dont je vous ai écrit. C'est un M. Ameline, qui est je ne sais quoi à Notre-Dame. Mais je vous ai mandé qu'elle s'autorisoit fort du P. de la Tour ; et soutenoit que lui, elle

et son confesseur pensoient les mêmes choses.

M. l'Archevêque de C. a fait un merveilleux sermon le jour de S. François, dans lequel il marqua fort le desir qu'il avoit de faire son devoir conjointement avec tous les gens de bien : qu'il convioit tous les religieux sans aucune exception, sans distinction : que tout lui seroit également bon, pourvu qu'on voulût aller au bien. C'est M. le duc de Beauvilliers qui me l'a ainsi rapporté, en le louant fort de ce qu'il n'a pas voulu prêcher avant le jour qu'on a accoutumé de le faire, afin de ne rien innover. J'ai une grande envie de vous voir.

LETTRE XXIII. *

Ce 10 octobre 1695.

LE P. de la Chaise a porté au roi un testament de M. Arnauld qui court en manuscrit, et qu'il prétend être fort mauvais, et réveiller les questions du jansénisme. Il propose au roi de le faire examiner et condamner par la sorbonne, ou de le supprimer sans bruit.

Je reçois en ce moment, Monseigneur,

votre lettre du 8 de ce mois. Vos réponses me plaisent, parce qu'elles m'instruisent. Cependant je sais combien votre temps est précieux, et je me fais un vrai scrupule de vous en dérober quelques instants. La même amitié qui m'engage à vous donner des avis, vous dispense d'y répondre. Usez d'une entiere liberté avec moi, et laissez tomber tout ce qui sera digne de mépris, ou indigne d'être relevé. Mon unique intention est de m'unir à vous pour le bien que je pourrai faire dans la place où Dieu m'a mise. Quand au *Monseigneur* que je vous donne, je ne crois pas que toute votre modestie veuille exiger de moi que je vous respecte moins que votre prédécesseur, à qui j'ai toujours écrit de même. Je vous donnerai à Saint-Cyr ce que vous voulez bien avoir de commun avec moi, et nous ne nous en servirons que rarement.

LETTRE XXIV.

A Marly, le 2 de novembre 1695.

LE roi m'ordonne de vous dire, Monseigneur, qu'il juge à propos de vous voir avant lundi, que vous pouvez venir

à son lever le jour qu'il vous plaira. J'espere, si je suis ici ce jour-là, que vous entrerez dans ma chambre, quand ce ne seroit que pour accoutumer le monde au commerce dont vous voulez bien m'honorer. Le *bon Pere* m'a poussée à bout ; et bientôt je serai aussi janséniste, moi. Je crains que bien des gens n'aient été poursuivis pour un crime dont ceux qui les accusoient ne les croyoient pas coupables.

LETTRE XXV.

A Marly, ce 6 novembre 1698.

LE roi me demanda hier si vous ne seriez pas toujours en habit long : (1) et sur ce que je lui dis que tous vos con-

(1) L'archevêque répondit, que Versailles étant de son diocese, il ne pouvoit y paroître qu'en habit long, conformément aux Statuts de l'église de Paris. Le roi n'avoit point pour cet habit la même aversion que pour l'habit de moines. Il avoit vu avec plaisir M. de Chartres, M. de Quebec et M. d'Angoulême se conformer là-dessus aux regles. Un courtisan demandant au dernier, pourquoi cette singularité ? Pour empêcher la prescription, répondit l'évêque.

freres en seroient bien fâchés, il me répondit que vous étiez le seul qui fussiez dans votre diocese, et qu'ainsi ce n'est point une conséquence pour eux. Quand viendrez-vous, Monseigneur, prendre le *Pallium?* M. l'évêque de Chartres est à Saint Cyr, et sera, je crois, mardi à Paris: mais vous m'avez offert de faire cette cérémonie chez nous. On m'écrit souvent pour le retour du P. de Sainte-Marthe; dois-je me mêler de cette affaire?

LETTRE XXVI.

A Marly, ce 8 novembre 1696.

JE suis ravie, Monseigneur, de ce que vous prendrez possession jeudi. Je joindrai mes prieres aux vôtres pour que Dieu donne sa bénédiction à tout ce que vous allez faire. Je suis fort contente de mes dispositions pour mon pasteur. Le roi saura que le chapitre de Notre-Dame est content de vous, et qu'il ne s'en est jamais plaint.

Je serois bien fâchée que Me. la duchesse de Noailles ne pût être à Versailles samedi, puisque cette absence signifieroit une indisposition.

Il n'est pas possible que le P. de la Chaise manque à vous rendre ses respects : s'il y manque, rendez-lui les vôtres. Accoutumez-vous à faire une lettre à part de ce que vous voulez que je montre au roi : il n'y faut rien mettre qui marque notre grand commerce ; mais seulement que vous me chargez de vos commissions puisque je l'ai bien voulu.

LETTRE XXVII. *

Ce 10 novembre 1695.

LE roi vient de me dire que Hier (1) est sur vos louanges de ce que vous avez défendu à votre secretaire de rien prendre pour la dispense des bans : que vous avez ordonné qu'on s'adressât à vous-même, et que vous marqueriez ce qu'on donneroit, qui seroit porté aux hôpitaux. Il m'a paru que le roi l'approuvoit autant que Hier ; mais qu'il croyoit que la taxe devoit être modique, et au-dessous de celle qu'on donnoit au secretaire. Voilà, monseigneur, de ces avis

(1) Chiffre.

que je vous donnerai, afin que vous sachiez comment les choses sont prises ici. Mais, s'il vous plaît, vous ne changerez pas vos mesures sur ces avis-là. Je prétends vous servir, et non vous gêner.

LETTRE XXVIII.*

Ce 15 novembre 1695.

NE me rendez point raison, monseigneur, du papier que je vous ai envoyé, à moins qu'il n'y eût quelque chose à faire, ou à dire au roi. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que vous m'avez promis de ne m'écrire que pour le nécessaire : votre temps est précieux.

Je me sais mauvais gré d'avoir oublié de vous recommander un prêtre de Saint-Germain, nommé M. Michel. Il étoit vicaire ; il s'est brouillé avec le curé : et il n'est plus rien, à moins que vous ne comptiez pour quelque chose d'être homme intelligent, actif, laborieux, et capable : c'est lui qui s'est toujours mêlé des charités de ce lieu-là, tant pour les François que pour les Anglois. La reine d'Angleterre doit vous en parler : et vous lui feriez un extrême plaisir de le placer.

Elle croit lui être obligée, et ne peut s'acquitter envers lui. Jugez de ce que son cœur doit souffrir. On m'a encore priée de vous recommander M. Varet, vicaire de Saint-Eustache depuis long-temps ; il a servi plusieurs de mes parents dans leur conversion : et ces convertis me pressent de lui rendre de bons offices auprès de vous.

Vous n'en êtes pas encore quitte, monseigneur : car on veut croire que j'ai du crédit à l'archevêché. La comtesse de Mailly veut que je vous présente le Sr. Lallemant, receveur-général de la généralité de Soissons ; il veut être votre fermier : et en vérité, je ne veux point qu'il le soit ; et je me contente de vous le présenter, et de vous prier de lui dire que je vous ai parlé en sa faveur.

Voilà toutes mes affaires. Voici les vôtres : Défiez-vous, monseigneur, de tout le monde, particuliérement de M. le premier président. C'est un ravaudeur. Il est venu parler au roi sur vous, sur la conduite que vous devez tenir en tout, et particuliérement sur le service de M. l'archevêque. Comptez que presque tous les hommes noient leurs parents et leurs amis pour dire un mot de plus au roi

et pour lui montrer qu'ils lui sacrifient tout. Ce pays-ci est effroyable, il n'y a pas de tête qui n'y tourne. Je ne vous raconte point ce que le premier président a dit, parce que cela ne change rien à votre projet, et qu'il convient que vous n'officiiez pas au service de feu M. l'archevêque. Il a fort recommandé au roi de ne pas dire un mot de tout ce qu'il lui disoit. Le roi lui a répondu : « Pourquoi ce silence, si vous ne faites que » votre devoir ? » Mais de son côté, il m'a imposé un entier secret, que je confie à mon évêque, parce que je le crois nécessaire. Mais ma confiance n'est que pour vous seul ; si je pouvois croire que votre famille le sût, je serois plus circonspecte. Il y aura bien des choses que je consentirai à leur dire, et je ne suis rien moins que mystérieuse. Mais le personnage que je veux faire avec vous doit être ignoré de tout le monde, excepté de M. de Chartres, pour qui je n'ai rien de caché. Rassurez-moi là-dessus, je vous en conjure, et pardonnez-moi la liberté avec laquelle je vous parle. On parla encore hier de M. l'abbé de Noailles et de sa jeunesse, sans rien conclure, et sans m'en nommer d'autres.

M. le duc de Beauvilliers me conta

hier votre conversation. Je crois cet homme-là fort droit. Je vis M. l'archevêque de Cambray, qui m'assura fort du désir qu'il a d'être bien avec vous. Nous parlâmes de Me. Guion. Il ne change point là-dessus. Je crois qu'il souffriroit le martyre plutôt que de convenir qu'elle a tort.

Encore une fois, monseigneur, défiez-vous de tout ce que vous estimez le plus. Je suis à la source : je vois trahison sur trahison. Mon naturel ne me porte point à la défiance. J'aurois vécu long-temps, sans croire les hommes aussi mauvais qu'on les dit. Mais la cour change les meilleurs. Vous avez trop de bonté de vous intéresser à mon confesseur. Vous ne me dites rien de M. Ameline ; il faut pourtant que je sache à peu près ce que vous en pensez. Voilà encore un chiffre, si vous voulez vous en servir au besoin ; si-non, il n'y a qu'à le jeter au feu, j'en ai copie.

J'ai rendu compte de ce que le nonce vous a dit : cette précaution étoit nécessaire. Vous avez besoin d'une grande retenue avec l'Italie. J'ai parlé du ministre de la Haye : ce n'est rien. On (*le roi*) est bien disposé pour vous. J'espere que chaque jour augmentera l'estime et la confiance.

confiance. Je le désire ardemment. C'est l'œuvre de Dieu : il la bénira.

LETTRE XXIX.

A une heure et demie, 1695.

JE viens de voir M. le curé, (1) qui a fort insisté pour faire l'abbé de Charost, évêque. Je lui ai dit qu'il passoit pour être, comme le reste de sa famille, en grande liaison avec. Me. G.... Il ne m'a pas paru que le curé compte cela pour un grand sujet d'exclusion : voyant que je pensois différemment, il m'a dit qu'il faudroit le faire examiner par M. Tronson. Je n'ai rien repliqué : il s'est tû, et il a bien fait. M. le curé m'a dit ensuite que M. le duc de Chevreuse étoit très-net sur toutes ces opinions-là, et qu'on ne devoit pas en être en peine. Il auroit bien mieux fait de se taire encore.

Je vous prie, monseigneur, de ne rien confier au P. de la Chaise que vous ne veuilliez qui soit su du roi et de bien d'autres. Vous serez encore fort heureux,

(1) François Hébert, curé de Versailles.

s'il ne redit que ce qu'il aura entendu. Sur M. l'abbé de N... Il n'y a qu'à dire franchement que vous ne le nommeriez pas, si vous en connoissiez un meilleur, et que vous le trouvez trop jeune pour le proposer à tout autre évêché que Châlons.

M. le curé m'a parlé fortement sur M. l'Abbé de Vaubecour, mais moins que sur l'abbé de Charost. Jamais de réponse par civilité.

LETTRE XXX.*

Mardi à 7 heures du soir, Décembre 1695.

LE roi m'ordonne, monseigneur, de vous mander que mad. G... est arrêtée (1). Que voulez-vous qu'on fasse

(1) M. de Meaux avoit sollicité cette lettre de cachet. L'exempt Desgrés, après avoir cherché long-temps sa proie, apprit qu'au fauxbourg Saint-Antoine, vers la Raquette, il y avoit une petite maison, où l'on n'entroit point qu'on n'en eût la clef: il en eut une, y entra, et y trouva Mad. Guyon, deux filles, une espece d'abbé nommé *Couturier*, *le Cantique des Cantiques* et les Opéra de Quinault, un crucifix, et les Comédies de Moliere.

de cette femme, de ses amis, de ses papiers ? Le roi sera encore ici tout le matin. Ecrivez-lui directement.

LETTRE XXXI.

Ce 18 Décembre 1695.

J'Ai toujours tant de choses à vous dire, monseigneur, et une si grande envie de vous développer l'homme énigmatique dont Dieu vous a chargé, que j'oublie toujours mille choses. Ne parlez point à 28, que je n'aie encore eu l'honneur de vous entretenir. Souvenez-vous, que vous m'avez promis une messe à Saint-Cyr, une visite à notre communauté, et une conversation avec moi : il faut que ce soit un dimanche ou un jeudi, ou une fête, afin que mes filles aient la consolation de communier de votre main. Un dîner avec les missionnaires vous convient fort. L'évêque de Chartres m'a mandé que vous étiez aussi maître dans son diocese que dans le vôtre. Nos filles veulent votre bénédiction. Je confierai au roi la complaisance que vous voulez bien avoir pour moi ; et à la faveur de cette visite, nous prendrons des

mesures pour l'avenir. Il faut attendre, monseigneur, que vous veuilliez décider la difficulté que je vous fis hier, et m'avertir ensuite quelques jours d'avance. Je sais que vous êtes accablé : mais vous me l'avez promis ; et ce sera un jour de repos pour vous, en le comparant à tout ce que vous faites. M. le chancelier me dit hier des merveilles de votre conduite, et me fournit une occasion naturelle de glisser bien des choses au roi, qui en leur temps porteront des fruits. Je ne cesse de prier Dieu pour vous, monseigneur, et je m'y sens toujours portée.

LETTRE XXXII.

Ce 21 Décembre 1695.

LE roi approuve tout-à-fait ce que j'ai eu l'honneur de vous dire, monseigneur, sur la table que vous pourriez tenir. Il goûte fort les démonstrations d'amitié pour les *dévots*, et sait par 3 combien ceux de Châlons se louent de vous. Je lui ai glissé que vous les traiteriez bien, mais qu'ils ne vous gouverneroient pas, et que c'est à vous à gouverner les autres : il faut l'accoutumer à cette idée : il s'y fera peut-être.

Le roi croit, mais n'en est pas sûr, que Roi lui a dit qu'il vous avoit parlé de l'affaire de l'université : il trouve très-malhonnête qu'il ne l'ait pas fait, et ne me paroît pas bien vif sur cette affaire.

Ce n'étoit pas par malice, monseigneur : on avoit, et l'on a encore de véritables vapeurs, avec un chagrin qui ets ordinaire, dès qu'on a le moindre mal.

J'ai parlé fortement pour les carmélites : on m'a refusé d'abord séchement ; mais on ne m'a pas paru inflexible, quand j'ai dit que vous approuviez cet usage du bien de l'église, et sur-tout pour un temps, et que j'ai appris le vœu. On m'a repliqué, sur cette derniere raison, qu'une femme ne pouvoit faire un vœu, ou du moins l'accomplir, sans la permission de son mari. J'ai répondu que cela pouvoit être en justice, mais qu'il n'y avoit guere de particuliers avec de la religion qui n'acquittassent le vœu de leur femme, quand il n'incommodoit pas leurs affaires. S'il persiste à refuser, ce ne sera pas votre faute : s'il accorde, ce sera vous à qui ces bonnes filles le devront.

J'ai oublié de vous dire qu'on dit que vous voulez ôter la foire Saint-Germain pendant le carême : le roi répondit : « Cela regarde le magistrat ».

En racontant au roi le refus que vous avez fait à M. de Montgon sur sa fille, il m'a dit : » Il faut que M. l'archevêque » fasse ce qu'il doit faire, et qu'il laisse » crier contre lui. » Il m'a demandé ensuite pourquoi vous aviez refusé d'envoyer cette enfant : il ignoroit qu'il fallût des raisons pour les dispenses. Il croyoit qu'elles dépendoient de votre volonté seule.

Je vous dis peut-être bien des choses inutiles, monseigneur ! mais je ne songe qu'à vous bien instruire de ce que le roi pense sur tout. La connoissance des bagatelles vous fera présumer ou deviner son avis sur l'essentiel.

Voici une lettre qu'on lui a écrite, il y a deux ou trois ans. Il faudra me la rendre : elle est bien faite. Mais de telles vérités ne peuvent le ramener ; elles l'irritent ou le découragent : il ne faut ni l'un ni l'autre, mais le conduire doucement où l'on veut le mener. J'ai dans l'esprit que si on ne l'avoit pas éloigné de moi, nous aurions continué comme il commençoit il y a cinq ou six ans. Je ne méritois pas un tel bonheur : et je serai bien contente s'il vous est réservé.

M. Fagon craint que le mal de M. le D. de Bauvilliers ne soit long : j'espere que vous aurez bien soin de lui en cette occasion.

LETTRE XXXIII.

Le jour de Noël, 1695.

LE roi a bien compté que vous ne viendriez ici que demain lui amener M. l'abbé de N... Le P. de la Ch. a très-bien fait : on m'assure qu'il ne tarit point sur vos louanges : vous allez dire : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

Je n'espere point avoir l'honneur de vous voir demain, et cela n'en sera pas plus mal. Il faut garder vos visites pour les choses nécessaires. J'espere que M. l'abbé de N. n'en croira pas moins que je suis ravie qu'il soit votre successeur. La raison qui a le plus déterminé le roi contre cette jeunesse qu'il craignoit tant, c'est qu'il a compté qu'il n'y aura rien de changé dans tout ce que vous avez établi, et que vous conduirez ce diocese, encore quelque temps, du geste et de la voix. Je suis bien-aise de cette affaire et d'avoir entendu dire au roi de très-bon air qu'il avoit été ravi de vous faire plaisir. Il ajouta qu'il avoit dit à son confesseur que cette raison étoit trop humaine, mais qu'il la croyoit permise quand

d'ailleurs le sujet étoit bon : le P. de la Ch. le confirma dans son opinion.

Je vous rendrai compte une autre fois d'une conversation que j'ai eue avec lui sur sa conscience. J'espere tout de la bonté de Dieu, de vos prieres, et de vos soins.

Vous me faites un grand plaisir, quand vous finissez vos lettres par quelques mots de piété, et je connois tout le prix de votre bénédiction.

P. S. Je serai bien-aise que vous ne me rendiez la lettre, que lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

Ne me permettez-vous pas, monseigneur, de faire ici mes compliments à Me. la D. de Noailles, et à M. le maréchal, pour leur sauver la peine de me faire réponse ?

LETTRE XXXIV.

1695.

CE n'est pas mon inclination, monseigneur, que je remette à une autre fois l'honneur de vous voir, vous et M. l'évêque de Châlons (1) : mais je crois

(1) Son frere et son successeur.

qu'il faut éviter tout ce qui n'est que compliment, et garder nos entrevues pour ce qui sera nécessaire. Le petit mot que vous dites sur M. de Noyon m'afflige, parce qu'il me fait voir qu'on a fait un mauvais choix. Le P. de la Chaise ne se rend aux évêques dévots que par des raisons particulieres : ne lui en direz-vous rien, monseigneur ?

LETTRE XXXV.

A Saint-Cyr, ce 27 Décembre 1695.

J'Ai eu l'honneur de vous écrire ce matin bien à la hâte : je voulois arriver ici pour la messe de la communauté, et j'en use avec une liberté qui ne diminue rien dans mon cœur au respect que je vous dois.

Nous avons ce que nous désirions pour Châlons (1). Mais qu'il est triste de voir que ce qui est bon s'arrache par la force, et que ce qui est mal se fait aisément ! Ne

(1) Le roi passa en faveur de l'abbé de Noailles, alors très-jeune, par-dessus les regles prescrites par les canons.

tâcherez-vous point, monseigneur, de guérir le P. de la Ch..., ou du moins de le faire rougir de cette maxime, que les dévots ne sont bons à rien ? Il est trop vrai qu'il y a des dévots qui ne sont point propres à gouverner ; mais c'est la faute de leur esprit, et non la faute de leur dévotion. La maxime du bon pere est générale, tombe sur tous les dévots, et semble dire, que la pratique de l'évangile rend imbécille et sot. Elle est publique : vous pourrez lui en parler librement. Ne le piquerez-vous point d'honneur en lui disant que ce seroit lui qui devroit être le protecteur de la piété ; au-lieu de faire dire que nous sommes mal ensemble, parce que j'aime les gens de bien, et qu'il ne les peut souffrir ? Il n'y a rien là, ce me semble, qu'il osât redire au roi, et qui ne fût contre lui. C'est à vous, monseigneur, à rectifier ce que je vous propose.

C'est mal nommer ce qui s'est passé entre le roi et moi, la veille qu'il fit ses dévotions, que de l'appeller conversation : car je ne pus jamais en tirer une parole. Je lui contai quelque chose de Saint-Augustin, qu'il écouta avec plaisir. Sur cela, je lui dis, que je ne comprenois pas pourquoi il ne vouloit jamais que nous

fissions ensemble quelque lecture qui l'instruiroit, et même le divertiroit ; que c'étoit un devoir domestique, et qu'apparemment le P. de la Chaise s'y opposoit. Il me répondit : » Je ne lui en » parle point : au contraire, il me l'a proposé. » Je repliquai que j'avois peine à le croire, quand je pensois que je l'avois vu me solliciter de lui lire des écrits de M. de Fénelon, en lire lui-même de St. François de Sales, prier avec moi, et être si touché, qu'il vouloit faire et fit en effet une confession générale, et qu'il projeta un édit pour le peuple : que tout cela étoit tombé en vingt-quatre heures ; et que depuis il ne m'avoit pas dit un mot de piété. Il me répondit pour toute raison : » Je ne suis pas un homme » de suite ; » voulant dire qu'il ne suivoit rien par goût. Il ne ment jamais : et vous savez que cela n'est guere possible à un roi : ce n'est donc pas le P. de la Chaise qui l'éloigne du commerce de piété et de prieres que je voudrois avoir avec lui, et pour lequel j'ai consenti à me donner à lui.

Mais si le P. de la Chaise est justifié, quelle conséquence en devons-nous tirer ? Mes soupçons ne peuvent tomber sur nul autre. C'est donc le roi qui craint que je

ne lui parle de ses devoirs, et qui fuit la lumiere. Si cela est, quel malheur !

Il se fait un scrupule d'aimer à vous faire plaisir en donnant un saint évêque à Châlons : et en même-temps il en donne un à Langres qui est sans piété, au moins si j'en crois M. le curé qui vient de m'en parler. Quel mêlange de délicatesses et d'endurcissement ! et que cette conscience-là me coûte de pleurs ! Je suis bien-aise que vous trouviez la lettre que je vous ai confiée trop dure : elle m'a toujours paru telle : ne connoissez-vous point le style ? Mais, monseigneur, souffrez que je revienne à l'évêque de Langres : n'en direz-vous rien au P. de la Chaise ? Je crois voir par une lettre que j'ai reçue de M. l'évêque de Chartres, que pourvu que je contribue à faire de bons évêques, il me passera le reste. vous savez que je ne suis point ici pour cela : mais il m'est impossible de ne pas aimer le bien, l'église, et le roi.

LETTRE XXXVI.

A Versailles, ce 27.

LE roi est bien content, monseigneur, de tout ce qui s'est passé entre vous, et bien-aise que, cette année, vous ne touchiez ni à la foire ni à la comédie. Vous faites merveilles de le préparer ainsi à vos sévérités. Je l'ai fort loué de ce qu'il m'a dit qu'il vous seroit soumis. J'ai ajouté qu'il devoit l'être, et que c'étoit l'ordre de Dieu. Je le prie de tout mon cœur de se servir de vous pour son salut. Il m'a assuré que vous n'aviez pas voulu lui dire quand vous donneriez le.... j'ai répondu que vous ne l'aviez peut-être pas encore décidé, mais que j'étois ravie que vous ne lui dissiez que ce qui vous plaisoit. Il s'accoutume à vous; soyez libre et hardi avec lui: ce n'est pas le respect qui manque avec les rois.

LETTRE XXXVII.*

Le premier jour de l'an 1696.

JE prie Dieu, monseigneur, de vous combler de bénédictions. Je vous demande la vôtre pour étrennes, et je n'en puis recevoir de plus agréables. Me. G... a déja nommé les duchesses de Guiche, de Mortemart, et de Charost, la premiere pour lui renvoyer un perroquet, les autres pour mettre entre leurs mains l'argent qu'on lui a trouvé. M. de la Reynie devoit l'interroger hier : tout vous sera renvoyé ; mais nous ne pouvons éviter un bruit fâcheux : ma consolation est qu'il ne sera pas sur votre compte. Je dis à Marly à Me la duchesse de Chevreuse que la cabale de cette femme étoit une petite église ; elle n'en fut nullement choquée dans le premier mouvement. Mais, après avoir consulté M. son mari, elle revint me dire, que Me. G... n'entendoit peut-être pas les choses comme nous les prenons. Je vous avoue que cet entêtement me dégoûte fort de ces femmes.

LETTRE XXXVIII.*

Ce 2 janvier 1696.

EN répondant à une lettre de M. de Meaux, je lui mandai que Me. G... étoit arrêtée. Il m'écrit aujourd'hui qu'il en est ravi, et que ce mystere cachoit bien des maux à l'église. Il ajoute que M. de C... entre dans l'approbation qu'il vouloit lui proposer, et que lui M. de Meaux voit par une conversation qu'il a eue avec un de nos amis, qu'ils commencent à sentir où ils s'étoient engagés; aussi doit-il venir ici au commencement de cette année. J'aurois une grande joie, si nos amis revenoient; je ne sais quel est celui que M. de Meaux a entretenu. M. le duc de Noailles nomma hier au soir au roi, du Puis, comme l'apôtre de Me. la duchesse de Guiche; grande mortification pour M. le duc de Beauvilliers. M. de Noailles est trop sincere avec le roi; il n'est pas aisé d'effacer les impressions qu'on lui a données; et c'est ce qui m'oblige à lui cacher beaucoup de choses, quoique je n'y sois pas portée par mon naturel.

LETTRE XXXIX.*

Ce 5 Janvier 1616.

CE qui a rapport à M. l'évêque de Meaux s'est passé entre le R... et Mr. le D. de N.... qui vous en rendra compte.

M. de Pontchartrain vient de lire une longue et ennuyeuse interrogation de Me. G.... Rien qui mérite de vous être répété.

La cassette a été ouverte ; et Mr. de la Reynie mande qu'elle ne contient que des papiers de doctrine, que Me. G... dit être le double de ce qu'elle a mis entre les mains de Mr. Bossuet, avant d'aller à Meaux. J'ai dit que ces papiers doivent vous être renvoyés, s'ils ne traitent que de spiritualité. Mais le R. et son ministre ont répondu qu'il falloit préalablement interroger tous ceux qu'on a pris avec Me. G...., et savoir d'elle ce que c'est que les commerces qu'elle a auprès de Pau ; de sorte qu'il me paroît que cette affaire va tirer en longueur, et prendre un tour assez désagréable. Car si l'on ne trouve rien de nouveau, on mettra toujours cette

femme en lieu de sûreté. On me répond que les choses doivent se traiter dans les formes, et que M. de la Reynie n'en omettra pas une. Cela se dit en riant; mais on ne conclut rien de plus sérieux. Vous devriez, monseigneur, m'écrire une lettre que je pusse montrer, et qui les presseroit peut-être de vous renvoyer cette affaire. D'un autre côté, je me console de tout ceci, parce qu'il n'y a rien sur votre compte.

Je n'ai pu encore tirer une réponse sérieuse sur le duché de Saint-Cloud. On n'y est pas accoutumé, et l'on trouve que ce nom-là sonne mal; n'est-ce pas une bonne raison?

M. de Meaux revient-il? Sa présence pourra finir l'affaire de Me. G... puisqu'il veut bien s'en charger.

LETTRE XL.*

Ce 9 Janvier 1696.

JE me plains, monseigneur, de ce que vous me remerciez d'être entrée dans vos intérêts sur l'affaire du conservateur (*des Priviléges de l'Université*). Vous devez compter une fois pour toutes, que je serai vive pour vous.

Le roi m'a dit, dès qu'il m'a vue, ce qui s'étoit passé entre vous, et ce qu'il dira demain à M. de Meaux. Je suis ravie de ce que vous l'avez édifié par la douceur avec laquelle vous traitez cette affaire. Il étoit tout scandalisé du procédé de M. de Meaux. Il me paroît bien-aise de ce que vous ne romprez point avec ce prélat. Et sur ma parole, vous n'avez rien perdu au parallele. M. de Pontchartrain lut hier un petit procès-verbal de M. de la Reynie qui ne dit rien : mais il le finit en insinuant qu'on pourra trouver plus qu'on ne pense en approfondissant cette affaire ; je n'en crois rien : promesse d'un important. Vous avez donc fini, monseigneur, sur le duché de Saint-Cloud ! j'y aurois échoué.

LETTRE XLI.*

Ce 25 Janvier 1696.

ON ne m'a pas dit un mot du pere de Sainte-M... On me conta seulement que Monsieur a grand'peur que l'opéra ne soit défendu pendant le carême. Le roi n'en doute pas, et l'approuve fort. Il ajouta qu'il ne savoit comment vous

feriez pour la foire pendant ce temps-là ; mais qu'il étoit sûr que vous feriez bien : sa soumission me paroît du fond du cœur. Dieu veuille qu'elle soit de même, quand il s'agira de lui ! Je crois, monseigneur, qu'il faut que vous soyez averti de tout.

LETTRE XLII.

Ce 28 Janvier 1696.

PRenez toutes vos mesures avec M. le premier président, monseigneur, sans en rien dire ou mander au roi : vous ignorerez ce que je vous ai mandé de ses dispositions : et je ne voudrois pas que les vôtres lui revinssent par un autre que par vous. Que Me. la D... de N. ne change pas son projet pour la fête de la purification : tous les jours sont égaux pour Saint-Cyr, pourvu que j'en sois avertie ; et plus ils seront longs, plus je profiterai de l'honneur et du plaisir de la voir. L'affaire qui regarde mon frere est bien affligeante, et mérite que je vous consulte, la premiere fois que j'aurai l'honneur de vous voir.

LETTRE XLIII.*

Ce 9 Mars 1696.

LE roi m'a dit à mon retour de Saint-Cyr, que vous vouliez l'embarquer dans une affaire à laquelle il ne pouvoit consentir, qui est de prendre l'abbaye de Coulon, pour le dédommagement de l'évêché de Chartres; qu'il faudroit en donner une autre à Monsieur, et qu'il étoit impossible qu'il donnât une abbaye qui ne seroit pas dans son apanage. J'ai répondu que vous entendriez bien toutes ces raisons-là, et que vous n'affectiez rien en particulier. Je vous conjure de traiter cette affaire, de sorte que le revenu de Mr. l'évêque de Chartres n'augmente point, mais qu'on songe uniquement au bien de l'évêché pour l'avenir. Il ne faut pas que notre saint ami scandalise personne, et qu'il paroisse intéressé, lui qui l'est si peu : je crois qu'il m'avoueroit de ce que je vous dis. L'entreprise d'Angleterre est manquée; ne le dites point le premier, s'il vous plait. M. l'archevêque de Cambray, en disant, il y a quelques jours, combien il seroit utile que les évê-

chés eussent peu d'entendue, ajouta que si l'on vouloit diviser Cambray, bien-loin de prétendre un dédommagement, il donneroit une partie de son revenu. La certitude de me trouver mercredi, parce qu'on sait l'honneur que vous me faites, assemble dans mon anti-chambre une foule que je ne puis soutenir. Passez donc à ma maison de la ville où je vous ferai avertir.

LETTRE XLIV.

Ce 8 Avril 1696.

JE vis hier mad. la présidente de *Némond*, monseigneur, qui, avec beaucoup d'humilité et de zele, veut bien se charger des bonnes œuvres que mad. sa mere (1) lui a recommandées, comme de sa communauté qui comprend le soin des pauvres, des écoles, des retraites, et le reste de la providence, des nouveaux convertis, du réfuge, de la chambre de travail, et de la bourse cléricale: j'écrivis cette liste devant elle, afin de l'engager davantage. Elle me parut désirer que

(1) Me. de Miramion.

mad. la duchesse de Noailles voulût bien se charger des pauvres de la paroisse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle.

Le roi continuera à mad. de Nêmond les aumônes qu'il faisoit ; mais par un mal-entendu, il a cru qu'on ne lui demandoit pour ce quartier que 500 écus : ainsi il n'a destiné que cette somme, il en a envoyé une bien plus forte qu'à l'ordinaire à mad. la duchesse de Nainsy. Il faudroit, ce me semble, que vous en donnassiez quelque chose pour cette paroisse, et que vous convinssiez pour l'avenir de ce que mad. de Nêmond remettra entre les mains de mad. votre mere ou de M. Teckre sous ses ordres.

Me. la prés. de Nêmond me témoigna une grande envie, monseigneur, de s'unir à mad. la D. de N... pour les bonnes œuvres sous votre protection ; mais ce qui la presse le plus, et avec raison, c'est de se défaire de mad. la grande-duchesse. Le roi me dit hier au soir que je pouvois vous en solliciter de sa part. Songez donc, monseigneur, s'il vous plaît, à cette affaire. Cette princesse ne part plus de la maison, et redoute moins ce qui y reste, qu'elle ne craignoit mad. de Miramion : ainsi tout est à craindre pour l'honneur de cette communauté.

LETTRE XLV.*

A Marly, ce 27 Avril 1696.

JE suis ravie de voir une lettre datée de Conflans, et de penser, monseigneur, que vous vous y reposez un peu. Si M. Michel ne profite pas de vos bontés, nous en serons quittes envers la reine d'Angleterre. J'ai vu finir vos affaires avec bien de la joie : M. le M. de Noailles, et M. le cardinal de Bouillon m'ont assurée l'un et l'autre qu'ils étoient contents. Il n'est pas possible que le roi ne montre les avis qu'il reçoit, sur-tout quand il y veut remédier ; car l'ordre doit passer par le secretaire d'état qui est chargé de ces sortes d'affaires. Je ne sais pas comment il aura parlé à M. de Pontchartrain, mais il me parut, après avoir lu les deux lettres d'un bout à l'autre, qu'il pensoit comme vous, et qu'il trouvoit le procédé trop violent, quoique l'abbé ait tort dans le principe. Il n'est que trop vrai que les ministres n'aiment pas que le roi soit averti par d'autres que par eux-mêmes ; je crois pourtant les y accoutumer un peu : ma réputation se répare : on me

regarde comme la protectrice des malheureux et des opprimés : il n'est sorte d'avis qu'on ne m'adresse, et souvent contre eux : et je les donne tous, et quelquefois devant eux.

Quant à la disposition essentielle, il est vrai qu'elle n'est pas propre à contenter ceux qui l'aiment lui et son peuple : on est pourtant mieux qu'au commencement du carême : on est ébranlé, mais point touché : on voudroit le bien, on n'a pas la force d'y courir. J'espere en la bonté de Dieu. Ce que je vous ai demandé, monseigneur, sur cette ordination faite par M. de Perpignan est pour être toujours en état de répondre sur ce qui vous regarde. Vous ne m'êtes pas indifférent. Oserois-je donc vous demander ce qui s'est passé entre vous et les filles de la Conception par rapport aux ténebres? Il ne faut pas cacher vos bonnes œuvres, monseigneur ; ce sera peut-être pour le roi un attrait au bien : il aura honte de ne pas soulager son peuple, puisque vous soulagez vos pauvres. Est-il possible que vous ne soyez pas assez bien averti de nos voyages pour faire les vôtres à propos ; je croyois que M. votre frere vous instruisoit de tout.

M'avez-vous permis de dire au roi ce que

que le bon pere vous a conté de leur conversation sur mon sujet, et de ce que le roi dit que je ne lui ferois pas ma cour de n'aimer pas les jésuites ? Cela seroit délicieux à placer, quand vous voudrez que je travaille à...

M. de Ponchartrain et M. de la Reynie n'approuvent pas une chapelle à Vincennes ; mais le roi l'a voulu ; Me. Guion est bien embarrassante.

LETTRE XLVI.

Samedi, ce 4 mai 1696.

JE verrai le P. d'Émeric (1), quand il vous plaira. Je voudrois que ce pût être demain ou lundi à Saint-Cyr : j'ai ma permission, et je veux bien hasarder ce qui en pourra arriver. Je ne veux pas me décourager ; mais je vois toutes mes bonnes intentions renversées, peut-être parce que je m'aide trop de moyens humains,

(1) On l'avoit fait venir secrettement à la cour : et le P. de la Chaise craignoit que ce ne fût pour le déplacer : il l'accusa d'être janséniste, et le menaça de le chasser de la cour s'il ne retournoit dans sa province de Toulouse dont il étoit provincial.

et que Dieu jaloux, veut que je n'aie nulle part à ce que nous désirons. Quoi qu'il en soit, monseigneur, je ferai encore quelques campagnes sous vos drapeaux ; et si nous ne vainquons pas le roi, du moins je mourrai pour lui.

LETTRE XLVII. *

A Marly, ce 18 mai 1696.

QUe ne donnerois-je pas, monseigneur, pour assister au sacre qui se fera dimanche, et pour être témoin de la joie de Me. la duchesse de Noailles ? Ce sont là, ce me semble, les fêtes et les plaisirs permis aux chrétiens ; mais Dieu ne veut pas me donner de telles consolations. Je lui demanderai de tout mon cœur de combler de ses graces le consacrant et le consacré, de pardonner à leurs ennemis, et d'être leur force pour porter les travaux de l'épiscopat. Demandez-lui, monseigneur, de me donner celle qu'il me faut pour porter les plaisirs de la cour. Il y a huit jours que j'y suis sans relâche : il y en a presque autant que je succombe à la tristesse de n'en-

tendre rien dire de raisonnable : le chapitre des pois dure toujours : l'impatience d'en manger, le plaisir d'en avoir mangé, et la joie d'en manger encore, sont les trois points que nos princes traitent depuis quatre jours. Il y a des dames qui après avoir soupé avec le roi, et bien soupé, trouvent des pois chez elles pour manger avant de se coucher, au risque d'une indigestion : c'est une mode, une fureur, et l'une suit l'autre. Vous avez d'étranges brébis, monseigneur ! Pardonnez cet épanchement à mon pasteur, et faites-en part, si vous le voulez, à l'évêque de Saint-Cyr. Le roi a à la joue une érésipelle qui n'est rien. Je serai, je crois, lundi à Saint-Cyr, où j'attends M. de Chartres, et Mrs. Brisacier et Tiberge ; mais, monseigneur, vous n'y serez pas.

LETTRE XLVIII.

A Versailles, ce 29 mai 1696.

VOilà, monseigneur, le petit billet du religieux qui veut aller à la Trappe ; c'est la C... de Grammont qui me l'a donné, qui me paroît devenir la solliciteuse de cette maison : elle m'a déja

rendu une lettre de M. l'abbé déposé.

M. Tiberge, M. l'abbé Girard et moi, eûmes hier une conférence sur la Raquette, de laquelle ils vous rendront compte.

LETTRE XLIX.

Ce 1 juin 1696.

JE crois, monseigneur, que je suis assez connue de vous, pour que vous ne croyiez pas que ce que je vous ai écrit du déchaînement de Mrs. des Finances contre Mrs. les évêques, soit par rapport aux intérêts de Saint-Cyr. Quand je désirerai quelque chose de vous, je vous le demanderai bien directement : et si vous me le refusez, je serai très-persuadée que vous n'aurez pu me l'accorder. Comptez donc une fois pour toutes que je suis simple, et que je n'aurai jamais de finesse avec vous. Je ne me livrerai à personne ; et je suis, monseigneur, de votre cabale contre toutes les autres cabales : vous savez quel est le but de la vôtre. Je vous avertis donc que ces Mrs. prétendent que Mrs. les évêques font fort-mal, et qu'on vous attend pour voir ce que vous

ferez, parce que vous avez un bas clergé que les autres n'ont pas, qui vous met en état de soulager les gros bénéficiers.

Encore une fois, monseigneur, ne m'écrivez jamais par honnêteté; mais tenez-moi avertie de tout, pour être en état de répondre sur tout ce qu'on pourroit me dire de vous : car je veille pour vous avec une grande attention, croyant veiller pour Dieu et pour son église.

LETTRE L. *

A Saint-Cyr, ce 11 juillet.

VOtre lettre, monseigneur, a été prise comme je le désirois : cela suffit, à ce que je crois, pour que vous en soyez content. On me demanda si vous n'aviez pas dit un mot là-dessus au *bon Pere;* je répondis que je n'en doutois pas.

Je vous demande, monseigneur, le petit bénéfice de Corbeil pour Me. de Saint-Bazile : elle vous en écrit : il n'importe à qui, d'elle ou de moi, vous adressiez cette expédition.

LETTRE LI.

Ce 18 juillet 1696.

J'Oubliai hier au soir, monseigneur, de vous remercier de ce que vous avez eu la bonté de m'accorder pour Me. de Saint-Bazile de Corbeil. J'oubliai encore de vous dire que 40 me dit que je pouvois bien vous confier toute la nouvelle, en vous parlant de l'un des *dévots* dont nous avons besoin pour cette petite fille : ainsi, monseigneur, si vous parlez là-dessus à 200, ce sera sans mystere, s'il vous plaît.

LETTRE LII.

A Marly, ce 3 août 1696.

JE n'ai plus parlé de Mlles. de Castelnault, monseigneur, et j'ai voulu vous épargner un nouveau refus. 29 fit mercredi une derniere tentative, et il fut refusé avec chagrin de la part de 100.

Le roi refuse les bonnes œuvres plus que jamais : voici son raisonnement :

« Mes aumônes, dit-il, ne sont que de » nouvelles charges pour mes peuples : » plus je donnerai, plus je prendrai sur » eux : d'ailleurs, mes aumônes sont sans » mérite, puisque je ne le prends pas » sur moi : je n'en ai ni plus ni moins et » le nécessaire et l'agréable : un roi fait » l'aumône en dépensant beaucoup et à » propos ». Je lui répondis : « Cela est » vrai : mais tant de gens que vos guerres, » vos bâtiments et vos maîtresses, ont » réduits à la mendicité par la nécessité » des impôts, il faut bien les soulager » aujourdhui. Nommez cela pension ou » aumône ; mais il est bien juste que ces » malheureux vivent par vous, puisqu'ils » ont été ruinés par vous-même. Si ce » n'est pas une aumône, c'est donc une » restitution ». Fournissez-moi des raisons, monseigneur, s'il y en a de meilleures : les siennes sont d'un honnête homme. Quant au mérite, je ne vois que son plaisir sur quoi il peut prendre : il s'est borné au plaisir de son jardin, et il y fait des dépenses médiocres. Il ne m'a dit qu'un mot sur le P. de la Tour : il étoit de si mauvaise humeur ce jour-là, que je crus devoir le ménager.

Les dames se donnent assez de mouvement pour être auprès de Me. la du-

chesse de Bourgogne. Faites parler (1) Me. la duchesse de Noailles sur Me. de Créqui, la D. du Lude, ou la D. de V.. La derniere est séparée de son mari : sa réputation n'est pas sans tache ; elle traîne une mauvaise suite dans sa famille : elle est toute liée à Saint-Cloud, et l'on voudroit en éloigner la jeune Princesse. Vous avez trop de vertu, monseigneur, pour qu'on ne puisse pas vous tout dire sans aucun ménagement. L'abbé Têtu prétend que vous ne vous taxez pas à proportion des autres. Je sais répondre en général à ces discours ; mais si vous voulez m'instruire, je répondrai encore mieux. Les ennemis paroissent vouloir tenter quelque chose : on seroit honteux de prier publiquement ; mais je crois, monseigneur, que vous priez et faites prier en secret, autant qu'il vous est possible.

(1) Pour la charge de dame d'honneur.

LETTRE LIII. *

Ce 5 août 1696.

SI M. l'abbé Têtu se plaint de vous, monseigneur, il aura tort ; mais je croirois l'avoir, si je ne vous avertissois de tout ce qui viendra à ma connoissance sur votre sujet.

Il y a deux jours que le roi me dit en sortant de ma chambre : « Je m'en vais » voir quelqu'un que vous croyez bon » homme, mais sans esprit ». « Il me » nomma le P. de la Chaise. Je lui répondis : « Vous le croyez encore plus que » moi ; car vous le voyez plus souvent ». Le roi repliqua : « Il est vrai, et cela » baisse tous les jours : mais ne baissons-» nous pas aussi » ? Je crus l'occasion favorable, et je lui dis : « N'allez pas me » donner quelque stupide pour confesseur » de la Princesse, et ordonnez au P. de » la Chaise de consulter M. l'archevêque, » qui estime fort certains sujets de la » compagnie ». Il me dit : « Informez-» vous de quelque chose de bon, et je » le demanderai ». Me voilà donc en état, monseigneur, de vous consulter

à notre premiere entrevue. Ne venez point ici. On a regret à tout le temps qu'on passe hors des jardins. Je m'apperçois avec plaisir que le roi reprend son ancienne familiarité avec M. votre frere.

LETTRE LIV.*

A Saint-Cyr, 14 août 1696.

JE ne puis vous exprimer ma joie, monseigneur, de voir ce que Dieu fait dans le cœur du roi pour vous. Je m'apperçois qu'il s'approche de vous, que la confiance augmente, ou pour parler plus juste, qu'il se rassure sur vous. Car il vous estimoit, vous goûtoit, quand vous n'étiez que M. de Châlons; mais aujourdhui il y a du progrès : il ne se peut taire du premier mouvement qu'il a vu en vous au dernier discours qu'il vous a fait. Il est édifié au dernier point : je ne le suis pas moins que lui : on ne s'endurcit point à vos vertus. Je lui dis combien vous avez toujours été ferme sur la résidence, et que vous n'aviez jamais consenti que M. de C... demeurât précepteur, et devînt archevêque. Le roi est naturellement exact et sévere :

ainsi ces maximes sont de son goût : il vous voit ferme. On vous accuse d'être trop doux : ne croyez pas, monseigneur, que ce soit là un mauvais office auprès de lui : il craint les caracteres rudes et âpres, quoiqu'il les veuille fermes. Dieu le dispose, ce me semble, à son salut, dès qu'il l'approche de son pasteur. Après cela, je n'aurai qu'à mourir en paix, sûre qu'entre vos mains, mon roi deviendra agréable à Dieu. Continuez d'attaquer ce qu'il y a de mauvais dans les *dévots* avec votre douceur naturelle : chargez-le lui-même quelquefois de leur parler. Je ne sais peut-être ce que je vous dis ; car, en vérité, je fais tout avec précipitation.

LETTRE LV.*

Vendredi à 3 heures, 1696.

IL faut bien se garder, monseigneur, de voir le P. d'Emérique. Le P. de la Chaise a conté au roi, qu'il étoit ici : qu'il est venu sans permission : qu'il a dit que les puissances l'ont mandé, et qu'on le destine à un grand emploi : qu'au reste, il a été visité à Rome par le

cardinal protecteur du jansénisme : que le P. d'Emerique est un homme de bien, mais qu'il pousse bien loin la dévotion. Vous entendez ce que cela veut dire. Les jésuites nous déclarent la guerre hautement de tous côtés : et ceux qui aiment la paix sont à plaindre. J'ai vu M. de Meaux, et de quelque côté que je me tourne, par-tout croix, afflictions, obstacles au bien. J'ai dit au roi, que vous aviez paru souhaiter que ce bon pere passât ici, et que vous seriez ravi de le voir, et que je le visse. Du reste, j'ai tout ignoré. Je ne sais que vous conseiller là-dessus. Je vois tous les gens de bien se partager. Si le roi est de bonne foi, le choix sera difficile. S'il ne l'est pas, il va avoir de beaux prétextes pour en demeurer à l'état de tiédeur où il est. Le parti le plus sage ne seroit-il pas de m'écrire une lettre qui ne contiendroit que ces mots : « Le pere Eme-» rique est ici. Vous savez le bien que je » vous en ai dit. Voudriez-vous en juger » vous-même, ou à Saint-Cyr, ou à » Versailles ; » et quelqu'autre chose à pouvoir montrer ? Soyez sur vos gardes. Rien de mystérieux. Nous sommes épiés de tous côtés ; et si Dieu ne me soutenoit, je serois désespérée d'être atta-

chée où je suis. Faites part de cette lettre, monseigneur, à M. l'évêque de Chartres.

LETTRE LVI.

Ce 4 septembre 1696.

VOici un mémoire d'Andresy, qu'on m'assure être de votre diocese. Souvenez-vous donc, monseigneur, une fois pour toutes, de faire de mes avis l'usage qu'il vous plaira, sans me répondre un mot quand il n'y a pas de nécessité. Je crains toujours de vous faire perdre du temps. Ce n'est point à moi à me mêler entre des religieuses et leur évêque; mais si, sans me nommer, vous disiez à celui de Saint-Flour les plaintes qu'on fait de lui, et que vous savez qu'elles sont venues jusqu'à la cour, peut-être feriez-vous un bien; car, monseigneur, peu d'évêques ont, comme vous, toujours raison.

Hé bien! voilà les dames nommées; voilà la maréchale désespérée! Mon état et ma destinée est d'affliger, et desservir tout ce que j'aime. J'en souffre beaucoup; mais je ne varierai point dans la loi que je me suis faite de sacrifier mes amis à la vérité et au bien.

On a parlé du pere Émerique : c'est un monstre : il a le plus grand défaut de tous les défauts ; défaut éclatant ; défaut exclusif : il est très-dévot, et la dévotion ne sied guere mieux à un confesseur, qu'à un évêque : voilà, monseigneur, où nous en sommes encore, grace au *bon Pere !*

LETTRE LVII.

Ce 8 septembre 1696.

C'Est pour obéir à M. l'évêque de Chartres, monsieur, que je vous envoie ce que vous trouverez dans ce paquet, qui, ce me semble, ne vous apprendra rien de nouveau. Vous êtes assez instruit de la doctrine de Me. Guyon, pour la condamner hautement ; et ce que vous savez de sa personne, est pire que ce qui est dans cet écrit. Je prie Dieu de tout mon cœur de vous faire prendre le parti le plus convenable au bien de l'église, et le plus propre à garantir de toute fausseté !

LETTRE LVIII.

Ce 25 septembre 1696.

JE crois vous avoir déja dit, monseigneur, que Me. la C. de Grammont est la correspondante de la Trappe. Vous verrez par cette lettre ce qu'on exige de moi, et je vous supplie de me prescrire l'usage que j'en dois faire.

Nous aurons apparemment bientôt le P. le Comte. L'inclination y est si forte, qu'on ne peut s'y opposer.

En envoyant à M. de Meaux, il y a deux jours, un paquet d'une dame de Saint-Louis, je lui mandai qu'on pensoit à mettre Me. G... auprès de M. le curé de Saint-Sulpice. Nous n'aurons pas là-dessus son approbation; mais pour moi, je crois qu'il est de mon devoir de dégoûter des actes violents, le plus qu'il m'est possible. Le roi est en parfaite santé (1).

(1) J'aurois retranché cette lettre-ci et bien d'autres comme peu importantes; mais ce que j'aurois retranché servira peut-être un jour à éclaircir quelque fait, à fixer quelque date, lorsque tant de morceaux précieux sortiront des cabinets où ils sont enfermés.

LETTRE LIX.

Ce 7 octobre 1696.

J'Ai vu M. de Meaux, toujours bien vif sur l'affaire, mais bien plein d'envie de ne pas s'éloigner de vous. On ne peut en parler plus obligeamment.

Le roi m'a conté ce qui s'est passé entre vous par rapport à Me. G. Vous avez trouvé en lui quelque répugnance à la laisser sortir. Il vous croit trop bon, et je n'ai nulle part à ces impressions-là. Je ne lui avois pas dit un mot de votre dessein; et je veux demeurer ferme dans celui de ne suivre que vos mouvements en pareilles occasions.

J'ai vu notre ami. Nous avons bien disputé, mais fort doucement. Je voudrois être aussi fidelle à mes devoirs, qu'il l'est à son amie: il ne la perd pas de vue, et rien ne l'entame sur elle.

Je vois avec une grande joie, monseigneur, qu'on s'accoutume à vous, et qu'on est persuadé par vous. Je l'ai vu dans ce qui regarde les peres de l'oratoire; et vous acquerrez toute confiance, si vous n'êtes point entêté. Les petites

confidences sur le P. de Sainte-Marthe ont contribué à vous faire croire sur le reste.

Il est si triste qu'il y ait si peu de sujets, quand il y a un évêché vacant.

La voie de M. Tiberge est bonne, et celle de M. de M... quelquefois, afin de cacher la moitié de notre commerce à l'un et à l'autre.

LETTRE LX.

Ce 4 novembre 1696.

VOtre peine ne m'est point indifférente, monseigneur, et le coup est bien sensible. M. de Vadesin commence à soutenir les absents, et à être remis à une autre fois : il a eu une grande audience depuis ce temps-là ; mais il ne fut pas question de cette affaire-ci : je ne sais si je pourrai faire quelque usage de la lettre du ministre : elle est ridicule en tout point.

Dieu veuille que l'abbé de Croissy remplisse l'idée qu'on a de lui ! votre témoignage a été compté. Le titre de duchesse de Bourgogne, le roi l'accordera contre mon gré. Monsieur en est à présent au désespoir : il ne peut souffrir qu'avec le nom

de princesse de Savoie, elle soit devant lui : il presse donc pour qu'elle s'appelle la duchesse de B... : je m'y oppose, parce qu'il n'y a guere de raison de porter le nom d'un homme avant de l'avoir épousé, mais encore plus par l'espérance où je suis que toutes ces difficultés la renfermeront davantage. J'ai vu le P. le Comte, qui m'a paru admirable : mais on ne connoît pas un homme dans une seule conversation. N'avons-nous pas bien fait de forcer Me. de Saint-Geran de penser à elle ?

LETTRE LXI.

Le 7 novembre 1696.

LEs restitutions (1) ne se font pas aisément : il faudra plus d'une conversation avec vous pour m'y résoudre.

(1) M. de Noailles avoit rempli de scrupules Me. de Maintenon sur les présents qu'elle avoit eus de Me. de Montespan. L'abbé Gobelin avoit permis de les recevoir ; et l'évêque de Chartres avoit décidé qu'il ne falloit pas les rendre. L'archevêque de Paris revint à cet avis, quand il sut que ces présents étoient le prix des soins de Me. de Maintenon pour l'éducation des princes légitimés, et non de ses complaisances pour les foiblesses de leur mere.

Quand vous m'aurez déterminée, il faudra persuader M. l'évêque de Chartres : ainsi je ne prévois pas que cette affaire soit bientôt consommée.

Nous avons envoyé Me. la duchesse de Noailles à Paris, et même à Versailles par le conseil de Me. de Montchevreuil, à qui j'ai écrit une lettre pour être montrée à la dame que je verrai peut-être demain en arrivant ; mais, monseigneur, je suis bien fâchée que vous veniez vendredi à Versailles, quoique vous ayez de bonnes raisons, parce que je n'y serai pas, et qu'il faut bien aller à Saint-Cyr.

Je vous demande votre bénédiction pour la Princesse : offrez-la à Dieu. Vous aurez su sans doute que ce fut par où le roi commença en arrivant ici : c'est une enfant : elle montre de l'esprit ; sa figure n'est point laide, et ses yeux sont très-beaux.

LETTRE LXII. *

1696.

MAdame de Montchevreuil me mande qu'elle va envoyer prier Me. de C... d'aller à Versailles. Je souhaite ce mariage, parce qu'il paroît bon ; mais j'ai

toujours mauvaise opinion du succès de ce qui traîne trop long-temps.

Enfin, nous allons voir cette princesse si long-temps attendue et si prônée. Monsieur s'est enferré lui-même. La peur qu'il a eue qu'elle ne fût pas de tous les plaisirs par l'embarras du rang de la princesse de Savoie, lui a fait demander en grace, qu'elle eût le rang de duchesse de Bourgogne.

LETTRE LXIII. *

A Meudon, ce 14 novembre 1696.

DÉfaut presque général, que celui de ne trouver de bon que ce qui vient de nous. Il y a long-temps que je m'apperçois que ces messieurs sont fort difficiles sur les ouvrages d'esprit. On ne peut trop admirer leur simplicité et leur orgueil ; et il faut, monseigneur, qu'ils vous croient mort à vous-même.

Je vais samedi à Saint-Cyr ; mais si vous pouvez être ici à sept heures et demie, nous pourrons être une heure ensemble. J'ai vu l'affaire des d'Estrées presque faite. Elle étoit hier au soir presque manquée. Demandez pour moi la patience : j'en ai souvent besoin.

Ce 15 novembre. J'espérois avoir l'honneur de vous voir demain ; mais M. le duc de Noailles m'a appris que vous avez la goutte. Ce n'est pas un mal dangereux : cependant il n'y en a point qui vous convienne ; et votre temps est trop rempli pour en avoir à donner aux ménagements. Je souhaite au moins qu'elle ne soit pas trop douloureuse, et qu'elle vous laisse la tête libre. Il me paroît qu'il y a bien long-temps que je n'ai eu l'honneur de vous voir ; et quoique vous m'ayez menacée de reprendre des matieres désagréables, à notre premiere conversation, je vous assure, monseigneur, que j'y voudrois être.

LETTRE LXIV. *

A Marly, ce 30 novembre 1696.

VOilà, monseigneur, ce que M. l'archevêque de C. m'a écrit sur la peine (1) qu'il me voit dans le cœur. Il va vous trouver. Qu'est-ce qu'il veut dire à l'endroit que j'ai marqué ? Et que

(1) Sur son livre des *Maximes*.

pourroit-il faire qui désabusât tout le monde ? Il le doit certainement, s'il le peut. Vous voyez qu'il ne veut pas laisser de doute sur lui, ni sur la vérité. C'est à vous, monseigneur, à tâcher de le réduire. Je ne sais qui sont les gens ombrageux dont il parle ; mais je n'ai point encore trouvé deux avis sur cette matiere, et je ne doute pas qu'on ne lui parle comme à moi, puisque ce n'est pas la condamnation de cette doctrine que je cherche, mais la vérité expliquée par l'église.

Fragment d'une Lettre de M. l'Archevêque de Cambray.

» POur le fond de mes sentiments sur
» les choses qui vous ont fait de la
» peine, je me suis encore expliqué à
» fond à M. Tronson. Je le ferai aussi
» sans réserve tout de nouveau à M. l'ar-
» chevêque de Paris. Je ne ferai jamais
» rien que de concert avec lui ; *mais*
» *je puis faire là-dessus des choses propres*
» *à réduire au silence les plus hardis cri-*
» *tiques.* Ce qu'on vous nomme des sub-
» tilités, n'est que ce qui est enseigné
» dans les livres des saints, et que toutes

» les écoles catholiques ont enseigné. Si
» je vais plus loin, il faut me déposer. Si
» je demeure dans ces bornes, et qu'a-
» près avoir éclairci les difficultés, qui
» ne rouloient que sur les termes mal-
» entendus, on trouve que je ne parle
» que comme les saints, dont la doctrine
» a été canonisée avec les personnes : il
» faut faire taire les gens ombrageux,
» dont le zele sans expérience s'effa-
» rouche trop aisément. Pour moi, je
» ne veux que céder à tout le monde,
» qu'éclaircir avec déférence tous ceux
» qui seront scandalisés, et que changer
» de termes jusqu'à ce que les *bonnes*
» soient éclairées : car je ne tiens à au-
» cun langage, et j'abandonne toutes les
» expressions qu'on voudra condamner,
» pourvu qu'on sauve le fond des choses,
» et que les opérations de la grace ne
» soient pas flétries : encore un coup,
» madame, je ne crois pas devoir laisser
» les gens dans le doute, ni sur moi, ni
» sur la vérité ».

LETTRE LXV.

Ce 22 décembre 1696.

J'Ai vu M. le duc de Beauvilliers, qui a voulu me parler sur les livres de vos amis. Je suis bien-aise qu'il m'en ait encore écrit, parce qu'il exprime mieux ses raisons que je n'aurois fait. Ce n'est pas à moi à vous presser : vous savez ce qui convient, et ce qui est le plus utile au bien de l'église. Pour moi, je me tiendrai en paix, et j'attendrai ce que Dieu nous fera voir dans la suite. J'ai lu avec grand plaisir votre ordonnance : il ne m'a point paru qu'il y ait rien de menaçant. J'aurois bien voulu la lire au roi, je ne pus en trouver le temps.

LETTRE LXVI.

A Meudon, ce 14 janvier 1697

J'Ai conté au roi l'affaire que vous avez avec Me. de Bouillon. M. le Dauphin étoit présent : il la savoit à peu près comme moi. Le roi répondit, en adressant la

la parole à son fils : « Mr. l'archevêque » fera plaisir en tout ce qu'il pourra ; mais il se tiendra aux regles ». Je vous avoue que cette réponse m'a fait plaisir : il me semble qu'elle marque, et de l'estime pour la regle, et de l'amitié pour l'observateur.

Ne jugeriez-vous point à propos de faire à votre loisir une liste des bons évêques (1) ? Vous me l'enverriez afin que dans les occasions qui se présentent tous les jours, je soutinsse plus ou moins leurs intérêts, et qu'on leur renvoyât les affaires dont ils doivent se mêler, et auxquelles ils sont propres. On m'adresse toujours la parole, quand il est question d'eux : mieux instruite, je serois plus hardie. Je copierai cette liste, afin qu'en aucun cas, on ne la voie écrite de votre main.

(1) Hébert, curé de Versailles, en avoit déja dressé une des bons ecclésiastiques, qu'il avoit remise au duc de Beauvilliers, chargé par le roi de lui faire connoître les meilleurs sujets. Tant que cette liste en fournit, et que monsieur de Beauvilliers ne fut point soupçonné de quiétisme, le pere de la Chaise ne fut point le maître de la feuille : et ce temps-là fut le regne des Sulpiciens.

LETTRE LXVII.*

A Marly, ce 8 février 1697.

ORdonnez à quelqu'un de lire cet écrit, monseigneur, pour vous en rendre compte. Je ne sais ce que c'est; mais j'ai eu peur de manquer de charité, si je le brûlois sans en faire aucun usage. J'en ai dit un mot au roi, qui croit que ces gens-là ont été chassés pour le quiétisme.

Je n'ai point eu d'occasions de parler. On ne m'a plus rien dit du livre, ainsi je suis demeurée dans le silence.

Mr. votre frere vient de me dire que Mr. de C. est arrivé à Paris.

LETTRE LXVIII.

A Marly, ce 21 février 1697.

J'Ai vu nos amis: nous avons été fort embarrassés les uns des autres. Mr. l'archevêque de C. me parla un moment en particulier. Il sait le mauvais effet de son livre, et le défend par des raisons qui

ne persuadent de plus en plus que Dieu veut humilier ce grand esprit, qui a peut-être trop compté sur ses propres lumieres. Il me dit que le P. de la Chaise lui avoit rendu compte d'une conversation qu'il avoit eue avec le roi, après laquelle il ne pouvoit se dispenser de lui parler. Je tombai d'accord de tout : mais par les dispositions que je vois dans le roi, M. de C. aura peu de satisfaction de cet éclaircissement. J'ai parlé aussi un moment à Mr. le duc de Beauvilliers, qui me montra sa peine du silence du roi. J'ai fait ce que j'ai pu pour gagner qu'on veuille le prévenir ; mais on ne veut point, et cette conversation ne sera pas moins froide que l'autre. Cette opposition n'a pas été inspirée par moi : elle est dans le cœur du roi sur toutes les nouveautés. Je vois bien qu'on me l'imputera ; mais je vous dois la vérité, et je vous la dis : du reste, je suis prête à faire mon devoir dans une occasion si importante. Je n'ai point vu Mr. de M., quoique j'aie fait quelque diligence pour cela. J'ai pensé qu'il veut peut-être pouvoir dire, qu'il ne m'a pas vue pendant tout ce vacarme. On dit qu'il est grand. Mr. de Pontchartrain ne vous embarrassera plus. Son fils épouse Mlle. de Roussy. J'ai oublié ce qui m'oblige à vous

écrire. Mr. de C. veut vous parler en ma présence : il me l'avoit déja proposé, et je lui avois répondu que ce seroit quand il vous plairoit ; mais il me paroît qu'il veut que je sollicite et que je concerte cette entrevue. Il m'a mis entre les mains un mémoire des articles qu'il veut traiter avec vous, qui sont des interrogations sur tout ce qui s'est passé. Je ne prévois nulle utilité de cette conversation ; mais peut-être tirera-t-il quelque avantage du refus, comme il en veut tirer du silence de Mr. de Maux.

LETTRE LXIX.

A Saint-Cyr, ce 26 février.

JE suis bien fâchée d'être si long-temps sans vous voir ; mais vous ne l'auriez pu sans venir à Trianon, et il ne faut pas qu'un saint paroisse dans le lieu où nous ferons tous nos désordres. Je ne suis point en scrupule du plaisir que j'y aurai ; mais je vous assure que les autres n'en auront guere davantage. Ces divertissements me paroissent plus mauvais par l'exemple qu'ils donnent à ceux qui les poussent plus loin, qu'ils ne le sont en

eux-mêmes ; car on n'y sent guere que de la tristesse, de la fatigue et de l'ennui : et le plaisir fuit à proportion qu'on le cherche. Nos princes n'ont plus rien de nouveau à voir, parce qu'ils voient tout dans leur enfance : dès le berceau on leur prépare leur ennui : aussi ils sont punis parfaitement de cette envie continuelle d'avoir de la joie ; et je vous assure qu'on en a moins avec eux, que l'on n'en trouve avec celui que vous dites n'être pas un visage de carnaval. J'ai fait lire votre ordonnance au réfectoire : elle renverra plusieurs de nos filles à une seconde consultation à Mr. Dodart. J'en ai mis une pour notre sainte reine, à qui j'écrivois quand j'ai reçu votre paquet. J'ai envoyé à Paris porter ma lettre à Mr. le duc de Richelieu : car il faut vous l'avouer, je l'avois oubliée, et vous verrez par là que la mémoire se sent de l'âge et de la dissipation de la vie. J'avois reçu des compliments de ma sœur Marie-Constance, qui m'avoient persuadée que l'affaire des religieuses de Strasbourg étoit entiérement finie. J'en parlerai à M. de Chamillard : les grandes choses lui font oublier les petites. On me demande souvent des demoiselles de Saint-Cyr : elles ont de la peine à aller si loin : j'en ai pourtant

fait offrir deux, qui sont de saintes filles. Je prie souvent pour vous : il n'y a que votre charité et le grand besoin que j'en ai qui puissent vous obliger à me rendre ces prieres.

LETTRE LXX.

A Marly, le 7 mars 1697.

J'Ai lu et relu votre approbation ; et je comprends bien que Mr. de M. en sera content. Rien n'est plus édifiant dans la religion que ce concert entre ceux qui l'annoncent ou la maintiennent. Vous voyez, monseigneur, la peine que cette réflexion donne. A l'égard de Mr. de C., il me mande qu'il ne faut point chercher d'adoucissement dans son affaire, et qu'il faut qu'il se rétracte ou qu'on se taise. Je crains bien que cette décision ne soit difficile, puisque ceux qui trouvent le moins à reprendre à son livre, disent qu'il seroit à désirer qu'il n'eût jamais paru, et que cela étant, cette maniere de flétrissure lui demeurera toujours. Votre approbation est forte ; et il est impossible que vos amis, pensant comme ils pensent, n'en soient pas blessés. Le roi a

renvoyé l'affaire de Me. l'abbesse de Juvigny au P. de la Chaise.

LETTRE LXXI.

A Saint-Cyr, ce 16 mars 1697.

LE P. de la Chaise a avoué au roi, monseigneur, qu'il a envoyé le livre de Mr. de C. à Mr. le cardinal de Janson, et lui a écrit pour qu'il lui fût favorable. Le roi l'a trouvé très-mauvais : et ce tour d'adresse de Mr. de C. fait un effet bien contraire à celui qu'il en attend ; car le roi va désavouer la lettre de son confesseur. La cabale devient de jour en jour plus grande et plus hardie. Je n'y vois ni simplicité, ni passiveté. C'est à vous, monseigneur, à soutenir la cause de l'église, et Mr. de M., que le P. de la Chaise attaque auprès du roi; mais jusqu'ici tout ce que la cabale fait, retombe sur elle, et on ne peut être plus contente du roi que je le suis. Dieu veuille nous conduire tous, selon ce qu'il veut de nous ! Je ne cesse de le lui demander, et particuliérement pour vous.

LETTRE LXXII. *

A Saint-Cyr, ce 3 avril 1697.

ET moi aussi, j'avois espéré, monseigneur, que vous viendriez à Versailles lundi ou mardi; mais je comprends aussi que vous faites quelque chose de meilleur.

Je me suis fort trompée dans l'opinion que j'avois que Mr. de C. n'écriroit rien de repréhensible, que je n'ose plus dire que je ne crois pas qu'il le fasse une seconde fois. Cependant je craindrois qu'il ne travaillât à sa traduction, afin de l'avoir toute prête en cas de besoin.

Le roi me paroît embarrassé pour en empêcher une troisieme édition. Il doit parler à Mr. le duc de Beauvilliers. Comptez, monseigneur, que cette affaire ne s'adoucit pas, soit à Rome, soit en France, soit dans le cœur du roi, et que par-tout on pense au danger des princes par une telle éducation. Quant à moi, je suis et affligée et embarrassée. Je le suis pour moi. Je crains la suite de cette affaire entre deux prélats, s'ils vont aux extrémités. Je crains le parti que le roi

prendra, et dont il répondra devant Dieu. Je crains la même chose pour vous. Mr. de C. vous presse, et il a raison. Mais la matiere est difficile, et tout le monde en a jugé. Je ne sais si l'autorité de tous les évêques ensemble pourroit justifier ce livre. Quant à ce qui me regarde, je veux le consulter, s'il vous plaît, entre vous et Mr. de Chartres, que je vous prie de faire venir le plutôt qu'il sera possible.

Je verrai Mr. de Beauvilliers, pour lui dire qu'il n'est pas question de montrer son intérieur particulier; mais qu'il faut répondre au public sur l'opinion qu'a le public que le gouverneur du duc de Bourgogne est le protecteur du quiétisme: ce qu'on croira toujours, tant qu'il ne condamnera pas Me. G. sans détour, sans restriction, autant qu'il peut la condamner.

Le P. de la Chaise a voulu me voir. Le prétexte étoit une affaire pour Saint-Cyr: et la vraie raison, l'apologie du livre de Mr de C. « Il n'est pourtant pas sans » défauts; mais tout cela n'est que des » bagatelles: je dois employer mon crédit » pour obliger le roi à faire taire tout » le monde ». Ensuite il m'assura que si Mr. de C. soutenoit tant soit peu Me. Guyon et ses livres, il seroit contre lui,

et que cette femme est très-dangereuse. Il me conta que c'étoit à lui que feu Mr. de Geneve s'étoit adressé pour se défaire d'elle et du P. de la Combe, qui prêchoient l'un et l'autre des maximes qui renversoient l'évangile. Vous voyez, si le bon pere est au fait.

Je n'ai jamais pensé à transférer *l'Hôtel des décisions*. Je ne croyois pas que ce nom eût été jusqu'à vous. Je vous rends mille graces de la facilité que vous vouliez apporter à ce dessein. J'ai des parents dans le cas de celui de Me. de Brinon, qui meurent de faim : et de plus, je me mêle le moins qu'il m'est possible de ce qui regarde les bénéfices. Je n'ai point vu Mr. l'abbé de Caylus. Le roi est très-content de votre lettre. Il me la montra d'abord, et ne trouva pas que vous allassiez trop loin. Dieu veuille qu'il en profite ! Je vous rends mille graces de la part que vous me donnez dans vos prieres : j'en fais souvent pour vous.

LETTRE LXXIII. *

Ce 30 avril 1697.

DE la maniere dont le roi m'a parlé ce soir, monseigneur, je doute encore moins qu'auparavant que vous ne deviez parler au P. de la Chaise de ce qui regarde les confesseurs. Le roi n'aime pas le bruit; mais sa conscience est délicate, quand elle est éclairée: et vous y avez porté la lumiere. Vous ferez dans la suite ce que vous croirez le meilleur; mais je voudrois que vous fissiez sentir aux jésuites qu'ils vous sont abandonnés, et que les égards que vous aurez pour eux, ne sont point forcés de votre part, et doivent être mérités de la leur. Peut-être vous ménageront-ils davantage: peut-être aussi seront-ils plus ulcérés. Je ne connois personne qui ait autant de besoin que vous, monseigneur, d'une mort continuelle à tout intérêt, et à toute passion. Votre état est de fâcher tout le monde, et votre humeur de ne mécontenter personne.

LETTRE LXXIV.

Ce 11 mai 1697.

JE suis honteuse, monseigneur, de tout ce que vous prenez la peine de m'écrire pour me rassurer. Il est vrai que je crains vivement que Mr. de M. et vous n'alliez pas assez de concert pour le fond de cette affaire-ci; mais je suis bien persuadée qu'on ne peut, qu'on ne doit pas exiger que Mr. de M. juge Mr. de C. puisqu'il s'est toujours expliqué là-dessus. Le roi s'exprima fortement, et fit envisager les suites que tout ceci pourroit avoir. La scene de Saint-Cyr va faire un grand bruit, et sera regardée comme un prélude. Dieu veuille vous éclairer, vous fortifier, vous consoler en cette affaire! elle est si affligeante, que la soumission à sa volonté peut seule faire respirer. J'avois espéré que le mariage proposé se feroit. La demande du gouvernement de Rocroy a tout gâté, ou peut-être servi de prétexte. Je suis fort en peine de madame votre mere.

LETTRE LXXV.

A Marly, ce 13 Mai 1697.

LE roi me charge, monseigneur, de vous faire la réponse de M. l'archevêque de Cambrai; mais comme vous êtes bien plus capable que moi d'entendre sa lettre, j'ai supplié le roi de consentir à vous la montrer : vous me la renverrez, s'il vous plaît, en me disant aussi un mot de l'état où est madame la duchesse de Noailles, qui me donne bien de l'inquiétude et pour elle et pour vous. Le roi m'ordonne de vous dire de ne point faire de mystere de cette lettre, s'il y a quelque utilité à parler.

De M. de Cambray au Roi.

» M. le duc de Beauvilliers m'a parlé » de la part de V. M. sur mon livre. Je » prends la liberté de lui confirmer ce » que j'ai déja eu l'honneur de lui dire : » c'est que je veux de tout mon cœur » en recommencer l'examen avec M. » l'archevêque de Paris, M. Tronson, » et M. Pirot, qui l'avoient d'abord

» examiné. C'est avec plaisir, Sire, que
» je profiterai de leurs lumieres, pour
» changer ou pour expliquer les choses
» que je reconnoîtrai avec eux avoir
» besoin de changement ou d'explication.
» Je crois, Sire, en voir déja assez pour
» pouvoir dire à V. M. qu'on ne me fera
» que des difficultés faciles à lever. Pour
» le faire, je n'aurai qu'à ajouter simple-
» ment à mon livre diverses choses, que
» j'avois déja mises dans un ouvrage
» plus ample, et que j'ai retranchées dans
» l'imprimé pour abréger. L'expérience
» me persuade qu'elles sont nécessaires
» pour contenter beaucoup de lecteurs,
» auxquels tout est nouveau en ces ma-
» tieres. Quoique le Pape soit mon seul
» juge, et que M. l'archevêque de
» Paris ne puisse agir avec moi que par
» persuasion, je crois, Sire, et avec
» une espece de certitude, que nous
» n'aurons aucun embarras sur la doc-
» trine, et que nous serons, au bout de
» quelques conférences, pleinement
» d'accord même sur les termes. Si j'ai
» écrit au Pape, V. M. sait que je l'ai
» fait par son ordre, et même bien tard,
» quoique j'eusse dû le faire dès le com-
» mencement. Car un Evêque ne peut
» voir sa foi suspecte, sans en rendre

» compte au plutôt au Saint-Siege. J'avois
» même un intérêt pressant de ne me
» laisser pas prévenir par des gens qui ont
» de grandes liaisons à Rome.

» Cette affaire n'auroit pas tant duré,
» Sire, si chacun avoit cherché comme
» moi à la finir. Il y a trois mois et
» demi qu'on me fait attendre les remar-
» ques de M. de Meaux. Il m'avoit fait
» promettre qu'il ne les montreroit qu'à
» moi, ou tout au plus à messieurs de
» Paris et de Chartres. Cependant il
» les a communiquées à diverses autres
» personnes. Pour moi, je n'ai pu
» jusqu'ici les obtenir. Voilà ce qui fait,
» Sire, que l'examen que je dois faire
» avec M. l'archevêque de Paris, et
» MM. T. et P. n'est pas encore com-
» mencé. Il m'est revenu par plusieurs
» bons endroits diverses choses qui me
» persuadent, que ces remarques ne
» contiennent aucune difficulté qui doive
» nous arrêter: tout roule sur de pures
» équivoques qu'il sera très-facile et très-
» naturel de lever par des explications
» tirées de mon livre même. De ma part,
» je n'y perdrai pas un moment. Je suis
» bien honteux et bien affligé, Sire, d'un
» si long retardement qui fait durer
» l'éclat. C'est un accablement pour moi

» de voir qu'il importune un maître, des
» bontés et des bienfaits duquel je suis
» comblé. Mais, en vérité, Sire, j'ose
» dire que je suis à plaindre, et pas à
» blâmer dans toutes les circonstantes de
» ce mécompte, auquel je n'ai aucune
» part, et que j'espere de finir très-
» promptement. »

LETTRE LXXVI.

1697.

JE ne connois pas assez *la famille* pour savoir ce qui convient : je vous expose simplement mes vues, et je les soumets aux vôtres.

J'eus hier au soir une conversation avec 45 sur la grande affaire : il veut ôter 25, et tout ce qui environne les petits-neveux de 57 : mais il cherche des raisons de différer ; et tout cela, par la peine d'en faire à 40. Je lui dis tout ce que je pus pour le presser, sans pourtant lui montrer là-dessus un empressement qui pût le scandaliser. Je n'en ai pas en effet, et je ne veux que ce que Dieu veut. Je ne trouvai pas 100 adouci sur le fond de la chose.

La princesse de Conti me vint trouver

hier pour me charger de demander au roi qu'il lui permît de prier à la noce la D. de Choiseuil et Me. d'Entragues. Il répondit : « Elles sont trop décriées pour » que je puisse lui conseiller de les avoir » avec elle : mais qu'elle consulte Me. de » la Valliere, et fasse ce qu'elle voudra. » Je ne doute point que notre sainte Carmélite n'exige cette complaisance. Elle ne voit pas qu'elle fait par là plus de tort à sa fille que d'honneur aux autres. Priez pour moi, je vous en conjure : je n'ai pas le courage de porter ma fortune : jugez de ce que je ferois dans l'adversité.

LETTRE LXXVII.*

Mai, jeudi au soir, 1697.

QUoique j'aie aujourd'hui la tête en mauvais état, je ne puis m'empêcher de me soulager avec vous, sur tout ce que le *bon Pere* a fait auprès du roi. Il a excité une affaire très-désagréable à M. de la Trappe. Vous n'en entendrez que trop parler. Il a rendu compte d'une conversation qu'il a eue avec le P. de Valois, qu'il prétend avoir fort grondé sur ce qu'il soutient le livre de M. de

Cambray. Le *bon Pere* a loué ce qu'on vient de faire dans la maison du duc de Bourgogne. Il a donné sur Me. Guyon. Enfin, il a parlé en courtisan, ou si vous aimez mieux, en jésuite, sauf à soutenir le livre à Rome. Mais ce que je vois de plus important en tout ceci, c'est de vous tenir sur vos gardes par rapport au jansénisme : car vous allez être examiné et épié là-dessus, avec bien plus de soin que nous ne veillons sur le quiétisme. J'ai tant de raisons de céder au penchant qui m'attache à vous, que je ne puis ne pas vous donner cet avis. L'affaire de la Trappe est pour cette abbaye de M. de Quebec, où l'on a envoyé des religieux, qu'on en va faire sortir. Le temps n'est pas propre pour la réforme. Il faut se contenter d'une vertu commune. Encore serions-nous heureux de l'avoir, ou de l'aimer dans les autres.

LETTRE LXXVIII.

Ce 29 Mai 1697.

LEs amis de Me. Guyon savent que vous l'avez vue, et que vous lui avez porté la lettre du P. de la Combe. (1) Ainsi la nécessité de resserrer cette femme augmente. Cependant vous avez oublié d'en parler au roi qui pense comme vous: il faut lui ôter les deux filles qu'elle a auprès d'elle. Si vous m'écrivez pour avoir son ordre, ne répondez, s'il vous plaît, qu'à ce premier article de ma lettre; et non à celui qui suit.

J'ai parlé à 45 pour ôter les *modernes* qui environnent les cousins de 46: et j'ai fini mon discours par dire que je ne pouvois pardonner à 40 d'avoir chez lui les amis de l'amie de 25, les connoissant depuis long-temps pour opposés à *la famille*.

Je vois de plus en plus combien j'ai été trompée par les Quiétistes: je leur donnois ma confiance, et je n'avois pas la leur. S'il agissoient simplement, pourquoi

(1) Voyez le Tome IV des Mémoires, p. 82.

ne me mettoient-ils pas de tous leurs mysteres ? S'ils craignoient de me les rêvéler, n'est-ce pas une preuve qu'ils avoient un dessein formé de se servir de mon amitié, de ma crédulité, de mon crédit, pour établir cette nouveauté à la cour ?

Le roi me parut disposé à parler franchement à 200. S'il ne le fait pas dès demain, ce sera une grande marque du crédit de ce ministre.

Poussez M. d'Argenson, monseigneur; faites-lui parvenir que nous le croyons gagné par les amis de Me. G...

Je vis hier Me. la duchesse de Guiche, dont je suis très-satisfaite. Dans tout ce que je traitai avec elle, il me parut qu'elle tenoit encore à la duchesse de Mortemart. Mais qu'importe, puisqu'elle avoit promis de ne la plus voir, et qu'elle ne la voit plus ?

Je proposai hier de nommer un ambassadeur : on y fera quelque réflexion.

LETTRE LXXIX.

Ce 31 Mai 1697.

LE roi continuera ses aumônes, et les fera remettre entre vos mains, pour en disposer comme il vous plaira. Je vais redoubler mes misérables prieres, pour demander pour vous, et pour ceux qui travaillent avec vous, toute la lumiere qui vous est nécessaire. Je n'ai osé dans les deux visites que vous m'avez rendues vous dire un mot sur votre douleur (1) : j'ai appréhendé de vous attendrir, et d'être attendrie moi-même : j'ai été encore plus affligée que je l'aurois cru ; et j'ai senti votre juste peine avec une sensibilité qui convient aux sentiments que j'ai pour vous. Ma niece a été touchée du fond du cœur : elle avoit été sensible aux bontés qu'on lui avoit marquées : je l'en aime mieux. Mais quoiqu'il puisse arriver, c'est une privation que je sentirai toujours, quoique je ne fusse pas en état de jouir d'un si saint et si agréable commerce. Il faut renoncer à toute consolation : vous

(1) A la mort de madame la duchesse de Noailles.

perdez celle de votre vie. Je voudrois que vous eussiez autorité sur tout, hormis sur vous-même. Je suis persuadée que vous vous conservez fort mal : conservez-vous.

LETTRE LXXX.

Ce 12 Juillet 1697.

JE suis bien-aise, monseigneur, d'avoir la seconde déclaration du P. la Combe. J'en ferai part à M. de Chartres, parce que je crois que vous le voulez bien.

M. le duc de Bourgogne est venu me voir ce matin. Je l'ai entretenu des *maximes* de M. de Cambray : il m'assure qu'elles sont très-mauvaises, quoique spécieuses. Je ne sais s'il est sincere ; mais qu'ils dissimulent ; je parlerai toujours selon mon cœur : Dieu fera le reste.

M. le duc de Beauvilliers m'a vue ensuite : nous nous sommes parlés très-franchement : il tombe d'accord que ce qu'il dit n'est pas vraisemblable ; mais il assure qu'il est vrai ; je dois donc le croire : j'ai demandé du temps pour effacer tout ce qui s'est passé.

Mlle. de Sainte-Osmane sera

bien heureuse, si vous la faites recevoir à Hieres : ce sont de saintes filles : Dieu veuille que cette malheureuse profite de leur exemple !

Nous sommes bien obligées aux Ursulines de vouloir bien une de nos filles : il faut que M. Tiberge en choisisse une bonne. Je ne connois point de Dame de Saint-Louis qui s'appelle Fleury. M. Tiberge me démêlera tout cela. Madame de Beauvilliers a interompu cette lettre, et m'a parlé comme son mari ; je lui ai répondu comme à son mari.

Que vous êtes bon de penser à moi ! Je suis ravie que vous connoissiez ma foiblesse, et que vous me disiez quelquefois un mot pour m'encourager.

Le P. de la Chaise pourra bien donner le dernier coup au P. de Valois à ce voyage-ci : il est déja bien ébranlé.

Donnez ordre à quelqu'un, je vous supplie, de m'envoyer une copie des nouvelles de Rome, je dis pour toujours.

LETTRE LXXXI.

A Marly, ce 13 Juillet 1697.

SI l'on ne veut pas tolérer le livre, je crois qu'il faut finir la négociation. Quant au retour de M. de Cambray, il n'y a que Dieu qui puisse le faire; et je suis persuadée que vous ne le croyez pas aussi imbu de ces maximes-là, qu'il l'est en effet. Son cœur en est rempli: et il croit soutenir la religion en esprit et en vérité. S'il n'étoit pas trompé, il pourroit revenir par des raisons d'intérêt. Je le crois prévenu de bonne-foi. Il n'y a donc plus d'espérance. J'ai tant de connoissance de cette affaire, et depuis si long-temps, que j'en parle plus hardiment que je ne ferois de toute autre.

LETTRE LXXXII.

A Marly, ce 19 Juillet 1697.

IL est très-vrai, monseigneur, que le remede que vous proposez sera bien plus prompt que celui qu'on peut attendre de

de Rome, et vous justifiera entiérement en prouvant d'une maniere invincible que vous êtes bien loin d'excuser le livre de M. de Cambray, et de tolérer une mauvaise doctrine.

Le P. de la C... m'est venu voir ce matin. Il avoit dans sa main une lettre de M. de C. qu'il m'a dit n'avoir pas encore lue; et comme il n'a rien de secret pour moi, il m'en a fait la lecture. M. de Cambray lui mande qu'il a eu une conférence de trois heures avec vous en présence de Mrs. Tronson, Pirot, Boileau, et de Beaufort : que vous êtes tous convenus des points de doctrine qui y ont été traités, et que si vous continuez ces sortes de conférences, l'affaire se terminera et bien vîte et bien heureusement. Le *bon pere* a ajouté qu'il montreroit cette lettre au roi, et qu'il falloit poursuivre un examen sans rien faire à Rome. J'ai répondu, et peut-être avec trop d'ouverture, que la chose n'étoit plus en ces termes : que vous aviez fait toutes les consultations, que M. de C. avoit désirées : que toutes condamnoient le livre; et que vous ne pouviez plus différer à rendre cette réponse au roi. Ensuite le *bon pere* est entré dans le fond de la doctrine : et je n'ai plus eu qu'à l'écouter et à me taire.

Monsieur de M. travaille à dresser la déclaration, et me paroît bien content du parti que vous prenez de faire une ordonnance. Je ne suis pas surprise de ce que M. le duc de Beauvilliers ne vous a pas satifait sur le livre de M. de C. Mais pour lui, ne se soumettra-t-il pas à votre décision? et quand vous censurerez le livre, ne le condamnera-t-il pas comme ceux de Me. G. dont il se défit dès que son archevêque les eut défendus? Celui que nous avons présentement ne diminue pas la déférence due à l'autorité du siege. Aussi suis-je persuadée de la docilité entiere de M. de Beauvilliers. Je serai lundi à Versailles, prête à vous recevoir, dès sept heures, si vous le voulez. Vous trouverez le roi tout prêt à vous seconder, et bien content de vous voir joindre la fermeté à la douceur. Je lui ai lu votre lettre.

LETTRE LXXXIII.

Jeudi au soir, 1697.

JE viens de recevoir une lettre de M. de C. qui me presse pour notre entrevue. Il me paroît si accablé, que je crois de

votre amitié de ne le plus refuser. Voulez-vous que ce soit samedi à Saint-Cyr? Nous y serons plus en repos qu'à Versailles. Si vous y consentez, faites-le savoir tout droit à M. de C. : et pour moi je m'y trouverai, et j'empêcherai la Princesse d'y aller ce jour-là. Je voudrois bien accorder ce que je dois à la religion avec ce que je dois à l'amitié!

LETTRE LXXXIV.*

Ce 16 Août. 1697.

IL me semble, monseigneur, que vous m'avez fait l'honneur de me dire que M. de Cambray vouloit que je visse l'écrit que vous m'avez remis entre les mains. Puis-je lui écrire sur ce pied-là? Faut-il que je vous renvoie cet écrit? J'ai une réponse à faire à M. de Meaux : puis-je lui montrer que je sais qu'on n'approuvera pas son livre? M. de Pontchartrain lut hier au soir au roi une grande lettre de Me. Guion, qui demande à se retirer auprès de Blois dans une terre qui est, je crois, à son gendre (1). J'ai le cœur

(1) M. le comte de Vaux, fils de M.

bien serré de l'entêtement de nos amis : je ne puis ne les pas estimer moins : tout le commerce que nous avons ensemble n'est plus qu'une dissimulation. Je me trouve dans un pays bien étranger pour moi ! Tout m'y déplait : je n'ai personne avec qui je puisse épancher mon cœur. Priez pour moi, monseigneur, du moins par pitié.

LETTRE LXXXV.

A Saint-Cyr, 17... 1697.

VOilà, monseigneur, une lettre dont je suis chargée : mais il est bon que vous régliez mon zele, afin qu'il ne soit pas indiscret. J'avois songé d'abord à vous proposer cette mission. Il y a tant de désœuvrés, tant de gens actifs sans occupation ! Ne siéroit-il pas fort bien à M. l'abbé de la Châtre, ou à quelque autre, d'aller passer trois mois dans les Cevennes? Nous voyons tant de listes de ceux qui voudroient être évêques ? Je les voudrois

Fouquet, sur-intendant des finances, et pere de M. le maréchal duc de Belle-île.

missionnaires auparavant. J'en ai déja parlé au roi, qui a trouvé bon, monseigneur, que je vous en écrivisse. « Mais » je paie bien cher les missionnaires, dit-» il : et il en revient beaucoup de plaintes » et fort peu de conversion ».

M. de Meaux veut que vous écriviez ; et au plutôt. Il ne nous conseille que ce qu'il veut faire. Il veut que M. l'évêque de Châtres écrive aussi. Je n'en vois pas l'utilité. Mais je crois que vous devez toujours paroître unis, et penser de concert sur M. de Cambray.

LETTRE LXXXVI.

Ce 17 Août 1697.

J'ai parlé au roi de l'admiration du P. le Comte pour M. de Cambray, et du scandale que me donnent les jésuites sur la froideur qu'ils ont pour le quiétisme. On m'a écoutée avec attention, et l'on n'a rien répondu. Nous ne partons que jeudi pour Marly. Rien n'est plus beau que le discours de M. d'Aguesseau. Le roi l'a pourtant corrigé en plusieurs endroits, et très-bien corrigé.

Je vous remercie, monseigneur, de votre mandement. J'aime à les avoir tous. Vous avez l'art de plaire et d'édifier.

LETTRE LXXXVII.

Ce 29 Août 1697.

MAdame de Montchevreuil m'a apporté le mémoire que je vous envoie, et le livre (1) marqué sur ce même papier avec l'endroit noté où M. l'abbé de Fénelon est nommé. Je ne sais point faire d'autre usage de toutes ces choses-là que de vous les envoyer, et d'agir suivant votre impulsion.

M. de Pontchartrain, travaillant aujourd'hui avec le roi, lui a demandé s'il vouloit ou s'il ne vouloit pas qu'on poussât le quiétisme : qu'il savoit qu'un nommé Davant écrivoit pour soutenir cette illusion ; et que si le roi vouloit en donner l'ordre, il feroit arrêter cet homme, dès qu'il auroit découvert sa demeure.

(1) Un livre de l'évêque Burnet, où l'on voit que dès l'année 1688, M. de Cambray étoit soupçonné de quiétisme.

Je lui ai dit que je la savois : et nous avons conclu que je la lui enverrois ce soir. J'ai pris ce moment-là pour demander au roi, qu'on ne fasse rien là-dessus que par vous, monseigneur, qui êtes un peu plus doux et plus juste qu'un ministre ; et je n'ai envoyé que la seule demeure de M. Davant, de peur qu'on ne fît trop de bruit, en arrêtant toutes les personnes qui sont nommées dans ce mémoire. Le roi trouve bon que je mande à M. de Pontchartrain de ne rien faire en tout cela que par vous. En effet, monseigneur, dans une affaire ecclésiastique, nous ne devons avoir que le mouvement que notre pasteur nous donnera. Quoi qu'on en puisse dire, le mal du roi va fort bien.

M. Davant demeure chez Hervé, etc. M. de Comiant, médecin, dans la même maison. Ils sont tous deux Béarnois. M. d'Aprigny, rue de la Jussienne. M. de Monfort, autrefois conseiller de Soissons, demeure près du Luxembourg. M. l'abbé Jeannot demeure près les filles du Saint-Sacrement du Fauxbourg Saint-Germain. M. le chevalier de la Coudraye.

» Recueil de diverses pieces concer-
» nant le quiétisme et les quiétistes, ou
» Molinos, ses sentiments, et ses dis-
» ciples ».

A Amsterdam, chez A. Volfgang, derriere la Bourse, et chez P. Savouret dans le Kalvestrand, 1688.

Feuillet 294. *Les quiétistes avoient en horreur les superstitions romaines, et ils vouloient les ensevelir dans l'oubli, en ne les enseignant et ne les pratiquant point, aussi-bien que M. l'abbé de Fénelon.*

LETTRE LXXXVIII.

Ce 7 Septembre 1697.

JE ne sais, monseigneur, si vous savez ce que c'est qu'un cordelier (1) qu'on a fait curé de la Trinité de Montfort. Cet homme est lié avec Me. de Nogaret qui

(1) Ce cordelier, au retour du siége de Candie, avoit obtenu une cure près de Versailles. Il se mêloit d'astrologie. Il predit que Me. la Dauphine auroit une princesse; et Me. la Dauphine mourut. Cette fausseté ne le décrédita point: le card. de Noailles lui défendit de prophétiser. Le moine se fit dévot. Il supposa qu'il dirigeoit une sainte, retirée dans un bois aux extrémités du royaume, pleine de l'Esprit de Dieu, et qu'à son tour il en étoit dirigé. Il en montroit des lettres merveilleuses, copiées par la maîtresse d'école de Montfort. Une, entre autres, déchiroit

est fort zélée contre le quiétisme, et qui a beaucoup contribué aux découvertes qui se sont faites. Il veut me dire tout ce qu'il en sait, et me remettre plusieurs papiers du Sr. Davant. Il croit que les livres qu'on a pris chez lui ne devroient pas être confiés à d'autres qu'à vous, et qu'ils seront très-scandaleux dans les mains des juges séculiers. Je n'ai point cru devoir ni entrer en connoissance avec ce curé, ni même le voir. Je lui ai seulement fait demander s'il voudroit vous aller trouver, et vous confier tout ce qu'il sait et tout ce qu'il a. Il y est tout disposé, et dit que M. de Nogaret vous a parlé de lui; mais qu'étant allé chez vous, son visage ne vous a pas été connu. Voulez-vous qu'il se présente à vous, avec une lettre de moi?

Racine est charmé de votre ordonnance, et l'a dit au roi, qui ne l'a pas encore vue. Pour moi je la trouve admirable; mais qu'est-ce que mon suffrage, sur-tout en pareille matiere? M. le curé m'avoit dit que vous aviez tout-à-fait marqué les jésuites, en disant que des

impitoyablement Fénelon et ses *Maximes*. La prévention empêcha de reconnoître l'imposture. Le cordelier se brouilla avec la maîtresse d'école, fut démasqué, et en mourut de honte.

personnes d'autorité accusoient de jansénisme fort gratuitement. Vous dites tout le contraire : car il y a : *des personnes sans autorité.*

à 10 heures du soir.

Je ne puis continuer ma lettre. On parle d'ouvrir le mal du roi en quatre. Je ne sais plus où nous en sommes. Je crains tout. Ne viendrez-vous pas vous mettre à portée des nouvelles d'une santé qui nous est si chere ? Le passé doit vous dire que le présent n'apportera nul changement à nos résolutions. Il y a longtemps que nous sommes au-dessus des variations de la santé.

LETTRE LXXXIX.*

A Versailles, ce 19 Octobre 1697.

JE ne sais rien de l'exil de ce pere de l'Oratoire, et je ne manquerois pas de représenter les conséquences de ces actes brusques d'autorité, si je croyois d'être écoutée ; mais on me demandera d'abord qui me l'a appris, et il ne vous convient pas d'être nommé dans cette affaire.

Vous parlâtes fort bien dans celle de Port-Royal. Je m'apperçus du bon effet. Je continuai sur le même ton, en disant que votre personnage n'étoit pas de prendre un parti, mais de garder un milieu entre les extrémités, où les autres se jettent souvent. Je fus contente de la maniere dont on reçut ce propos. Et vous devez l'être, monseigneur, quand je le suis. Il ne faut pas se laisser dominer par le *bon Pere*, mais dire ses raisoons, avec une respectueuse fermeté.

Le roi a mal reçu une recommandation de M. le maréchal de Noailles, pour le duc de Guiche. Il est toujours

choqué de ce que tant de gens parlent pour lui. C'est un grand malheur d'avoir tant de parents.

Les affaires de la princesse d'Elbœuf vont mal. Le mari a parlé et a persuadé. M. de M. est rebuté. Je fis hier au soir de mon mieux ; M. de Pontchartrain en est témoin : et ce fut inutilement. Il y a de nouvelles difficultés sur la paix. Je la recommande à vos prieres.

LETTRE XC.*

Ce 24 Septembre 1697.

LE P. de la Chaise veut racommoder ce qu'il a gâté sur le P. Poisson ; mais il a plus de talents pour le mal, que pour le bien. Et cela peut-il être autrement, quand les intentions ne sont pas droites ? peut-être aussi est-ce faute de lumieres. Il fit de grandes doléances au roi de n'être pas sous les évêques. Il surprend sa bonté par de tels discours. Et ma malice répondit en face, que ne pouvant être sous eux, il ne fau-

droit pas se déclarer leur ennemi. Le second ordre donné au P. Poisson ne me paroît guere meilleur que le premier. Mr. de Meaux m'a envoyé des nouvelles de Rome, qui font trembler pour Mr. de Cambray; mais il faut aimer l'intérêt de l'église plus que le sien. Mr. l'archevêque de Sens m'a dit ce matin qu'on devroit, pour prévenir le jugement du pape, choisir des évêques qui jugeroient si Mr. de Cambray a droit d'abandonner ou seulement d'expliquer son livre. Je n'ai rien répondu à cette proposition.

Est-il vrai que Mr. et Me. de Noailles et vous plaidez contre Me. de Coetquen? cela seroit désagréable.

Hé bien, monseigneur, nous avons la paix. Nous avons bien des actions de graces à rendre, et des prieres à recommencer, pour que nous fassions de cette paix un usage qui console le peuple et répare les maux de la guerre.

LETTRE XCI. *

Ce 7 octobre 1697.

J'Ai lu, ou pour mieux dire, parcouru le réglement des religieuses, dont j'espere de grands biens, et qui les fera, je crois, un peu crier. Deux seuls endroits m'ont paru séveres : l'un, de défendre toute sorte de déclamation aux pensionnaires ; et l'autre, de défendre l'entrée aux tailleurs.

M. de Meaux est ici, plein de confiance sur la condamnation du livre. Le roi a parlé à Mr. le nonce (1), comme vous l'avez jugé nécessaire. J'ai lu votre lettre au roi : elle est à souhait. Votre style est doux et fort. Il vaut mieux dans chaque occasion lui dire ainsi quelque chose, que de trop charger. Il est charmé de votre maniere, et il a raison : vous plaisez aux plus délicats. Cela console des frondeurs.

Mr. de Meaux m'a donné de la part de Mr. de Rheims l'ordonnance qu'il a faite contre les jésuites. Elle fera du bruit, et embarrassera le roi.

(1) Mr. Delfini.

Je n'ai pu encore lui montrer la lettre du *bon pere*. Il m'est venu voir ; et ne m'a parlé que du pur amour. Il devroit bien en parler un peu au roi.

Il est très-bon, monseigneur, que vous fassiez donner vos lettres au roi sans affectation, tantôt par Bontems, tantôt par moi ; mais vous ne devez pas vous imposer la loi de m'écrire en même-temps. Tous mes amis en usent ainsi ; et vous êtes au-dessus de tous mes amis.

LETTRE XCII. *

A Saint-Cyr, le jour de la Toussaints, 1697.

JE croyois que le roi avoit brûlé le papier que vous lui aviez laissé ; mais il me le rendit hier au soir, quand je lui dis que vous le demandiez. Ni lui ni moi ne pouvons juger si dans ce discours vous dites ce qu'il faut contre le jansénisme ; mais on ne peut nier que vous n'y parliez sans ménagement contre ses défenseurs, et que vous ne les traitiez d'hérétiques, de révoltés, de gens de mauvaise foi, etc. Je ne puis vous dire combien je suis touchée de vos peines. Il me semble qu'elles sont encore augmen-

tées. C'est à vous à vous apprendre à les supporter. On ne le peut que par une soumission entiere à la providence, qui veut ou qui permet des choses si opposées à vos inclinations. Quoi qu'il en arrive, monseigneur, je ne me départirai jamais des sentiments d'estime et de vénération que je vous dois. Fondés sur la vérité de votre vertu, ils sont aussi immuables qu'elle.

LETTRE XCIII. *

Ce 6 novembre 1697.

JE viens d'achever, monseigneur, l'admirable instruction que vous nous avez faite. Il ne m'appartient pas d'avoir un avis, mais il m'est permis d'avoir du sentiment. J'en fais ma lecture fréquente pour mon édification particuliere, et pour instruire celui dont je suis en quelque façon chargée. Ceux qui jusqu'ici ont écrit contre le quiétisme, en ont donné de l'horreur. Vous faites aimer la véritable perfection. Je n'ai jamais rien lu de plus fort, de plus pieux, de plus clair, et, si j'ose le dire, de plus utile. On ne

publiera plus que vous ménagiez le quiétisme par égard pour ses protecteurs. Vous l'attaquez sans mesure : et désormais, que pourra-t-on écrire sur cette matiere, épuisée par vous ? Je n'en voulois point parler, et je me suis laissée emporter à la joie que me donne votre ouvrage. Je vous le renvoie, parce que vous me l'avez ordonné. Je compte sur plusieurs exemplaires, dès qu'il sera public. Mr. de Meaux m'en a fait l'éloge. Il est ravi de le voir achevé. Le peu de personnes qui l'ont vu en sont charmées. Les endroits où vous parlez de J. C. m'ont enlevée. Ils rendent le quiétisme odieux. Je devrois me taire et garder le silence des filles de Sainte-Agathe. La lettre dont je vous ai parlé est demeurée à Saint-Cyr. Vous l'aurez au premier jour. Je la fais copier ; car l'écriture ne me paroît pas contrefaite. On veut employer mon crédit auprès de vous en faveur du parloir d'une vieille religieuse, retirée à P. chez la sœur de Me. de Brinon. Mais je ne puis penser qu'avec la soumission qui vous est due.

LETTRE CXIV.

Ce 2 décembre 1697.

LE roi augmentera la pension de Mr. le C. d'Estrées de six mille francs : vous savez, monseigneur, comment nous aurons les six autres. Ainsi vous n'avez qu'à conclure ce mariage, qui aura sans doute votre bénédiction. Je n'ai encore vu personne qui ne soit charmé de votre instruction : et j'en ai ouï parler à bien des gens. Je suis très-contente de votre refus ; et je vous supplie de le publier comme je le ferai de mon côté.

LETTRE XCV.*

Ce 3 janvier 1698.

L'Amitié que j'ai pour Mr. du Maine ne put m'empêcher de trouver qu'il venoit mal-à-propos. Je vous rends mille graces de toutes les bénédictions que vous me désirez. Vos vœux me donnent de grandes espérances.

Si madame Ulrich veut aller avec sa

fille, je lui donnerai une pension : mais que ce soit une conversion entiere ! Je ne veux point contribuer à gâter le couvent où on la mettroit.

Je parlai hier à Mr. de Barbésieux pour le frere de Me. Chardon : et je dis au roi ce que vous me mandiez sur les nouveaux convertis qui font leur devoir.

C'est un autre que M. de Pontchartrain qui dit que tout le monde, et sur-tout Mrs. les évêques, sont très-mécontents de ce qu'on vient de faire pour les nouveaux convertis.

Je voudrois bien que le roi fît son devoir samedi sur les pauvres.

Je souffre sur la duchesse de Guiche, et je ne perds pas une occasion de parler pour elle. J'ai appris par Mr. le duc de Beauvilliers que le roi ne vouloit pas qu'on sût la pension qu'il vient de donner à ses freres.

J'ai envoyé chez Mr. le chancelier, comme vous me l'avez ordonné ; il accordera et privilege et presse pour qu'on en profite aussi-tôt : il me le manda hier, quand j'envoyai savoir de ses nouvelles.

LETTRE XCVI. *

Ce 20 mars 1698.

JE me hâte de vous renvoyer votre ouvrage. J'en suis parfaitement contente. J'ai de la peine à connoître les différents auteurs : il y a dans les deux des traits qui vous ressemblent. Je n'y vois rien de sévere ; mais les traîtres embarquent avant que d'éclater.

Voici l'original de toutes les réponses (1) à la consultation que je fis il y a quatre ans. La vôtre n'est pas datée, mais elle est de même âge que les autres. Celle qui n'est pas signée est du P. Bourdaloue. Je vous supplie, monseigneur, de me rendre tous ces originaux à notre premiere entrevue, et de dater votre réponse.

(1) On a déja vu celle de Mr. le C. de Noailles : on trouvera les autres dans un des volumes suivants.

LETTRE XCVII.

Ce 1 avril 1698.

IL y a trois traités dans ce petit livre, tous trois de Mr. de Cambray : le premier et le dernier ont été faits à ma priere: le second, *de la Tristesse et de la Dissipation*, composé, je crois, pour Me. de Chevreuse ; au moins c'est d'elle que je le tiens. Les femmes des *modernes* m'ont écrit. Je suis embarrassée avec elles. Je suis incapable de dissimulation. Il faut mentir, ou les offenser ; car elles me déplaisent. Elles sauront combien vous m'avez parlé et écrit en leur faveur. Je m'intéresse bien vivement aux conversations dont vous me parlez.

LETTRE XCVIII.

Ce 3 avril 1698.

LEs pensions (1) étoient dans le projet de notre mariage comme le reste ; mais comme elles ne devoient point entrer dans le contrat, on n'en avoit point parlé. Nos jeunes gens jouiront de quatre-vingt mille livres de rente. Dieu veuille qu'ils en fassent bon usage ! Souvenez-vous, monseigneur, de la part que vous avez à mon choix : et mêlez-vous de donner vos conseils, pour que les pauvres et les bonnes œuvres aient quelque part à la dépense. Je suis ravie de vous voir content de ma niece, que je vous conjure de nommer toujours la vôtre. Elle est véritablement modeste : elle craint Dieu : elle respecte ses ministres. Je vous charge, monseigneur, d'empêcher qu'on ne la

(1) Le roi, le lendemain des noces de Mr. le comte d'Ayen avec mademoiselle d'Aubigné, dit au comte : « Je vous donne une pension » de deux mille écus : et à Mad. la duchesse de Bourgogne : « Je vous conseille d'en » dire autant à Madame ».

gâte par trop de caresses, par trop d'ajustement, par trop de plaisirs, par trop de magnificence, et par tout ce reste, qui est si dangereux.

J'ai montré au roi ce que vous m'avez envoyé : il me dit que M. de Pontchartrain en avoit eu autant de Mr. d'Argenson. Au reste, monseigneur, je vous avertis qu'il n'y a rien de si galant que ce que vous me mandez sur Ste. Françoise. Je n'aurois osé vous donner mon portrait ; mais, pour parler plus sérieusement, faites, par vos prieres et par vos conseils, que je sois véritablement sainte, comme celle dont on a pris l'habit pour me peindre. Gardez toujours le St. François pour l'amour de moi : ne prétendez pas que toute la noce finisse sans que j'aie l'honneur et le plaisir de dîner avec vous. Préparez-vous à être complaisant.

LETTRE XCIX.*

Ce 6 mai, 1698.

JE verrai Me. l'ambassadrice d'Angleterre vendredi chez Me. de Pontchartrain. Il ne faut pas, monseigneur, que votre entremise soit inutile.

Dieu veuille achever ce qu'il a commencé dans mon frere !

Mr. de Luçon étoit un saint évêque. Nous verrons si le roi voudra lui donner pour successeur l'abbé d'Aubigné. Je ne suis pas fâchée, monseigneur, que vous ayez des secrets avec le roi ; mais j'aurois appris sans beaucoup de peine ce que vous lui avez confié. Il est bien juste d'avoir les dégoûts de la faveur, quand on en a tous les honneurs.

LETTRE C. *

A Saint-Cyr, le 24 mai 1698.

SOuffrez, monseigneur, que je vous remercie très-humblement de la maniere obligeante dont je fus hier reçue chez vous. Je n'ai plus à désirer qu'un peu plus de liberté, et que je n'y fusse jamais regardée comme étrangere. Quelque opinion que j'aie toujours eue du bonheur de la comtesse d'Ayen, j'avoue que je le trouve encore plus grand que je ne l'avois prévu, et que je désirerois ardemment qu'elle en fût un peu plus digne. Elle a des défauts : je n'ose les confier à son mari, de peur de le dégoûter d'elle

d'elle. Il s'en faut beaucoup que son esprit soit formé. Elle auroit besoin d'avis continuels. Et je vous supplie, monseigneur, de porter la duchesse de Guiche à lui en donner de bons et de fréquents. Je... *le reste manque.*

LETTRE CI.

A Marly, ce 20 juin 1698.

LE roi accorde à Mlle. de Nantia une pension de quatre cents liv. Je crains bien, monseigneur, d'avoir reçu ma récompense de cette bonne œuvre par la joie de vous avoir plu.

On me presse de parler pour Me. d'Elbœuf : mais je ne crois pas qu'on puisse rien faire pendant l'absence de M. son mari.

LETTRE CII.*

A Marly, ce 25 juin 1698.

LE mauvais temps nous empêche de vous voir à Marly, monseigneur ; mais je suis assurée que vous trouverez

fort bon qu'il m'afflige par d'autres endroits. Le roi m'a dit que vous aviez ordonné de prieres. Dieu n'en voudroit-il point de publiques? Tout est à craindre de ces pluies continuelles.

Avez-vous pensé aux Ursulines de Saint-Jacques ? Voici une lettre de ma sœur Marie-Constance. Les filles de la Visitation n'ont pas toujours payé. M. l'archevêque de Rheims doit être bien content. Je vous en dirai lundi davantage. J'ai une lettre de M. le Card. de Bouillon, qui me charge de son raccommodement.

LETTRE CIII.*

Ce 29 juin 1698.

JE ne sais, monseigneur, si je pourrai finir cette lettre ; mais je sais bien que voici le premier moment que j'ai eu libre pour la commencer. Tout ce que dit M. le duc de Beauvilliers ne suffit pas ; mais je crois qu'il faut attendre que Dieu l'éclaire. Le livre de M. de Meaux fait un grand fracas ici. On ne parle d'autre chose. Les faits sont à la portée de tout le monde. Les folies de Mᵉ. de G. divertissent. Le livre est court, vif, et bien

fait. On se le prête, on se l'arrache, on le dévore. Je ne doute point, monseigneur, que le duc de Beauvilliers ne soit fâché de me perdre. Mon amitié pour lui étoit très-sincere. Je crois qu'il en avoit pour moi. Le manuscrit contre vous est entre les mains de M. l'év. de Chartres. Je l'ai prié de vous l'envoyer. J'ai été très-contente de Me. la D. de Guiche. Elle m'a paru moins femme que je ne l'avois cru. Je ferai de mon mieux pour elle. Ne compte-t-elle pas venir à Compiegne? Toute sa famille y sera. Le livre de M. de Meaux réveille la colere du roi, sur ce que nous l'avons laissé faire un tel archevêque. Il m'en fait de grands reproches. Il faut que toute la peine de cette affaire tombe sur moi. Bon soir, monseigneur. Conservez-vous, je vous en supplie; et accordez à nos instances ce que vous auriez accordé à Me. la duchesse de Noailles.

LETTRE CIV.*

A Saint-Cyr, ce 3 juillet 1698.

J'Ai bien de la peine à croire, monseigneur, que je puisse être mécontente d'un présent que vous m'avez fait, et j'ai bien plus sujet de craindre, que Me. de Beuvron ne soit effrayée du poste que vous lui avez procuré. Elle a besoin d'une grande vertu pour s'en accommoder. Je voudrois trouver le temps de la voir, avant qu'elle allât à Moret. Oserois-je vous supplier de la remercier de la lettre qu'elle m'a écrite ? Vous m'en sauverez une de compliment qui me coûte beaucoup. Nos quiétistes de la cour abjurent Me. Guion, presque aussi mal-à-propos qu'ils l'avoient soutenue. Le livre de M. de Meaux, disent-ils, leur ouvre les yeux ; et il n'y a rien dans le livre de M. de M. qui ne vienne d'eux. Apparemment vous leur montrerez lundi ce que véritablement ils ne connoissoient pas.

Ce 5.

Jugez où j'en suis, monseigneur, par

ce qu'il me faut de temps pour achever une lettre. M. de Noailles vous pourra dire combien ma contrainte est augmentée.

M. de Chartres n'a point de manuscrit contre vous. J'avois pris l'allarme, sans avoir su ce que je vous ai envoyé.

LETTRE CV.*

A Marly, ce 19 juillet 1698.

VOici le premier moment où je me sois trouvée seule, monseigneur, depuis que je suis ici. J'avois à répondre à votre lettre sur la Déclaration. On voit avec plaisir que vous l'approuvez. Vous réussirez toujours quand vous aurez des louanges à donner.

Je n'ai pas plu dans une conversation sur les bâtiments, et ma douleur est d'avoir fâché sans fruit. On fait encore ici un corps de logis de cent mille francs. Marly sera bientôt un second Versailles. Il n'y a qu'à prier et à souffrir; mais le peuple, que deviendra-t-il? Je savois ce qui s'étoit passé sur les *dévots*, et je ne dis rien, parce que c'étoit une affaire faite. On ne sera jamais neutre, quand

il s'agira de ces gens-là. Me. de Saint-Geran est revenue aussi vive pour la cour, qu'elle en étoit partie. J'ai fait mon possible pour qu'on amenât la comtesse de Grammont cette fois-ci ; mais le manque de logements a déterminé à continuer la pénitence (1). Que vous êtes heureux, monseigneur, de remplir vos jours de bonnes œuvres ! Il est dimanche, et nous allons jouer et nous promener.

LETTRE CVI.

Ce 28 juillet 1698.

J'Ai à répondre à plusieurs lettres de vous, monseigneur, qui me font un extrême plaisir ; mais je suis peu maîtresse de mon temps, parce qu'il est presque toujours pris par de gens d'au-dessus, avec qui je le passe en inutilités. C'est un si véritable martyre pour moi, qu'il n'y a que Dieu qui pût m'y exposer : car il falloit pour cela connoître le fond de mon cœur. Je suis très-mal contente de

(1) Elle avoit fait une retraite à Port-Royal, où elle auroit dû apprendre à se passer de Marly.

la maniere dont vous m'avez reçue à l'archevêché, et je vous dirai avec la confiance que j'ai en vous, que les cérémonies qu'on me fait par-tout, ont contribué à me séquestrer du monde autant que je l'ai fait. Je voudrois bien vous distinguer là-dessus comme en tout ; il me semble qu'il est très-convenable que je sois et paroisse unie avec vous. Mais comptez, monseigneur, que vous ne me verrez plus que chez moi. Vous ne me traitez point familiérement. Sur quel pied pouvez-vous me faire des cérémonies, comme de me venir recevoir au bas du degré, et de m'accompagner à mon carrosse, avec tout ce qui est chez vous? Voulez-vous trahir mon secret? est-ce que vous êtes aussi adorateur de la faveur? ou, est-ce que vous m'en croyez enivrée? et pensez-vous que je trouverois mauvais que vous me traitassiez comme vous traiteriez une femme ordinaire ? Encore devrois-je présentement, par l'honneur que j'ai d'être dans votre alliance, prétendre à une entiere familiarité. C'est bien sérieusement que je vous parle : vous me blessez le cœur : vous m'ôterez la joie de vous voir si vous continuez.

Je ferai voir au roi les nouvelles de Rome. Elles ne l'ennuieront pas. M. de

Pontchartrain proposa hier au roi d'abatre tous les bâtimens de cette place de l'hôtel de Vendôme, et d'en rebâtir une autre dont Mansard donneroit le dessin. Le roi répondit : « M. de Louvois l'a fait » faire presque malgré moi. Tous ces » Mrs. les ministres veulent faire quelque » chose qui leur fasse honneur auprès de » la postérité. Ils ont trouvé le secret de » me donner à l'Europe comme aimant » toutes ces vanités-là. Madame (1) est » témoin des chagrins que M. de Louvois » et la Feuillade m'ont donnés là-dessus. » Je veux me les épargner désormais, » et je veux qu'on ne me propose rien » d'approchant : que mon peuple soit » bien nourri : je serai toujours assez » bien logé ». Je vous avoue, monseigneur, que je le louai de bon cœur de cette réponse.

J'ai vu 102 et entendu de sa bouche qu'il ne veut plus écrire.

Voici, monseigneur, le dernier article de ma lettre, et celui qui me tient le plus au cœur. On m'assure de tous côtés que vous entreprenez un travail insoutenable, et que vous entrez dans trop

(1) Mad. de Maintenon.

de détails. Au nom de Dieu, croyez vos véritables amis, et conservez-vous pour ce que vous seul pouvez faire. Faites-vous soulager, et ne passez point de jour sans vous relâcher tout-à-fait. Je vous en conjure par les mânes d'une personne, qui obtiendroit quelque chose, si elle étoit vivante, et qui est plus heureuse que nous, qui avons le déplaisir, le chagrin de vivre encore.

LETTRE CVII.*

A Marly, ce 7 août 1698.

JE vous ai cru accablé ces jours-ci, et c'est ce qui m'a empêché de répondre aux deux dernieres lettres que vous m'avez écrites. J'en ai fait voir au roi une qu'il n'a eu qu'à approuver. Pour l'autre, je ne sais pourquoi vous insistez à me demander de vous parler librement. Ne l'ai-je pas toujours fait ? Je suis très-persuadée que vous recevrez bien tous mes avis, puisque vous connoissez le principe qui m'engage à vous en donner, moi qui d'ailleurs ne suis pas, je crois, d'une humeur bien rude. Si j'ai parlé plus

fortement que je ne vous l'ai montré sur l'affaire de M. de Cambray, c'est que je voyois le mauvais effet que la mollesse faisoit dans le public ; mais en même-temps je comprenois vos raisons, et je voyois votre charité. De plus, je sais combien je dois soumettre mes vues aux vôtres : et je n'aurai jamais de peine à cette déférence. Je vous avertirai exactement des dispositions du roi à votre égard. Je le vois tous les jours avec un extrême plaisir s'accoutumer à vous, et vous consulter avec une entiere confiance. Je renvoyai si promptement votre déclaration, que je ne pus vous mander, que vous entriez, ce me semble, si profondément dans la matiere, que je ne voyois plus d'étoffe pour l'instruction que vous préparez. J'ai reçu une lettre du C. de Bouillon, qui m'exhorte à finir cette affaire-ci. Je lui répondrai en général, que ce n'est pas à moi à m'en mêler. De quelle façon qu'elle se traite, je ne vois de tous côtés que sujets d'affliction. Si M. de C. n'est pas condamné, c'est un fier protecteur pour le quiétisme ; s'il l'est, c'est une flétrissure dont il aura peine à se relever. *Miseris succurrere disco.* J'ai voulu voir M. de Beauvilliers pour nous affliger ensemble. Je suis très-

édifiée de tout ce que je vis en lui ; mais M. l'abbé de Langeron et M. du Puis ne lui tiennent guere moins au cœur que M. de Cambray. M. l'évêque de Chartres me dit qu'on lui fait quelque proposition qui pourroit contenter. Dieu sait combien je souhaite que cette affaire finisse et vîte et doucement ? Je vous avertis, monseigneur, que le roi voudroit que Marly fût pour tout cet été du diocese de Chartres. Vous savez bien pourquoi.

LETTRE CVIII.

Ce 3 octobre 1698.

LE roi m'apprit la conversation de M. de Blanville. Dieu veuille les défaire tous de leurs préventions !

Il me paroît par les nouvelles de Rome, que tout s'avance et se dispose à une condamnation plus ou moins forte. Je suis fort tranquille là-dessus, depuis qu'on a montré à Rome la source (1),

(1) La lettre que Fénelon lui avoit écrite en septembre 1696, sur ses liaisons avec Me. Guion.

de l'entêtement de M. de Cambray. Vous avez fait ce qui dépend de vous : c'est à Dieu à faire le reste.

Je n'ai pas trouvé le roi disposé à donner une pension à Me. la duchesse de Gêvres. Je parlai de M. le marquis de Brancas le premier jour qu'il se présenta lui-même à moi. Le roi ne me parut pas lui donner d'exclusion : mais il n'étoit point encore déterminé.

Me. de Mesnil ne peut être assez louée du soin qu'elle a pris pour ses enfants ; mais elle a fatigué le roi par trop d'importunités. Rien de plus fâcheux que d'accoutumer un R. aux refus.

Me. d'Heudicourt me dit à Marly, que M. le Cardinal d'Estrées l'envoyoit à Paris pour parler à Me. la duchesse de Richelieu du mariage de Mlle. de Tourbe. Et je sus ensuite qu'elle n'avoit pas fait ce voyage sans qu'on m'en ait dit la raison. Je crains M. le comte de Lauzun, qui veut lui faire épouser Mlle. de Hevert. J'ai bien des raisons de désirer Mlle. de Tourbe plutôt qu'une autre.

Je suis un peu plus environnée des grands qu'à l'ordinaire : et cette lettre-ci est écrite à bien des reprises. Me. la duchesse de Bourgogne passe sa journée chez moi. Le roi ne sort guere. Vous

savez, monseigneur, tout ce que je pense là-dessus. Rien pour moi. Songez donc moins à ma santé qu'à demander mes véritables besoins. La patience est un des plus pressés.

LETTRE CIX.

Ce 12 septembre 1698.

J'Ai montré tous vos papiers au roi, qui m'a dit qu'on avoit déja parlé de cette lettre et qu'il n'y vouloit rien changer. Il l'auroit pourtant relue, si elle avoit été en françois; mais à vous dire la vérité, monseigneur, le roi ne veut entendre parler d'affaires que par ses ministres. Il ne trouve point bon que M. le nonce se soit adressé à moi. Faites-lui entendre raison une fois là-dessus, je vous en conjure. Je ne puis que semer des maximes générales. Je ne puis rien sur les faits particuliers dont je n'entends presque pas parler. Je serois trop bien payée de l'esclavage où je suis, si je pouvois faire quelque bien: mais il n'y a qu'à gémir de voir comme les choses sont tournées. Je ne veux pas m'étendre davantage: ce sujet me conduiroit trop loin.

P. S. Je vous prie, monseigneur, de dire à M. le nonce, que je n'ose me mêler d'affaires, que je pense comme lui, mais qu'il faut que mes sentiments soient renfermés en moi-même. Je n'ai point l'honneur de lui écrire : je crains de ne le pas faire comme je le dois : et tout ce qui passe par vous en devient meilleur. Si M. le chancelier fait les lettres des évêques, nous ne serons pas long-temps en bonne intelligence avec sa sainteté. Je ne puis vous dire, monsieur, tout ce que je souffre.

LETTRE CX. *

Ce 9 septembre 1698.

QUoique je sois assez mal, voici la meilleure journée que j'aie passée à Compiegne. Tout le monde est à la revue ,,où heureusement je n'ai pu aller : et je m'entretiens à mon aise avec vous.

Il est vraisemblable que l'affaire de Rome finira avant l'hiver, pourvu que le pape ne meure pas. J'ai toujours souhaité vivement votre union avec M. de M. mais je n'ai point entendu qu'elle vous obligeât à écrire autant que lui ; et je

suis de votre avis. Je n'ai point vu encore M. de M. Je ne sais s'il a pensé à moi. Mais je suis inaccessible : j'ai toujours dans ma chambre, ou le roi, ou Me. la duchesse de Bourgogne.

Je ne comprends pas bien, monseigneur, quelle confrontation vous voulez faire du P. de la Combe. Y en auroit-il une meilleure que celle de Me. G. avec lui, puisque c'est lui-même qui dit avoir passé quinze nuits avec elle ?

M. de Chartres a fort désiré de voir la réponse que M. de Cambray vous a faite : je ne me souciois pas qu'elle passât par moi ; mais je doutois que vous eussiez le temps de la lui envoyer, et j'avois prié M. le maréchal de Noailles de faire copier celle qu'il a. Loin de multiplier vos affaires, je voudrois de tout mon cœur vous soulager de ce que vous avez de trop. Car du reste, je n'empêche pas que vous ne travailliez depuis le matin jusqu'au soir, et que vos jours ne soient pleins de bonnes œuvres. Si vous pouvez encore envoyer la réponse à M. de M. vous ferez plaisir à votre ami, curieux pour la premiere fois de sa vie.

J'espere qu'on sera content de la fille que j'ai envoyée aux Ursulines. Je les remercierai quand je le pourrai.

Nul repos ici. Le roi vient dans ma chambre trois fois par jour. Tout ce que je pourrois avoir à faire est coupé. Je conviens que je suis insensible aux honneurs qui m'environnent, et que je n'y vois qu'assujettissement et contrainte : sur ce point-là, l'amour-propre est bien mort ; mais, monseigneur, celui qui fait aimer le repos, la liberté, est encore bien-vivant. Je voudrois fort le tuer à son tour. Il me semble qu'une assemblée de charité me siéroit mieux, que d'aller au camp avec une princesse de douze ans ; mais on veut tout par rapport à soi : et je vois avec douleur que le goût du bien ne vient pas, ni pour celui qu'on pourroit faire, ni pour celui qu'on devroit laisser faire aux autres. On me paroît moins dévot : hier l'on ne voulut pas de vêpres. Ces inconstances me poussent à bout, et empoisonnent tous les plaisirs dont je suis environnée. Je ne puis m'empêcher de me dire : « Que deviendra le » roi, si je meurs avant le pere de la » Chaise » ?

LETTRE CXI.*

Ce 11 septembre 1698.

JE fis hier mes dévotions avec Me. la duchesse de Guiche. Je la vois souvent et le reste de la famille : mais à peine puis-je leur dire un mot. Le roi est charmé du régiment du comte d'Ayen : il ne s'en peut taire. On pourroit être plus content de sa femme que je ne le suis. La maison de Bouillon ne s'avance pas auprès du roi : je ne puis vous en dire davantage. Notre ami Boufflers fait une dépense excessive (1). Il m'est revenu beaucoup de mal de la princesse de Furstemberg : à la fin, cette femme se perdra. On la croit très-dangereuse pour mener les affaires des autres : ces caracteres sont la peste des cours : servez-vous de tout pour la conduire au bien ; mais que cet avis ne m'attire pas un éclaircissement : il seroit inutile, car je sais de bon lieu ce que je vous confie.

(1) Au camp de Compiegne, le roi lui donna 100000 francs.

LETTRE CXII. *

Ce 27 septembre 1698.

LE meilleur usage qu'on auroit pu faire de la lettre de 3, seroit, ce me semble, de la montrer au roi; mais je n'ai osé le faire sans votre permission.

Je tâcherai de faire parler le roi sur l'affaire qui vous embarrasse. Je crains de n'en pas trouver si tôt l'occasion; car je ne lui parle presque plus, quoiqu'il soit dans ma chambre. Les traités de paix, les ordres qu'il faut donner en conséquence, la réforme des troupes, la présence du roi et de la reine d'Angleterre, tout cela joint ensemble l'accable d'occupations. D'où vient, monseigneur, que nous ne voyons point ici votre déclaration, qui est, ce me semble, publique?

LETTRE CXIII. *

Ce 13 octobre 1698.

J'Allai hier à Melun voir une fille qui a été à Saint-Cyr, et qui est présentement fille de la Visitation. Elle me parla un moment de M. de Cambray qu'elle a connu, et tout de suite, elle me tint ce discours : « A propos de nouveautés, » on dit que le roi et vous, avez été » bien trompés sur M. l'archevêque de » Paris ; qu'il est janséniste, et le pro- » tecteur de tous ceux qui le sont : qu'il » ne se contente pas de permettre la lec- » ture de leurs livres, mais qu'il les con- » seille : qu'il n'est pas permis aux péni- » tentes du pere de la Tour d'avoir autre » *Nouveau Testament* que celui du P. » Quênel : qu'il y a une communauté » de Ste. Agathe formée par M. l'arche- » vêque, toute remplie des maximes et » des pratiques de ces messieurs : qu'il » fait renverser le bréviaire pour ôter » la Magdelaine, parce que ces messieurs » le veulent ainsi : qu'il fait son possible » pour protéger et rétablir le Port-Royal » des Champs ».

Voilà, monseigneur, ce que je me hâte de vous dire, de peur de l'oublier. Vous verrez du moins comme on parle de tous les côtés. Ne vous donnez point la peine de me répondre là-dessus, je vous en conjure. Je vous dirai, tant que je vivrai, tout ce qui me reviendra; et peut-être ferez-vous un jour quelque action d'eclat qui vous lavera de tout soupçon.

J'ajoute que le roi d'Angleterre me dit qu'il lit tous les livres de ces messieurs, sans scrupule, parce que vous lui en avez donné la permission. La reine me dit en même-temps, qu'elle ne les veut point lire. Il est impossible que le roi n'apprenne tout cela, et que ses soupçons ne se fortifient; et s'il l'apprend, il est impossible qu'il ait de la confiance en vous. Et s'il n'en a pas, il est impossible qu'il se sauve : car qui lui dira la vérité? Voyez que de biens vous pourriez faire!

LETTRE CXIV.*

Ce 22 décembre 1698.

ON est entré dans ma chambre, suivi de M. de Torcy, en me disant que sa lettre parloit trop fortement : discours qui m'a surprise : car on ne l'avoit pas vu, et il falloit que M. de Torcy l'eût dit. On a lu la lettre que j'avois déja vue. Je l'ai approuvée, et il a été résolu qu'elle partiroit, et qu'on en montreroit la copie à M. le nonce. On n'a point voulu voir les nouvelles de Rome. Tourole attendoit et excitoit la mauvaise humeur contre ceux qui viennent parler d'affaires, sans considérer que les jours sont fort courts, et qu'on veut aller à Marly. Je n'ai osé rien proposer de plus. M. de Torcy s'en est allé. J'ai dit qu'il auroit fallu dépêcher un courier au pape et lui écrire. La proposition a été acceptée. On a renvoyé querir M. de Torcy. J'espere qu'il apportera la lettre du pape avant qu'on sorte de chez moi. Voilà, monseigneur, comme Dieu tient le cœur des rois entre ses mains puissantes.

Je le prie de bénir ce que vous avez conseillé.

LETTRE CXV.*

Ce 3 janvier 1699.

LE roi trouve bon que vous disiez à M. le nonce de sa part, ce que vous jugerez à propos pour la décision de l'affaire. On veut vous donner un plein-pouvoir, sans craindre que vous en abusiez.

Vous saurez bientôt, si vous ne le savez déja, que les jésuites ne veulent point d'accommodement. Je suis bien fâchée d'être si long-temps sans vous voir.

J'ai vu ce matin le P. de la Chaise. Ceux qui aiment l'épiscopat ont quelque chose à souffrir.

LETTRE CXVI.*

A Marly, le 20 janvier 1699.

NE croyez pas, monseigneur, que j'aie oublié de dire au roi que vous le priez de faire écrire à M. de Ragnioles, et encore moins que je vous eusse dit l'avoir fait si j'y avois manqué.

Le roi l'a oublié : il vient de me dire que vous aviez chargé M. de M. de l'en faire souvenir. J'ai craint que votre confiance en moi ne diminuât.

Le roi a lu l'arrêt (1) et n'a point senti le petit mot sur ses bons amis (2). Il a été charmé de l'éloquence de M. d'Aguesseau.

Nous avons vu des réponses de Rome qui sont fort vagues. Je me suis imposé silence sur cette affaire ; mais je ne puis m'empêcher de vous dire que je crains qu'on n'en demande trop : qu'à force de poursuivre le quiétisme, on n'attaque le pur amour, et qu'en voulant trop de qualifications, on ne perde une censure qui auroit été meilleure, quelque générale qu'elle eût été, que de n'en avoir point du tout. Le pape ne promet rien, pas même la diligence. On est venu ici dans le dessein de tout oublier, pour ne penser qu'à se divertir. Voilà, monseigneur, notre catéchisme.

(1) L'arrêt du parlement du 20 janvier 1699, qui condamnoit le problême proposé à l'abbé Boileau de l'archevêché. Ce problême fut aussi déféré au saint-office, et y fut condamné le 2 juin 1700.

(2) Les jésuites.

LETTRE CXVII. *

A Marly, ce 27 janvier 1699.

LE pere de la Bourdonnaye m'a fait dire qu'il est résolu de quitter Monsieur. J'ai répondu que je crois qu'il se doit à Dieu, à lui-même, à sa compagnie, au monde. Peut-être cette démarche effrayera Monsieur. Si ma réponse est mauvaise, c'est à vous à la raccommoder : car je ne doute pas qu'il ne vous en parle. J'ai dit aussi que je croyois qu'il faudroit, quand il sera tout-à-fait résolu, en dire un petit mot au roi. Je voudrois que ce mot passât par vous : occasion de jeter quelque chose.

Le roi me dit hier que l'affaire de Blois alloit finir, et que le pape vouloit bien vous en renvoyer l'examen. Je parlai pour démembrer les évêchés trop étendus, parce qu'on m'a dit que ce seroit un grand bien.

La reine d'Angleterre m'entretint hier long-temps de vos louanges. Un de ses aumôniers, homme de mérite, lui a rendu compte de votre audience, dont il est charmé. Pour moi, je trouve très-mauvais

mauvais qu'elle ne soit pas bornée. Si vous vous livrez à l'indiscrétion du public, vous n'y pourrez résister, et votre vie est nécessaire.

LETTRE CXVIII. *

Ce 15 Février 1699.

JE ne puis vous dire à quel point je suis touchée de l'état où je vous ai vu aujourd'hui. Que le témoignage de votre conscience vous en console, je vous conjure! je ferai le meilleur usage que je pourrai de notre conversation: mais il faut prendre son temps. On a travaillé avec M. Pelletier: et l'on s'en dédommage sur le logement de Marly: on répete des danses dans mon cabinet; j'ai plus d'envie de pleurer que de m'en divertir.

On ne veut point les trois mots sous lesquels j'ai tiré une ligne; c'est une suite de la naissance et de l'éducation, qui se dérobe toujours à la vérité, et qui croit anéantir les choses en n'en parlant pas. J'en ai vu bien des exemples: nouveau motif de redoubler nos prieres pour eux. Je m'explique avec liberté, et par inclination et par estime.

LETTRE CXIX.*

A Saint-Cyr, ce 25 Avril 1699.

J'Ai parlé deux fois au roi, des maîtresses d'école du diocese de Seez : et les deux fois il m'a répondu très-séchement pour vous et pour moi. Il a une grande opposition aux communautés, et dit que vous les aimez trop. J'aurois pu lui en dire quelques raisons ; mais c'est parler très-inutilement, quand il a été prévenu. Voici le pays des dégoûts : que mon noviciat pour le détachement du monde est pénible et long ! Je voudrois bien dîner avec vous ; mais vous venez le lundi, et M. de Chamillard veut le mardi. Accommodez-vous. Vous verrez, monseigneur, de quoi il s'agit, par le billet que je vous envoie du P. David à Me. de Brinon. Le roi veut bien qu'on imprime ce Manifeste au Louvre, pourvu que vous l'ayez lu et approuvé. M. de Pontchartrain a reçu ses ordres là-dessus.

LETTRE CXX.

Ce 1 Juin 1699.

SI l'on avoit assez d'argent pour en répandre par-tout, ce ne seroit pas un grand inconvénient de le répandre quelquefois sur des terres stériles; mais comme on en a fort peu, et qu'on a de bonnes raisons de ne pas se soucier d'en avoir beaucoup, je crois qu'il faut faire ses aumônes avec discernement, et même avec avarice. L'expérience m'a appris qu'on donne souvent à des personnes qui prennent de toute main : c'est un vol qu'elles font à ceux qui sont plus honteux et moins secourus. Voilà pourquoi je fais passer par vous ce que je donne à Me. de Ro...art, qui vous demande peut-être, et à qui vous donnez déja. Je voudrois en user de même pour mad. de Tallouet. Vous prendrez soin de son ame, et moi de son corps; mais il ne faudroit point me nommer. Je regarderois comme un bienfait que ces personnes crussent vous devoir le mien : Dieu ne le saura-t-il pas? Vous me sauverez par là mille demandes, et mille remerciments plus importuns encore.

Mandez-moi si vous consentez à ne point me nommer dans les petites charités que je ferai passer par vous : je me fierai à votre parole. J'espere dîner mardi dans la rue de Noailles. Je ne sais qui aura l'évêché de Luçon : mais je répondrois bien que le P. Séraphin ne l'aura pas.

LETTRE CXXI.

A Marly, ce 7. Août 1699.

JE vais commencer ma lettre sans espérance de l'achever aujourd'hui. Nous arrivons de Lucienne ; nous allons à la chasse. Nous reviendrons à la promenade, et, Me. la De. de Bourgogne soupe dans ma chambre. Que ces jours-là sont différents des vôtres ! Vous entassez vertu sur vertu, bonne œuvre sur bonne œuvre.

Voyez la lettre qu'on m'a écrite. J'ai pensé l'envoyer à M. de la Valliere ; mais ma pente est de m'adresser à vous, monseigneur. J'ai parlé à M. de Chevreuse, qui dit, qu'il ne peut rien sur son frere.

Le roi me raconta une partie de la conversation que vous aviez eue la veille ; mais j'en ai depuis eu une avec lui, dont je veux vous rendre compte.

J'ai bien du chagrin sur mon frere, et M. le doyen est moins habile qu'il n'est saint. Il faut que tout tombe sur vous, et que vous décidiez de ce que nous aurons à faire.

Voyez aussi, monseigneur, la lettre que m'écrit le premier président, et que M. le curé de Saint-Sulpice ne m'engage à rien de déraisonnable. Le roi me paroît bien scandalisé des entreprises et de l'ardeur des dévots. Il vous distingue comme je vous le dirai.

Je suis bien étonnée d'avoir enfin achevé ma lettre.

LETTRE CXXII.

A Marly, ce 22 Août 1699.

J'Ai montré votre lettre au roi, monseigneur. Elle est très-propre à faire tous les bons effets que vous désirez. Il est bien résolu d'acquitter le vœu du feu roi. La mort subite de mad. d'Espinoi a surpris; et c'est tout : on se défait des idées tristes le plutôt qu'on peut : et j'ai vu plus de gens résolus à se faire saigner de temps en temps, qu'à faire une bonne confession.

Le roi n'a rien répondu sur les chanoines

de Saint-Ruf; mais je crois voir en tout qu'il reçoit toujours ce qui vient de vous avec respect et déférence.

Le petit mot sur ce que vous vous renfermez dans votre diocese, mais que Dieu me demande de parler de tout, l'accoutumera à me voir faire ce personnage. Depuis notre dernier éclaircissement, il reçoit tout avec moins de répugnance. Je sais, monseigneur, que vous devez travailler lundi avec lui. Le roi aura de la peine à décider contre votre opinion dans ce qui regarde les nouveaux-convertis. Cependant la plus générale est de les forcer d'assister à la messe. Pensez-y bien encore. On prétend que M. de Meaux revient à cet avis.

J'ai bien eu de la peine à trouver ce moment pour vous écrire. Le roi me garde à vue, et je ne vois plus qui que ce soit. Je suis ravie de vous voir un peu de gaieté au milieu de vos embarras continuels.

LETTRE CXXIII.

A Saint-Cyr, à 9 heures 1699.

LE roi se trouve dans un grand embarras sur la différence des avis de Mrs. les évêques. Celui de M. de Rheims (1) est bien décisif pour ne pas laisser rentrer les mauvais convertis dans les églises. Celui de M. de Sens est bien embrouillé : mais il me semble qu'il veut qu'on les force d'aller à la messe. M. de Bâville est de même opinion, et ne fut jamais accusé d'être violent : il a pour lui beaucoup d'évêques de Languedoc. Je vois des gens de bien de ce sentiment, qui prétendent que ceux qui n'en sont pas se fondent sur ce qu'on ne doit pas assister à la messe, quand on est en péché mortel. Vous entendez, M., ce que cela veut dire ; on le rapportera sûrement au R. Je sais que vous ne suivez que les lumieres de votre conscience ; mais je dois vous avertir de tout. Vous me pardonnerez de craindre tout ce qui peut s'opposer

(1) Maurice le Tellier.

à la confiance du roi pour vous, si nécessaire pour son salut et pour toutes sortes de bonnes œuvres. Il m'a paru disposé à vous entretenir long-temps; où trouverez-vous celui de me voir?

Il me semble que votre avis est une condamnation de tout ce que l'on a fait jusqu'ici contre ces pauvres gens: on n'aime pas à revenir de si loin, et l'on a toujours cru qu'il leur falloit pourtant une religion.

LETTRE CXXIV.

Ce 6 Octobre 1699.

J'Ai reçu, monseigneur, les nouvelles de Rome, que vous avez bien voulu m'envoyer; il y en a de toutes façons; et M. le cardinal de B. n'y est pas bien traité. Il faut patienter sur la grande affaire, et espérer que Dieu la tournera pour sa gloire: on n'a pas cherché autre chose.

M. le M. de Noailles vous fera savoir sans doute la conversation que j'ai eue avec M. l'archev. de Sens. Il vouloit partir pour Conflans, afin de faire toutes les avances d'un raccommodement qu'il

paroît désirer, et dont je lui ai dit que vous m'aviez chargée. M. de Pontchartrain m'a fait une visite ce matin. Nous avons bien disputé sur les évêques. Si mes lumieres égaloient mon amour pour le bien, je parlerois fortement sur l'affaire des gens de la religion; mais tout cela est si difficile, si obscur, si incertain, que je n'ose tenir que des propos vagues. M. de P. ne voudroit qu'une instruction, et point de déclaration. Le projet de M. d'Aguesseau m'a paru admirable; mais il est plus aisé d'arranger tout sur le papier que d'exécuter. Je ne saurois croire que cette affaire se décide promptement: et peut-être vaudroit-il mieux qu'elle vous revînt. M. de Pontchartrain dit que l'église veut se servir de l'occasion pour tirer des avantages auxquels elle n'avoit jamais prétendu. Que je serois heureuse, monseigneur, si j'avois quelque part à ce que vous faites présentement! Je prie Dieu d'y répandre ses plus abondantes bénédictions.

LETTRE CXXV.

Ce 10 Octobre 1699.

J'Ai enfin montré la lettre que je vous renvoie : et je suis fort trompée, si on n'en a plus pensé que ce qu'on m'en a dit : trois mots seulement pour excuser le *bon Pere*. Je vis hier le P. de Valois qui me vint pressentir sur le changement que le mariage de M. le D. de Bourgogne apporteroit à son éducation. Il me jeta un mot sur M. de Cambray. Tout cela n'est bon à rien. Il me semble qu'il n'y a plus qu'à attendre en repos la décision de l'église. M. de M. ne doute pas qu'elle ne lui soit favorable.

LETTRE CXXVI.

Ce 12 Octobre 1699.

LE roi a, ce me semble, bien fait sur l'affaire de l'université. Mr. le M. de Noailles m'en a paru content. S. M. a pris le Mémoire que vous m'aviez envoyé pour cette mad. Villedot. Je ne sais pas l'usage qu'il en aura fait.

Il entendit tout ce que vous m'avez mandé sur la douceur dont il faudroit accompagner la sévérité qu'on est obligé d'avoir pour les réunis : il ne répondit qu'un mot sur la difficulté d'allier ces deux choses.

Je suis toujours languissante. J'espere vous voir dès le lendemain de notre arrivée.

LETTRE CXXVII.

Ce 22 Octobre 1699.

QUand on est du conseil, monseigneur, on est mystérieuse. Le roi nous a imposé silence sur ce qui se passa il y a quelques jours. Et, en vérité, c'est un bien pour moi, et encore plus pour eux, que je n'ose dire tout ce que je vis et tout ce que j'entendis. J'en suis toute affligée, non-seulement par rapport à l'affaire présente, mais pour toutes celles que ces messieurs auront à traiter. Cet échantillon me fait voir que je mourrois de douleur, si j'assistois au conseil. Que les rois sont à plaindre! Que les hommes sont mauvais! Enfin, si l'on ne prenoit patience en considérant celle de Dieu, on

se désespéreroit. Vous voyez que vous n'avez guere perdu en ne recevant pas de mes lettres. Je ne puis les remplir que de tristes réflexions. On répand fort que vos affaires de (1) Rome ne seront pas jugées. Celle de la religion, c'est-à-dire des nouveaux-convertis, n'est pas encore décidée. On ne veut pas se presser ; mais je crois qu'on voudra résoudre toutes choses avant le retour à Versailles, afin de n'en plus entendre parler. Le roi a été un peu incommodé ces deux derniers jours d'avoir trop mangé. Il y a bien des ragoûts nouveaux : et la gourmandise est à la mode.

LETTRE CXXVIII. *

Ce 2 Novembre 1699.

IL n'y a qu'à prendre patience sur les affaires de Rome comme en beaucoup d'autres. J'ai bien de la joie de ce que l'affaire de la signature des docteurs s'est bien tournée ; j'en avois été allarmée sur ce que le roi m'en avoit dit.

(1) Bruits semés par les amis de M. de Cambray.

Je suis fort contente de la promotion, parce qu'il me semble que vous l'approuverez, et qu'elle marque la considération que le roi a pour vous, Mr. l'abbé de Fleury (1), n'étant pas par lui-même un personnage à être sitôt évêque. J'ai répondu comme vous, quand on m'a dit, que l'abbé de la Trappe vouloit reprendre sa démission. Rien ne marque plus combien il est indigne de gouverner, que le désir qu'il en a.

LETTRE CXXIX. *

Ce 5 octobre 1699.

LE roi ne veut point s'effrayer de Mr. d'Elbœuf, et me charge de vous mander que vous n'avez qu'à le lui renvoyer: il ne le croit pas assez sot pour vouloir se perdre sans ressource.

Voici une lettre qui vous aidera à trouver Me. Ulrich: j'ai cru devoir la

(1) On avoit depeint au roi l'abbé de Fleury comme un esprit artificieux et d'une ambition profonde. Il sollicita un évêché. Hébert et le cardinal de Noailles obtinrent enfin pour lui celui de Frejus.

montrer à Me. de Dangeau, dans la crainte qu'on ne trouvât son beau-frere mêlé dans ces vilaines affaires : elle m'assure qu'il n'y a plus de part, qu'il est très-bien converti, qu'il vit retiré, et ne s'occupe que de bonnes œuvres.

Le roi est très-résolu de faire travailler à l'autel de Notre-Dame : il n'est arrêté que par les demêlés qui sont entre Mr. de Villacerfs (1) et Mr. Mansard. Je l'ai pressé de passer par-dessus ces difficultés, et d'ordonner un dessin.

Il a vu le petit mot que vous me dites sur les hôpitaux et les secours des pauvres : les intentions sont bonnes : mais on n'aime pas assez le travail. Le P. de la Chaise doit venir ce matin rendre compte de l'affaire de la Trappe.

Décidez sur la supériorité de la Raquette. Si vous voulez essayer de l'abbé Bignon, je ne pense pas que vous puissiez trouver une communauté de filles moins dangereuses : mais peut-être aussi ce choix ne sera-t-il pas approuvé. Ne faudroit-il point consulter Mr. de Pontchartrain ? Faites ce que vous voudrez.

(1) Directeurs des bâtiments.

LETTRE CXXX. *

Ce 26 novembre 1699.

LE P. de la Chaise a parlé au roi du P. Seraphin, dont il a reçu les mêmes plaintes que celles que je vous ai données. Il est persuadé que c'est une cabale de capucins, qui remue tous ses ressorts. Il me paroît que le roi ne désapprouve pas que le P. Gabriel retourne dans son couvent.

Tourolle (1) l'embarrasse davantage sur le P. Alexis (2). Il convient pourtant qu'il n'est pas à propos qu'il confesse, et sur-tout depuis que je lui ai dit que les missionnaires jésuites trouvoient qu'il fait du mal ici par la fausseté des absolutions.

(1) Garde-meuble du roi, protecteur et pénitent du P. Alexis.

(2) Augustin déchaussé du couvent de Loges, près de Saint-Germain-en-Laye. Il étoit toujours à la cour, sans compagnon, quêtant par-tout des messes et répandant des absolutions, se glissant dans les plus grandes maisons, et déjeûnant avec le marmiton pour dîner avec le maître : le cardinal de Noailles ne lui permit de confesser que la nourrice du roi.

qu'il y donne. Je fis grand plaisir au roi de lui dire l'estime que vous avez pour les jésuites ; et il me paroît désabusé de l'opinion où il étoit, que les évêques devoient approuver les confesseurs sur la parole des supérieurs de leur maison.

Faut-il vous instruire de l'affaire de M. l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux ? Pouvez-vous y entrer et y donner quelque ordre ? Je voudrois ne vous dire que des choses nécessaires.

LETTRE CXXXI.

Ce 17 décembre 1699.

OUi, monseigneur, j'accepte, et avec une grande joie, le rendez-vous de mercredi, et nous aurons la consolation de recevoir Notre-Seigneur de votre main. Ce sont-là les fêtes et les plaisirs des chrétiens.

Je crois avoir ouï dire au roi, que la profession de foi se fait devant le cardinal de B., et l'information de vie et mœurs devant vous. Il ajouta même qu'il falloit vous donner l'ordre, afin que vous fissiez tout. Mr. l'archevêque de Rheims lui dit hier, que Mr. d'Arras avoit fait

une ordonnance qui défend la comédie dans son diocese, sous peine d'excommunication. Le roi en étoit un peu fâché; mais il vient de me lire cette ordonnance qui n'est que pour le temps de l'avent, et avec d'autres circonstances qui justifient le prélat. Je vous écris avec une précipitation dont vous vous appercevrez. Mes contraintes augmentent tous les jours. Tout est perdu, si vous ne me laissez la liberté de mentir.

LETTRE CXXXII.*

A Marly, ce 17 décembre 1699.

J'Ai montré votre lettre au roi : il croit que la nouvelle de votre nomination (1) reviendra par Rome.

Il répondit à l'article des ecclésiastiques, qu'ils pourroient se relâcher dans l'espérance d'être moins veillés, mais qu'on ne pouvoit avoir cette opinion de vous : il parla là-dessus d'une maniere qui me ravit.

(1) Au cardinalat. Cette affaire fut conduite avec beaucoup de mystere : et le P. de la Chaise ne l'apprit que par la voix publique.

Voici un placet dont les dames de Saint-Louis m'ont chargée pour vous. Nous sommes ici assez bien. On s'y divertit très-innocemment : et votre famille y brille beaucoup. Le roi a toujours la goutte : mais il lui semble qu'il supporte ses incommodités avec plus de patience : il continue la lecture dont nous sommes convenus.

LETTRE CXXXIII. *

Ce 26 décembre 1699.

LA quête de hier (1) n'étant pas destinée, je l'ai demandée à Me. la duchesse de Bourgogne pour notre pauvre enfant. Je ne crois pas qu'on en puisse faire un meilleur usage. Recommandez-lui, monseigneur, les pauvres des villages, encore plus malheureux que ceux des villes. Quand vous viendrez ici remercier Me. la duchesse de Bourgogne, il faut tâcher de lui faire aimer le bien en flattant son amour-propre. Conservez-

(1) La quête qui se faisoit à l'assemblée des dames de la charité.

vous : que la nuit de Noël, en fortifiant votre ame, n'ait pas affoibli votre santé.

La quête est de cent quatre louis : faites-les tenir, s'il vous plaît, et si vous les avez : je vous les rendrai à notre premiere entrevue.

LETTRE CXXXIV.*

A Marly, ce 10 janvier 1700.

LE roi n'a pas changé sur Mr. l'évêque d'Autun, et il ne laissera pas rapporter son affaire, qu'il ne soit ici. Il m'ordonna encore hier de vous en assurer.

L'affaire de Mr. de Rheims contre les jésuites (1) est très-fâcheuse. Ce sera un grand scandale ; et quoi que le roi assure fort qu'il ne s'en mêlera point, il est à craindre que Mr. le premier président ne croie faire son devoir en soutenant les jésuites, et que l'épiscopat n'en souffre.

(1) Au sujet d'une these soutenue le 14 décembre 1699, au college de Louis-le-Grand. Les jésuites la désavouerent.

LETTRE CXXXV. *

A Meudon, ce 13 janvier 1700.

JE vous envoie tout droit une lettre de mon confesseur de Saint-Cyr. J'ai rayé les deux premiers articles, qui ne valoient pas la peine d'être lus : quant à l'autre, je ne vous demande que la réponse que vous voulez que je fasse : ce ne sera pas moi que vous trouverez en votre chemin ; et j'espere que ma volonté sera toujours la vôtre. Je ne fus point trompée hier dans la joie que je m'étois promise. La vilaine chambre où je dînai, vaut mieux que le palais où je suis.

LETTRE CXXXVI.

A Saint-Cyr, ce 31 janvier 1700.

JE suis fâchée que la présence de Mr. de Noailles accoutume le roi à ne vous pas écrire ; car ce commerce seroit bon. Il y reviendra.

Le roi a de la peine sur les trois jours

gras que vous voulez retrancher du carnaval. Les bals ne lui sont pas encore indifférents ; mais il finit toujours par dire, qu'il veut être soumis et vous laisser faire. Je crois qu'il faut accepter cette soumission, afin de l'accoutumer au bien, même malgré lui. Je lui dis que ces trois jours-là retrancheroient bien des dépenses et bien des péchés. La religion est peu connue à la cour. Au-lieu de s'accommoder à elle, on veut l'accommoder à soi. On craint la lumiere, qui montreroit trop de choses effrayantes. On en admet toutes les pratiques extérieures : on en néglige l'esprit. Le roi ne manquera pas à une station ni à une abstinence ; mais il ne comprendra point qu'il faille s'humilier, se repentir, se couvrir du sac et de cendre, aimer Dieu plutôt que le craindre.

Je lui parlai hier des conciles provinciaux (1). Je lui rendis tout ce que Mr.

(1) Ce fut Mr. l'archevêque de Rheims qui proposa le premier au roi les assemblées provinciales pour l'acceptation du bref qui condamnoit le livre des *Maximes*. Les ministres s'y opposerent : Mr. de Rheims présenta un beau Mémoire pour prouver que le roi n'avoit rien à craindre de son clergé.

de Meaux m'en avoit appris le matin. Je voulois citer fortement cet évêque, parce qu'il ne passe pas pour être si dévot que ceux qui me parlent quelquefois. Jamais je n'ai trouvé le roi plus ferme, plus impénétrable, et plus défiant. Je lui montrai ensuite une lettre que m'écrit Me. de Mondonville, qui demande la liberté ou du moins quelque adoucissement à sa prison. Je lui dis que tous les exilés contre les formes tourmenteroient tôt au tard sa conscience. J'eus pour toute réponse : « J'en ai toujours vu user ainsi en » pareille occasion ». Je ne devrois pas, monseigneur, vous montrer mes peines, qui ne feront qu'augmenter les vôtres; mais je ne veux rien vous cacher. Si je l'aimois moins, depuis long-temps je me serois rebutée; mais je lui dois la vérité : et, s'il plaît à Dieu, je la lui dirai tant que je vivrai, quoique persuadée que tant que nous aurons le P. de la Chaise, nous ne ferons rien. Je vis dimanche le P. Bourdaloue, qui me témoigna combien sa compagnie étoit fâchée de ce que je paroissois ne la pas aimer. Il m'en donna pour preuve l'éloignement qui est entre le P. de la Chaise et moi. Je répondis que ce n'étoit pas ma faute, et que j'étois prête à faire toutes

les avances avec lui ; que je n'étois d'aucun parti, que je ne tenois qu'à l'église ; qu'il savoit l'estime que j'avois pour sa société, et pour lui en particulier, et pour tous ceux qui lui ressembloient ; qu'il ne m'appartenoit pas de protéger ni de cabaler ; que je devois penser seulement au salut du roi ; et que mon unique peine contre le P. de la Chaise étoit son aversion pour les dévots. Je dois être dans ces sentiments ; et j'y suis, mais sans espérance. Votre Mandement pour le jubilé sera certainement lu. Mettez-y des vérités fortes et touchantes. Je vous écris tout ce qui me vient dans l'esprit, et j'abuse de votre patience : conservez du moins votre santé.

LETTRE CXXXVII.

Ce 2 février 1700.

JAmais succès ne fut égal à celui du P. Séraphin. Toute la cour en est charmée : mais l'essentiel c'est que le roi a trouvé son sermon très-court, en a retenu une grande partie, et m'a dit que cet homme donnoit envie d'être dévot. Point de compliment : et l'on n'en est point choqué.

Il a dit qu'un roi étoit plus obligé qu'un autre à savoir l'évangile, parce qu'il avoit à l'observer et à le faire observer à son peuple. Tout cela est goûté : il en faudra voir la suite. Le R. croit que ce succès va augmenter le nombre des ennemis du religieux. Cette affaire a besoin de votre attention et de votre sagesse. J'ai cru devoir vous dire ce qui se passe ici, afin que vous redoubliez vos soins pour empêcher l'éclat, et pour ne vous pas laisser surprendre.

LETTRE CXXXVIII. *

A Saint-Cyr, ce 10 février 1700.

J'Ecrivis à Mr. le duc de Richelieu, aussi-tôt que vous m'eûtes quittée. Il me vint voir hier à mon retour de Saint-Cyr, et me dit que c'étoit une affaire rompue, et me chargea de vous en instruire au plutôt. Elle m'avoit paru si peu avancée, et si peu de votre goût, que je ne crus pas fort pressé de vous le mander. Il est vrai que le double mariage m'avoit paru bon pour les uns et pour les autres : mais il y a une petite difficulté, qui est l'impossibilité d'assurer celui

celui des enfants, qui sont encore plus disproportionnés d'âge et de taille que je ne l'avois cru. Il n'est pas besoin, ce me semble, que je cherche des consolations pour vous sur cette rupture. Celles que vous me donnez, monseigneur, sur mes peines ne me sont point inutiles. Il est vrai que je suis de trop bonne foi en tout : Dieu l'a permis ainsi pour me faire porter ma croix dans une place la plus singuliere et la plus enviée. J'espere beaucoup du jubilé ; et ce vous sera une occasion de dire quelque chose : n'aurons-nous pas en général quelque instruction de vous pour le bien faire ? Nous reçumes hier les nouvelles d'Espagne, qui marquent les transports de joie du roi sur son passage en Italie. Il y envoie assez de troupes : et par le calcul que j'en vis, il aura bien près de 15000 hommes à Naples ; c'est quelque chose avec tout ce que nous envoyons.

LETTRE CXXXIX.

Mardi gras, 1700.

VOtre ordonnance nous met tous en trouble : quelque explication, je vous prie, ou quelque adoucissement du moins.

Vous connoissez la religion du roi et sa soumission pour les ministres de l'église. Vous connoissez aussi le besoin qu'il a d'aller faire l'exercice à Marly, et d'y prendre quelques jours de repos : sa famille est grande, et sa suite nécessaire l'est encore plus. Ne pourroit-il pas manger gras à une table avec les personnes qui ont le même besoin ? et ne peut-on pas dans le même lieu, n'en ayant point d'autre, mettre une table maigre ? Le roi compte bien de ne souffrir qu'on serve aucun ragoût. Quand il sera à Versailles, faut-il qu'il sépare le soir sa famille, dont les uns font gras, et les autres maigre : cette question est pour le souper ; car il dîne toujours en particulier, quand il est à Versailles.

Me. de Dangeau et Me. d'Heudicourt et quelques autres mangent avec moi à Marly, pour soulager les tables du roi, et pour manger à des heures plus convenables à leur mauvaise santé. Voulez-vous que je mange seule ? Ne m'accordez rien par complaisance : car pour peu que je fasse mieux, ou que je puisse servir d'exemple, ces dames mangeront fort bien chez elles. Le roi ne peut empêcher qu'on ne mange de la viande chez soi,

ni à Marly, ni ailleurs : mais il n'en fournira à personne. Nous attendons votre réponse.

Le roi ne veut point de M. Rose pour secretaire du cabinet. Il dit qu'il épousera bien sans charge Mlle de Villefranche, dont il est éperdument amoureux. Je trouve ce mariage bien disproportionné, et je souhaiterois à cette fille quelque vieux seigneur qui fût aussi touché de la beauté, que certaine personne de ma connoissance que le respect m'empêche de nommer.

LETTRE CXL.*

Ce 21 Janvier 170.*

JE suis obligée par bien des raisons à prier pour vous, monseigneur, et je vais le faire plus que jamais. Je ne suis point surprise de vos peines : vous voulez le bien : vous avez affaire à tout le monde : vous êtes chargé de tout : c'est à vous à décider : voilà de quoi ne pas respirer, si l'on avoit moins de vertu que vous ; mais Dieu ne nous tente pas au-dessus de nos forces, et proportionne ses graces à nos besoins. Si je pouvois quelque

chose pour votre soulagement, vous verriez ma vivacité. Qui l'auroit cru, monseigneur, que vous seriez l'objet de ma pitié ? Vous l'êtes pourtant ; car je connois votre cœur et votre situation, et j'en suis bien attendrie.

Le roi est bien content du jubilé. Si vous avez commencé par-là, je crois qu'il a bien reçu tout le reste. Ne nous lassons pas : quand il ne résulteroit de tous nos soins qu'une bonne œuvre !

LETTRE CXLI.*

Ce 21 Février 1700.

J'Ai lu, monseigneur, et relu votre mandement. Je voulois marquer les endroits qui me toucheroient davantage : j'aurois tout marqué. Il me paroît pieux, instructif, plein d'onction. Je suis ravie, sur-tout, du soin que vous prenez d'expliquer les dispositions nécessaires pour la confession et la communion, et les précautions pour détruire les fausses idées que le relâchement se forme du jubilé. On comprend fort bien ici qu'il faut se confesser de bonne foi, et s'accquitter exactement des jeûnes, des aumônes, des

stations, et du reste; mais on ne compte point du tout qu'il faille se convertir : et l'on demanderoit volontiers à quoi sert donc un jubilé, puisque si l'on veut se convertir, il est bien sûr, qu'on sera frappé même sans jubilé ? Voilà jusqu'où va notre ignorance. On ne veut pas, à la vérité, être damné; mais il est si difficile d'aimer Dieu et de changer de vie ! J'ai mis une croix au mot de *débauché*, qui est très-bien placé, mais qu'on trouvera peut-être grossier : car à nous autres pécheurs délicats, il faut nous annoncer l'évangile avec des paroles de miel. J'ai mis une autre croix à ce mot de *naturel*, sur l'éloignement des sacrements, parce que je ne l'ai pas bien entendu; mais j'espere que vous n'y aurez nul égard, et que vous me saurez gré de mon obéissance, sans gâter par votre complaisance, votre mandement.

On me dit que vous aviez jugé à propos de faire venir ici M. l'évêque de Saint-Paul, et de chasser son grand-vicaire; et on me dit aussi en riant, que vous aviez parlé d'un concile provincial. On ne m'a pas dit un mot de ce qui regarde l'érection de l'évêché de Blois. Monsieur dit au roi, il y a quelques jours, que vous aviez permis de remettre le jubilé au

temps de Pâques, et qu'il ne le feroit qu'alors. Le roi répondit : « Et moi, » j'espere faire le mien dès la premiere » semaine ». Monsieur se récria sur la différence des confesseurs, disant qu'autrefois les siens vouloient qu'il communiât tous les mois, quoiqu'il fût bien plus méchant qu'il ne l'est aujourd'hui, et que celui d'aujourd'hui (1) l'empêchoit de communier. J'interrompis pour dire que c'étoit-là ce qui causoit le déchaînement contre les jésuites, de voir qu'ils permettent les sacrements en quelque état qu'on soit. Le roi continua à dire, que Monsieur lui avoit conté, qu'au commencement de la conversion de madame la duchesse de V., elle ne communioit que deux fois l'an, ensuite tous les trois mois, et puis tous les mois, et que présentement c'étoit tous les quinze jours. Je louai la conduite du P. de la Bourdonnaye. Le roi poursuivit, et me dit, que Monsieur ne trouvoit rien de si scandaleux que de voir des gens communier sans se confesser : que M. de Beauvilliers communioit trois fois la semaine sans qu'on le vît au tribunal de la pénitence. Le roi répondit, que tous les gens de

(1) Le P. de la Bourdonnaye, jésuite.

bien en usoient ainsi, et me cita dans ce nombre. Vous voyez, monseigneur, qu'il s'accoutume : autrefois il étoit aussi scandalisé que Monsieur.

Je crains bien de ne pouvoir entretenir le P. de la Chaise avant le jubilé. Je ne perdrai pas un moment à le voir. Si ce saint temps pouvoit le toucher ! Tant que le confesseur est endurci, qu'espérer du pénitent ? Ne vous rebutez pas. Parlez en pasteur dans toutes les occasions, on s'y fera, monseigneur. Le fond est plein de religion ; mais l'ignorance est extrême, et le cœur n'est pas encore frappé.

Ne croyez pas toujours M. le curé de Versailles. Il est rempli de droites intentions ; mais il ne connoît pas ce pays-ci. Il voudroit des choses impossibles.

Le roi est sûrement mieux instruit que les autres, et sur-tout que les gens comme M. de Meyerkron. (1)

(1) Henning Meyerkron, ambassadeur de Danemark, mort en 1707.

LETTRE CXLII.

Mars 1700.

SI ce que j'avois à faire à Saint-Cyr mardi eût pu se remettre, je n'aurois pas manqué de le faire; mais il falloit donner le voile à trois filles, qui auroient été bien affligées de n'être pas traitées comme les autres. M. le curé m'a dit ce matin, que le jubilé commence ici, avec un zele qu'il n'a pas vu dans les autres : j'espere bien que vos travaux seront bénis, et que vous souffrirez avec fermeté les contradictions.

Monsieur est celui qui paroît le plus peiné de la piété. Il dit l'autre jour au roi qu'il y avoit eu beaucoup de masques et de bals, et que l'on avoit défendu le jeu à la foire : que M. le duc ayant demandé des dez, on lui en avoit refusé, et qu'ayant demandé du rogum, on n'avoit voulu ni qu'il bût, ni qu'il mangeât; que les crocheteurs, les porteurs d'eau ne pouvoient plus se montrer les dimanches. Dans toutes ces plaintes qu'il faisoit sans y joindre aucune réflexion, on voyoit bien qu'il sentoit qu'il étoit devant

des gens qui pensent à-peu-près comme vous, et qui l'empêchoient d'en dire davantage. Le roi ne répondoit presque rien. Quand Monsieur fut parti, il me dit que vous ne lui aviez pas parlé du jeu, mais qu'il craignoit pourtant que vous ne l'eussiez défendu : et il m'a dit depuis qu'il étoit vrai que le jeu étoit compris dans les défenses de messieurs de la police, apparemment d'après vos vues. Le roi est sage : il vous respecte : il ne vous résistera pas : il me disoit hier qu'il ne chargeroit pas sa conscience, en s'opposant à ce que vous voudriez, quand vous ne voudriez que le bien. Voilà ses dispositions : du reste, il craint les nouveautés en tout ; mais qu'il s'y accoutume, ce ne seront plus de nouveautés.

Vous savez ce que je vous ai mandé par 48, sur 480. Il a dit au roi que vous vous étiez mis derriere M. de Lamoignon. La haine qui étoit entre eux est encore augmentée. M. de Lamoignon (entre vous et moi) est mal avec 100. L'union de 480 avec vous seroit plus importante pour le bien public : c'est à votre prudence à la ménager.

J'ai déja parlé sur la Trappe, conformément à vos intentions Je crois qu'on veut consulter 80. Je ne sais rien sur M.

de Rouenette. Le roi m'a dit que vous en faisiez grand cas, à l'occasion de M. l'évêque de Châlons, à qui vous deviez le prêter quelquefois. Vous ferez très-bien, M., de parler à 100 sur les mauvais offices qu'on rend aux gens de bien, et si l'affaire de la Trappe n'est point consommée, de lui en dire un mot, ne fût-ce que pour accoutumer ses oreilles à entendre la vérité.

J'ai reçu une lettre anonyme, qui me querelle sur ce qu'on donne la liberté tout l'été de se faire tuer et ruiner, et que l'hiver on défend les divertissements. On ajoute qu'aussi-tôt que les troupes seront assemblées, elles passeront aux ennemis. Cette lettre n'est rien : je n'en ai rien dit.

Me. de Saint-Geran m'a demandé une audience, et en m'assurant qu'elle vouloit être dévote et très-devote, elle a voulu me persuader de la faire aller à Marly. Je lui ai parlé avec une grande franchise sur sa mauvaise conduite. Je l'ai renvoyée à Me. la M. de Noailles, pour juger si, pour se détacher du monde, il faut aller Marly. Que de conversions fausses ! le péché vaut encore mieux que l'hypocrisie.

J'attends 28 pour l'envoyer prier de me voir : je lui parlerai du P. de Sainte-Marthe, et de Me. de Mondonville.

J'ai eu de grands commerces avec 25, qui roulent toujours sur le chef des *Modernes*; mais nous ne nous persuadons ni l'un ni l'autre. La froideur entre les dames et moi augmente tous les jours. Je fais mon jubilé, et je prie de bon cœur pour vous. Je vous conjure de vous intéresser à mon salut.

LETTRE CXLIII.

Ce 11 Mars 1700.

J'Ai vu le P. de la Chaise. J'ai su ce qui s'est passé contre votre intérêt. Il faut se confier en Dieu, et ne rien attendre de cet homme.

Le P. de Valois m'est venu voir: c'est un bon homme: il est engoué de ses petits princes. J'ai dit au roi, que c'est vous qui raccommodez le P. de la Chaise et moi, et que vous m'avez dit de le renvoyer chercher. Ne lui en faites pas de finesse au cas qu'il vous en parle. Je ne me réconcilierai qu'à une condition, et vous la savez. Tout le fond du déchaînement contre vous est le retranchement de l'opéra, et de n'avoir pas mis le jubilé à la quinzaine de pâques; et les deux jours gras dont on se

plaint, ne sont que le prétexte. Voilà un étrange pays : priez, s'il vous plaît, pour ceux qui n'en peuvent sortir : ils sont à plaindre. Cette maison n'est pas en bon état, par rapport à la paix et à la régularité.

Nous n'allons point à Trianon. Le roi a la goutte, et assez violente pour l'avoir empêché de dormir cette nuit. Je crois, monseigneur, que vous enverrez savoir de ses nouvelles, en vous adressant à M. Bontems. Rendez à la cour les plaisirs, et vous en serez adoré, mais apparemment vous vous suffisez.

LETTRE CXLIV.

A Saint-Cyr, ce 26 Février.

JE me sens pressée de vous supplier encore de faire ce qui vous sera possible pour obtenir le sacrifice entier de la petite Charlotte. Elle sera nourrie dans le vice, et joindra l'exemple et l'habitude à ses inclinations naturelles : si elle étoit belle, que de maux elle feroit ! Obtenez qu'on me la donne : c'est le seul moyen de la dérober à la connoissance de sa mere et de son prétendu pere. Les

bonnes gens ne pourront la refuser quelquefois à mon frere, et ce sera un prétexte de se rejoindre à cette femme qui reviendra bientôt. J'enverrai cette petite-fille dans un couvent de campagne. J'en aurai soin, tant que je vivrai, et j'en chargerai ma niece après ma mort. Mr. d'Aubigné m'a déja fait pareil présent dont il m'a laissé tout le soin, et peut-être me le laissera-t-il encore pour éviter la dépense; en ce cas-là, qu'on me l'envoie tout droit à Versailles, ou à Saint-Cyr, ou chez Mr. Vacherot, homme d'affaires des dames de Saint-Louis. Tout est bon, pourvu qu'on sauve cette petite malheureuse: c'est une bonne œuvre: je ne vous ferai point d'excuse de mon importunité.

LETTRE CXLV.

A Saint-Cyr, ce 2 Avril 1700.

MEssieurs des missions étrangeres m'ont parlé de Me. de Nesmond: ils esperent qu'elle entrera dans une partie des bonnes œuvres de feue Me. de Miramion: elle doit me venir voir: on

veut que je l'y exhorte : ce n'est pas à moi à exhorter les autres : ce n'est pas à moi non plus à avoir des délicatesses quand il s'agit du bien des pauvres. C'est de vous, monseigneur, dont je dois recevoir les ordres et la mission : je m'y soumettrai. Le roi me demanda hier au soir à qui il donneroit l'argent qui passoit par les mains de Mr. de Miramion ; je lui dis d'attendre encore quelques jours, et que je lui rendrois réponse. Me. la princesse d'Harcourt me mande qu'elle a bien des choses à dire sur le compte de Me. de Nesmond : il faudra l'écouter. Mr. de Pontchartrain me dit hier qu'il falloit engager Me. de Nesmond à nous rendre entier le zele de sa mere. Les pauvres de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle m'écrivent pour me prier que le roi charge quelque dame d'avoir soin d'eux, comme faisoient Mlle. de Lamoignon et Me. de Miramion. Ordonnez, et je ferai, ou ne ferai pas.

LETTRE CXLVI.

Le 5 Avril.

JE me savois mauvais gré ce matin, monseigneur, d'avoir une affliction que je ne vous confiois pas; mais je sentois que je n'en pouvois parler sans larmes, et l'amour-propre m'a obligée à vous cacher cette foiblesse. Il est vrai que nous avons perdu un des meilleurs sujets de notre maison, et une fille qui attiroit la tendresse de tous ceux qui la voyoient. Vous êtes trop bon de me consoler ; car je méritois que vous me fissiez des reproches. Ma place ne m'a pas encore endurcie : je sens tout trop vivement. J'espere que ces tristes idées se dissiperont lundi. Je suis ravie que vous soyez content de celui qui nous donnera à dîner (1). Si je n'étois rebutée des projets, que j'en ferois pour lui !

(1) M. le comte d'Ayen.

LETTRE CXLVII.

A Saint-Cyr, ce 9 Avril 1700.

VOUS croyez peut-être, monseigneur, que je vous dirai que j'aurai de la peine à vous donner les soins que votre bonté vous a fait imaginer : je ne serois pas sincere. Je vous assure que j'aurois été ravie de ne trouver que vous, et de recevoir de vous la bénédiction, l'absolution, la pénitence, et enfin Notre-Seigneur. Je ne sais rien qui pût être plus consolant pour moi, et je ne vous plaindrois point dans ces fonctions ; car vous êtes trop saint pour les dédaigner. Après cet épanchement de mon cœur, il faut vous rendre mille graces du secours que vous nous donnâtes hier ; mais on nous fit faire nos stations avec une pompe peu convenable à ce que je suis et à l'exemple de pénitence que je dois. Vos gens ne se sont que trop bien acquittés de votre commission. Peu contents de faire les honneurs de Notre-Dame, ils nous ont accompagnés partout. J'ai prié de tout mon cœur pour Louis-Antoine. Je voudrois m'acquitter aussi-bien de tous mes

devoirs, que de celui qui s'accorde si fort avec mon indination.

LETTRE CXLVIII.

Ce 13 Avril 1700.

JE suis bien surprise, monseigneur, de ce que vous me dites de l'édit sur la jurisdiction ecclésiastique : car j'ai cru que ce qu'on y a réformé avoit été réglé par M. l'év. de Meaux et par M. le duc de Beauvilliers : et j'ai eu lieu de le croire.

Me. la prés. de N** me paroît une bonne femme, et s'édifiant d'elle-même, et voulant prendre conseil. Je crois qu'elle fera du bien sous votre conduite.

Le P. de la Chaise est venu me voir en m'apportant une lettre de cachet pour une fille de Saint-Cyr : il étoit gai, libre à sa maniere ; sa visite avoit plus l'air d'une insulte que d'une honnêteté. J'ai vu aussi le P. de la Bourdonnaye qui me parla sur l'absolution comme vous eussiez fait, monseigneur, me faisant entendre qu'il n'avoit nulle part à la communion que Monsieur a faite au jubilé. Il me dit que des personnes fort éclairées l'avoient empêché de quitter, disant qu'un autre

n'auroit de long-temps la liberté et l'autorité qu'il avoit, et qu'il pourroit s'en servir utilement dans les occasions que la providence pourroit fournir. Il est difficile, monseigneur, de prendre le dessus avec... (Je n'ai pas mon chiffre) quand on veut se tenir dans son devoir, qu'on craint d'offenser Dieu, et qu'on tâche d'imiter la douceur et la patience de celui qui doit être notre modele. Nous en parlerons quand j'aurai l'honneur de vous voir.

Me. la comtesse de Grammont me prioit il y a quelques jours de demander permission au roi d'aller passer la semaine-sainte à Port-Royal. Je lui dis que cette proposition ne seroit pas bien reçue: et je lui demandai de quoi elle s'avisoit présentement. Elle me répondit qu'elle n'avoit osé le faire pendant la vie de Mr. l'archevêque, qui avoit trop d'aversion pour ces filles-là. Je fus sur le point de lui dire que vous n'étiez pas plus favorable au jansénisme: mais je crus qu'il valoit mieux que la chose manquât par le roi, qui en effet trouva assez mauvais qu'on lui osât demander cette permission. Me. la C. de Grammont ne garde plus de mesures là-dessus: elle montre sans façon dans une chambre qu'elle a au couvent de la Magdelaine tous les portraits de Jansénius, de M. Arnaud, de Saci, etc.

Je suis en peine de savoir où en est votre affaire, et si elle s'accommodera.

Ne pourriez-vous point essayer de ce M. Michel, autrefois vicaire de Saint-Germain. Il charge la reine d'Angleterre, qui n'a rien à lui donner ; et vous lui feriez un grand plaisir de l'ôter d'où il est, où il n'a plus rien à faire.

LETTRE CXLIX.

Marly, 15 *Avril* 1700.

LE roi m'ordonne de vous dire, monseigneur, que vous fassiez sur le jubilé tout ce qu'il vous plaira. Il m'a paru n'avoir nulle répugnance à remettre sa communion à la Trinité. Il s'attendoit à vous voir hier, et vous reprochera que vous avez manqué à votre serment, qui vous oblige à vous trouver à toutes les assembléesde l'ordre du Saint-Esprit. J'ai grand regret à ce que vous voulez que je donne à Me. de la Brosse, touchée d'un si foible repentir : mais je ne puis manquer en vous obéissant. Je voudrois seulement que le petit secours que je lui donnerai, parût venir de vous, et que je ne fusse point nommée avec cette femme-là, qui

tôt ou tard sera une importune de plus. Elle voudra que je me charge d'elle, en nous menaçant de retourner à mon frere, si je ne fais pas tout ce qu'elle exigera. D'un autre côté, elle me demandera sa fille. En tout, il seroit mieux qu'elle n'entendît pas parler de moi. Ce que vous me mandez de Me. de Brinon me fait peur. Est-il possible qu'on ne veuille point mourir ? Je m'en fais un délice. Peut être penserai-je autrement quand je toucherai au moment dernier. Aujourd'hui je ne crains qu'une longue décrépitude. Ne demandez donc point ma vie, je vous en conjure, mais une sainte mort.

LETTRE CL.

Ce 23 Avril 1700.

LE P. Séraphin a soutenu son carême, et le finit hier de maniere à faire pleurer les plus durs. Il m'est venu voir ce matin, et m'a parlé de ses affaires. Je lui ai conseillé de les traiter avec vous, monseigneur, et il s'y dispose. Il a pris congé du roi dans mon anti-chambre, et en a reçu plus de louanges que tous

les prédicateurs ensemble n'en ont donné à S. M. depuis trente ans. Mr. le M. de Noailles en a entendu une partie. Le roi doit vous parler là-dessus : c'est à vous à vous déterminer. Comptez que c'est sans entêtement, sans exagération, que je vous dis que jamais homme n'eut un tel succès, et que le roi et Monseigneur en particulier en sont touchés jusqu'à la tendresse pour sa personne. Je crois de la gloire de Dieu de ne pas scandaliser cet homme.

Le P. de la Chaise ne perd plus d'occasion de me voir, et vint m'annoncer hier que le roi prenoit l'abbé de Caylus (1) pour aumônier; nous eûmes ensuite une longue conversation. Je vis que le roi n'est pas si docile que je le pensois, et que le *bon pere* lui donne de très-bons conseils : il m'exhorta fort à le prêcher, en m'assurant que personne ne le pouvoit mieux que moi. Nous nous excusâmes l'un l'autre, et nous étions de même avis : mais j'allai parler d'amour divin : et là-dessus, on me voulut persuader qu'il y en avoit un très-parfait dans la crainte : ainsi nous nous séparâmes, après

(1) Depuis évêque d'Auxerre, mort en 1754.

avoir un peu disputé. Il est charmé des dispositions de Monsieur.

LETTRE CLI.*

A Marly, ce 3 Mai.

JE voudrois bien ne point voir la dévote (1) de M. de Meaux ; il y a bien des choses qui sont plus belles de loin que de près : je ne suis ni intérieure ni expérimentée dans les voies de Dieu : et je n'entends pas la moitié des consultations que cette personne faisoit à son directeur : sauvez-moi donc, si vous le pouvez, cette visite inutile pour elle et pour moi : mais si vous ne le pouvez, si je vous fais le moindre plaisir en lui procurant ce qu'elle désire, qu'elle vienne samedi ou dimanche après-dîné à Saint-Cyr : ce sont les jours où j'y vais le plus ordinairement.

(1) Apparemment Me. de la Maisonfort.

LETTRE CLII.*

Ce 10 Mai.

JE viens de parler au roi selon ce que M. le M. de Richelieu désire. S. M. m'a dit qu'il falloit s'informer du lieu où elle est ; car, selon toutes les apparences, elle suit M. le grand-prieur qui n'est pas encore fixé. Le roi ne m'a pas paru éloigné de la faire enfermer : il faut que Mr. le maréchal de Richelieu avertisse où elle sera. Il propose un couvent en Basse-Bretagne ; mais je crois un château bien meilleur. Comme je ne doute pas qu'il ne s'adresse à vous, comme à la ressource des malheureux, j'ai cru, monseigneur, que vous voudriez bien lui faire cette réponse. En la relisant, j'ai trouvé qu'elle ne seroit pas intelligible à un autre que vous : mais vous saurez bien suppléer à ce qui y manque.

LETTRE CLIII.

A Saint-Cyr, le 6 Mai 1700.

J'Avois donné rendez-vous ici à M. le duc de R. J'y suis arrivée à six heures trois quarts : mais il m'y attendoit. J'ai été au parloir : il m'a dit la résolution où il étoit de se séparer : il m'a trouvé froide sur cette proposition : il m'a querellée ; je lui ai répondu avec la *rude probité* d'Agrippa d'Aubigné, que le comte d'Ayen aime tant : nous nous sommes séparés très-mécontents l'un de l'autre. Voilà un incident dont j'ai cru devoir vous rendre compte.

LETTRE CLIV.

Ce 9 Juin 1700.

NE faites rien, monseigneur, sur les cardinaux, que vous n'ayez parlé au roi : il n'est point d'avis que vous les taxiez pour la capitation : c'est par son ordre que je vous le fais savoir.

LETTRE

LETTRE. CLV.

A Saint-Cyr, ce 27 Juin 1700.

CE n'est pas une décharge de taxe pour les filles de Sainte-Marie de votre diocese, qu'on vous demande, mais pour l'ordre entier de la Visitation, qui prétend que cette grace fut accordée de tout temps, mais doit être confirmée à chaque assemblée du clergé, comme elle le fut encore à la derniere. Même demande de la part des ursulines. Nous vous chargeons de toutes nos requêtes. J'aurois d'autres choses à vous dire, si dans l'obscurité où je me trouve, je ne m'étois renfermée à prier Dieu pour le roi, et pour l'assemblée de Saint-Germain, qui n'est pas présentement bien unie, à ce qu'on nous dit (1).

(1) On y examinoit alors la relation que M. Bossuet avoit dressée de tout ce qui s'étoit passé en France sur l'affaire de M. de Cambray. Elle causa de grands débats : cependant elle fut signée le 23 Juillet Ils furent encore plus vifs, quand on en vint à l'examen de la morale des Jésuites. Le 4 Septembre, on signa unanimement la censure de 127 propositions, tirées de leurs theses ou de leurs livres. M. de Paris présidoit à l'assemblée : M. de Reims lui avoit cédé ce dangereux honneur.

LETTRE CLVI.*

Ce 6 Juillet 1700.

MR. de Chamillart me mande que vous lui avez dit, que je ne vous ai point parlé pour Saint-Cyr : je crois l'avoir fait plus d'une fois : et si j'ai eu l'honneur de vous voir sans le faire, c'est que j'ai cru M. de Chamillart plus propre à parler d'affaires que moi, et armé de si fortes raisons, que vous ne pourriez y résister. C'est donc une méchanceté de l'un de vous deux de vouloir mettre sur moi, le mauvais succès de cette affaire. Je payerois plutôt pour les dames de Saint-Louis, que de vous importuner, si ce qu'on va faire étoit sans conséquence pour leur maison. M. de Chamillart me mande de même, que nous ne réclamons que la justice : je ne puis croire que vous la refusiez. M. le duc de Gêvres, qui se raccommode avec sa famille, ne payera-t-il pas pour sa femme ?

LETTRE CLVII.

Ce 23 Juillet 1709.

LEs filles de Chaillot m'écrivent sur leur affaire du don gratuit, et me prient de vous presser, parce que le temps s'écoule. Je regarde cette affaire comme finie : car est-il vraisemblable que mes sollicitations leur imposent une taxe dont elles ont été jusqu'ici déchargées ? Je n'ose plus parler en faveur des ursulines, quelque fortes que soient leurs raisons. Je comprends qu'il est difficile d'obtenir une grace pour un ordre si étendu : mais je voudrois bien que la maison du Fauxbourg Saint-Jacques fût exceptée ; elle vient de recevoir pour rien Mlle. de Pelavoine. Après tout cela, je ne veux que ce que vous voudrez. Je vous prie de me conduire : il ne me convient pas de demander mal-à-propos. Le comte d'Ayen m'a dit que nous vous verrons lundi : je finis tout court, le roi arrive. Je lui ai lu la lettre de Me. de Gersay, et fort inutilement : il dit que le sieur Amiot n'est pas seulement à la Bastille pour avoir laissé sortir sa fille du royaume, mais pour s'être

conduit fort mal lui-même, et qu'on auroit toujours dû arrêter les peres pour les obliger à faire revenir les enfants.

On nous assure ici que le public est content du chancelier et du contrôleur-général. Le premier vouloit un autre successeur, et le second est effrayé du poids dont on le charge. Rien ne contente ici-bas : je le vois tous les jours de bien près.

LETTRE CLVIII.

A Saint-Cyr, 21 Août 1700.

J'Ai confié le secret à M. de C.** et je crois le lui avoir recommandé : mais comme il n'en connoît guere entre vous et moi, il n'aura pas cru vous en devoir faire un mystere. Répondez ce qu'il vous plaira en l'engageant au secret. Nous serions bien malheureux, s'il nous en manquoit, lui qui est si peu pressé de parler. Nous parlerons du fond de l'affaire quand il vous plaira : elle mérite bien d'être discutée.

Il est vrai que Mlle. de la Varanne écrit de belles lettres pour sa justification : je ferai ce que vous m'ordonnez.

Je vous ai envoyé l'arrêt que Me. la duchesse de Gêvres a désiré : il me paroît que ce qui passe par Mr. Tiberge va lentement.

LETTRE CLIX.

Marly, 11 *Septembre* 1700.

LE roi n'a nulle connoissance de l'affaire dont vous vous plaignez, monsieur : il me dit qu'il en parleroit à M. le Chancelier ; mais je le priai d'attendre que vous l'en eussiez informé. Je lui dis seulement qu'on ne pouvoit faire une œuvre plus utile, plus juste, et plus charitable, que celle que vous voulez établir pour de vieux prêtres. Je voudrois bien vous voir un de ces jours à Saint-Cyr. J'ai tant de choses à vous dire, qu'il ne faut pas être pressé par le temps, ni observé par ceux qui comptent les visites que je reçois. Tous les jours me sont égaux. Je quitterai tout pour vous.

12 *Septembre.*

Quoique je n'aie ni temps, ni santé, depuis que je suis ici, j'aurois trouvé un

moment pour vous écrire, monseigneur; si j'avois pu en obtenir un pour écouter la lettre de M. de Bonrepaux. Enfin, j'y parvins hier au soir. On me dit qu'on ne pouvoit accorder une place de colonel réformé à ce gentilhomme, mais bien une pension de 1200 livres, quand on saura son nom. Pour la Princesse, on en est bien embarrassé, et on ne veut lui donner que mille écus. Comment soutiendra-t-elle son rang? J'ai donné le placet des réunis de la Paroisse de Saint-Etienne-du-Monts. Je ne sais ce qu'il aura produit. Il me semble que voilà toutes vos commissions. Celle de Me. la comtesse d'Auvergne est mieux reçue que les autres, parce qu'elle ne demande rien, et on vous l'abandonne pour le temps de sa conversion. J'ai été bien-aise de vous savoir en retraite, dans l'espérance que vous y aurez trouvé de nouvelles forces d'esprit et de corps. Je voudrois que vous y eussiez pris des résolutions de n'en pas abuser : votre austérité me fait peur : j'en ai vu mourir madame votre mere, et je suis persuadée que sa piété avoit le même caractere que la vôtre, à proportion de ce qu'elle étoit : réflexion qui souvent me fait trembler pour vous : nous en parlons dans la famille. Nos saints princes de

Saint-Germain sont charmés de vous : et moi, monseigneur, je languis ici encore plus qu'ailleurs, n'ayant pas la diversion de Saint Cyr, et voyant souvent ce que je ne voudrois pas voir ; mais je suis partout également la personne du monde qui vous honore le plus.

LETTRE CLX. *

A Fontainebleau, 27 Septembre 1700.

J'Espere que ce que vous désirez pour M. d'Aguesseau, et encore plus pour le bien public, s'exécutera bien-tôt. Toutes les raisons sont pour lui : et celles de le conserver me paroissent bien fortes : car on dit que sa charge le tue. Tout est incertain jusqu'au moment où le roi déclarera sa volonté. Ainsi cette confidence, entre nous.

Je suis si touchée de votre voyage, que j'ai songé cette nuit que je vous disois adieu. Après que je vous l'aurai dit en effet, il n'y aura plus personne à qui je parle avec liberté. Le roi est en parfaite santé, et d'une gravité étonnante. On fait mille efforts pour le réjouir : on y réussit rarement. Je ne sais rien sur la

famille, et je crois qu'on me cache par bonté tout ce qui m'affligeroit. C'est la destinée de la vieillesse d'être ménagée comme l'enfance. Monsieur va samedi à Montargis pour deux jours, et nous aurons demain le roi et la reine d'Angleterre.

Le Prince d'Orange a toujours mal aux jambes.

Le P. de la Chaise s'est plaint au roi de ce que j'ai écrit par mes amis au cardinal Janson : ce qui n'est point vrai. Le roi me lut hier un grand écrit de la conduite des jésuites avec M. de Lyonne. Je dis que mes amis prétendoient tout le contraire de ce que j'entendois, et qu'il étoit injuste de n'écouter qu'une partie.

LETTRE CLXI. *

Ce 2 Septembre 1700.

LE roi m'a montré votre lettre, monseigneur, et m'ordonne de vous dire, que vous avez très-bien fait de finir l'assemblée le plus paisiblement qu'il vous a été possible. Je lui ai parlé pour l'affaire dont vous m'écrivez. Il m'a écoutée; mais il étoit plein d'un autre objet. Je

ne sais ce qui en arrivera. Comme M. le maréchal de Noailles sait plus de nouvelles que moi, je ne vous en mande point. Et je suis dans une grande langueur, qui diminue mes forces, mais non les sentiments d'estime et de vénération que j'ai pour vous.

LETTRE CLXII.

A Fontainebleau, ce 24 Octobre 1700.

JE ne saurois être fâchée de la peine que vous sentîtes en sortant de ma chambre, monseigneur; et j'ose dire que celle où vous me laissâtes méritoit que vous y répondissiez. Il n'y faut plus penser: mais il me sera difficile d'oublier tous ces lundis où j'avois le plaisir de vous entendre et de vous ouvrir mon cœur sur toutes sortes de sujets. (1) Je ne mettrai personne en votre place. Hé! qui la rempliroit comme vous? j'attendrai votre retour, sans me donner une consolation que je ne pourrois aussi-bien trouver ailleurs. On vous enverra la condamna-

(1) Le cardinal de Noailles étoit parti pour le conclave le 11 octobre.

tion, ou pour mieux dire, la censure de la Sorbonne sur les propositions du P. le Comte. On a dit au roi, que tous les docteurs les plus graves n'en étoient pas, et que la jeunesse accabla les vieux par le nombre. Il est inutile de répondre à ces rapports. Je prie seulement qu'on ne dise, qu'on ne fasse rien en votre absence dont on cherche à profiter. Oui, monseigneur, je prie Dieu, tout indigne que j'en suis, de nous donner un saint Pape; et je ne puis m'empêcher de mêler dans ce grand intérêt celui de votre retour. Vous savez que j'en ai toujours voulu à cette calotte, qui vous fait tant souffrir, et que je ne pus la désirer dès quelle m'annonça ce qu'elle nous coûteroit, à vous bien des inquiétudes, à nous une absence peut-être de six mois. C'est bien du temps sur le peu qui m'en reste; et je trouve fort triste de vivre et de mourir sans son archevêque. Que ma confiance en vous me vaut de peines! J'aime mieux cette dignité que le chapeau. Un cardinal ne me paroît bon qu'à aller à Rome, sans compter les mauvais choix que fait la faveur. Je ne me jetterai point dans les nouvelles. La famille en est mieux instruite que moi. J'ai eu une conversation avec M. le comte d'Ayen, qui sera

de quelque utilité pour l'empêcher d'être blessé de ce que fait Me. la duchesse de N. à l'égard de sa femme ; et je regarderois comme un nouveau malheur, que j'eusse contribué à désunir une maison si liée. Vos prieres, monseigneur, feront plus que tous nos soins. En tout on avance plus avec Dieu. Vous serez incommodé de ce parti pris d'aller avant vos gens. Vous ne vous comptez pas assez, monseigneur. Je serai ravie de recevoir de vos lettres le plus souvent que vous le pourrez ; mais je n'en tirerai pas tout le plaisir que je me promettois. Déja la contrainte me ravit mes espérances. Traitez-moi là-dessus comme vous traiteriez le comte d'Ayen : ne m'écrivez que lorsque vous ne serez pas accablé. D'ailleurs, par la multitude des lettres que vous aurez à répondre, votre temps me sera dérobé. Vous allez être en cet état-là par la mort de Mlle. de Condé, qui cause une aussi grande affliction que si l'on n'avoit pas dû s'y préparer depuis six mois. Me. la Princesse sur-tout est dans une douleur extrême : on dit qu'elle en auroit passé le premiers mouvements à Maubuisson, mais que l'extrémité où est Me. de Brinon l'en empêche. J'ai signé le contrat du prince d'Isenghien. Je ne mérite guere

de pareils honneurs : la maréchale d'Humieres a toujours eu de la bonté pour moi. Je ferai toujours tout ce qui me sera possible pour la Tribu. Le Patriarche m'a fort priée d'empêcher qu'il ne soit regardé comme un invalide. J'ai bien des raisons, monseigneur, pour bien vivre avec eux ; mais ce qu'ils vous sont en seroit une suffisante pour moi.

Vous savez, monseigneur, ce que je pense pour M. le cardinal d'Estrées, et je m'assure que vous le lui aurez déja dit. Il a plus de part que personne au regret que j'ai quelquefois de n'être plus dans le commerce.

LETTRE CLXIII.

A Fontainebleau, ce 5 Novembre 1700.

JE veux vous écrire, monseigneur, pour vous faire souvenir de moi ; mais je ne sais de quoi remplir mes lettres.

C'est à vous à nous dire des nouvelles du conclave, qui fixe présentement l'attention de tout le monde chrétien. Vous savez aussi-bien que nous des nouvelles du roi d'Espagne, et qu'on mande de tous côtés qu'il ne peut guérir de cette

maladie-ci. La famille sait mieux que moi les nouvelles de la cour, et vous aura mandé la distribution de la fête de la Toussaint, et le succès du pere Mor ou Maure, que je n'ai point entendu. Vous savez aussi que M. de Molac est mort, et que sa succession est bien demandée. Mes vœux sont pour le maréchal d'Estrées, et mes sollicitations pour un autre. Voilà comme il faut se sacrifier sans cesse. On se divertit fort ici, et l'on en part avec regret. Me. la D. de Noailles a donné un retour de chasse à Me. la D. de Bourgogne. Il ne m'est pas encore revenu qu'on y ait trouvé à redire : mais je suis fort sujette à ignorer ce qui se dit dans ma chambre même. J'y vois peu Me. la D. de Guiche. Elle est toujours incommodée. Vous voyez, monseigneur, que je suis aussi embarrassée à remplir mes lettres, que charmée de m'entretenir avec vous le lundi matin. Vous en savez la raison. Vous ne reviendrez jamais aussi vîte que je le souhaite.

Je vous supplie, monseigneur, de dire quelque chose pour moi à M. le C. de Coislin (1). Je n'ai pu lui écrire

(1) De Cambout de Coislin, évêque d'Orléans, créé cardinal le 12 juillet 1697.

à propos, et je n'ai pas osé hors de temps. Mais personne ne l'honore plus que moi.

LETTRE CLXIV.*

Ce 8 novembre 1700.

ON aura bientôt la nouvelle de la mort du roi d'Espagne; car on a reçu celle de son agonie. Grandes affaires à démêler. Dieu vieuille nous donner une paix solide! Je suis bien fâchée, monseigneur, de ce que le vent vous est contraire. Je vous désire à Rome, puisque vous ne pouvez être à Paris, et je désire votre retour, comme s'il y avoit un siecle de votre départ.

J'ai montré la lettre de votre bon prêtre de Saint-Jean-de-Luz, afin qu'on voie le besoin de bien choisir les évêques. On croit avoir fait un bon choix en M. l'abbé de Beauveau, que je n'avois jamais ouï nommer.

Le *bon Pere* a dit qu'il n'y avoit que la jeunesse qui eût condamné le P. le Comte (1). Je ne réponds rien à tout

(2) Le 1 juillet, Salomon Prioux, docteur de Sorbonne, dénonça à la Faculté des livres du P.

cela, si ce n'est qu'il faut attendre Louis-Antoine.

Je n'ai point oui parler du curé de Marly, comme d'un sujet destiné à l'épiscopat. Je n'oublierai pas dans l'occasion ce que vous m'en écrivez. J'ai entretenu notre jeune femme, qui m'a promis une grande dévotion, que Dieu seul peut donner. On n'est point encore déterminé sur la lieutenance vacante en Bretagne. Encore une fois, monseigneur, je ne sais que vous mander, et j'aurois beaucoup de choses à vous dire.

LETTRE CLXV.*

Ce 17 novembre 1700.

C'Est pour avoir trop de choses à vous dire, monseigneur, que je ne puis me résoudre à prendre la plume. Lundi, j'en chargeai le comte d'Ayen, qui est

le Comte sur les cérémonies chinoises. On nomma huit commissaires. Le 18 octobre, les propositions furent discutées De 160 opinants., il y en eut 114 pour la censure. Peu de jours après, le P. le Comte, confesseur de Mad. la duchesse de Bourgogne, fut disgracié. Il partit pour Rome, où il avoit été prévenu par une lettre très-forte de Mrs. de Tiberge et Brisacier contre lui.

plus maître de sa chambre, que je ne le suis de la mienne. Tout le monde paroît ravi de l'affaire d'Espagne. Notre jeune roi (1) la reçoit avec la gravité et le sang-froid d'un roi de quatre-vingts ans. Les trois freres ont montré dans cette occasion une grande tendresse les uns pour les autres. Voilà une grande grandeur dans la grandissime maison de France. Des gens fort sages sont persuadés que nous n'aurons point de guerre, et que nous en aurions eu une longue et ruineuse pour la France, si l'on avoit voulu exécuter les traités. L'empereur vient encore de confirmer le roi dans l'opinion qu'il a pris le bon parti; car il a refusé de signer ce traité. Dieu conduit tout. Il n'y a qu'à se livrer à lui. Le comte d'Ayen va en Espagne, avec presque autant de joie qu'il alloit à Rome. Me. la duchesse de Noailles a consenti à tous ces voyages, de la meilleure grace. Je doute que M. le duc de Beauvilliers puisse les soutenir tout entiers. Sa santé est fort dérangée. On donne un jésuite au roi d'Espagne, quoique leur coutume, à ce qu'on dit, soit d'avoir un dominicain; mais on a

(1) Le duc d'Anjou, déclaré roi d'Espagne, le 26 novembre.

dit au roi que les jésuites sont les meilleurs par l'opposition qu'ils ont pour le jansénisme. Ceci entre nous. Ce confesseur n'est pas encore nommé. Le marquis d'Harcourt est ambassadeur et duc. Il demeurera quelques années auprès du jeune roi. Du reste, il mene deux gentilshommes de la Manche, quelques valets-de-chambre, trois ou quatre officiers pour lui donner à manger à la françoise, et trois ou quatre valets de pied. Tout cela ne doit aller qu'à 18 ou 20 personnes. Sa maison viendra au-devant de lui. M. le maréchal de Noailles me parut fort content de ce que le roi l'a choisi pour accompagner nos princes. J'espere qu'il fatiguera moins à ce voyage, que dans les jardins de Marly. M. l'évêque de Châlons avoit eu dessein de demander l'abbaye vacante par la mort de l'abbé de Troisville ; mais le roi s'est hâté en faveur de M. le Grand, et l'a donnée à l'abbé d'Armagnac.

Je viens d'entretenir M. le duc de Beauvilliers, qui m'a fait de grandes protestations d'amitié pour M. le maréchal de Noailles, et du concert où il veut être avec lui dans ce voyage. M. votre frere me parut être dans les mêmes disposi-

tions. J'appris hier au soir ce qui est arrivé à Rome (1). Je ne comprends pas que M. de Monaco n'ait pas suivi vos conseils. Je vous supplie, monseigneur, de faire mes compliments à nos cardinaux. Vous me connoissez assez, pour mettre dans les expressions les différents degrés de sentiments que j'ai pour eux.

LETTRE CLXVI.

A Marly, ce 25 novembre 1700.

JE voudrois bien qu'on me laissât le temps de vous écrire; mais je n'ose l'espérer. Je regarde l'union de l'Espagne avec nous avec un nouveau plaisir, quand je pense que nous voudrons le même pape, et que par là vous reviendrez plutôt. Cet intérêt est grand pour moi et pour bien d'autres : et vous savez, monseigneur, que je n'ai jamais cru que vous fissiez autant de bien dans le conclave,

(1) Au sujet du prince Vaini, attaché à la nation françoise, et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, dont on avoit arrêté les domestiques pour avoir insulté les sbires. L'ambassadeur du roi sortit de Rome.

que vous en faites dans votre diocese. Vous aurez appris que M. de Châlons vouloit demander le bénéfice qu'a eu M. l'abbé d'Armagnac. Il vous reste le plaisir de n'avoir fait aucun pas pour cela. Nous sommes à Marly fort désœuvrés. Le roi de France plante, et le roi d'Espagne chasse le jour, et joue à cligne-musette le soir dans ma chambre. Je voudrois qu'il fût déja parti. Si j'avois eu voix en chapitre, il seroit allé en poste. On ne peut aller trop vîte saisir une couronne si belle. Il sera plus de quarante jours en chemin. M. le duc de Beauvilliers a bien la mine d'y demeurer. Il est dans une langueur dont il aura de la peine à revenir. Me. sa femme marche pour avoir soin de lui. Me. la duchesse de Noailles me paroît fort triste : je ne sais si c'est simplement de voir partir M. son mari et son fils : elle ne m'en avoue pas d'autre cause. Il me paroît que M. de Noailles doit être content de la maniere dont le roi l'a engagé à ce voyage, dont il pourra bien demeurer chargé seul. Cependant je crains qu'ils ne le voient présentement que par le mauvais côté, qui est l'éloignement du roi, que les courtisans croient le plus grand des malheurs. Le comte d'Ayen est plus philosophe, et par con-

séquent plus tranquille. Il part avec joie. Il mene une musique pour son plaisir et pour celui de M. le duc de Bourgogne. Je lui ai conseillé de ne rien épargner : mais je ne m'en vante pas à Me. la duchesse de Noailles.

L'abbé de Luxembourg a laissé une belle abbaye. L'abbé de Mornay veut la demander en remettant la sienne. M. le C. de Bonzi presse pour avoir un coadjuteur ; j'en presse le roi aussi, parce que je crois qu'il y va de sa conscience : mais je ne sais sur qui ce choix devroit tomber. J'ai parlé aussi contre le curé de Marly. On ne pense point à le faire évêque.

Le P. de la Chaise a proposé au roi de me consulter sur le choix d'un confesseur pour le roi d'Espagne. Je l'ai refusé en disant, que mon archevêque n'étant pas ici, je ne pouvois m'instruire.

Je suis bien étonnée, monseigneur, d'avoir pu achever cette lettre. Je ne vous y parle point des nouvelles publiques, elles vous reviennent de tous côtés.

LETTRE CLXVII.

A Saint-Cyr, décembre 1700.

IL faut croire, monseigneur, que nous avons un saint pape (1), et le respecter comme tel. Quelque envie que j'aie de votre retour, je souhaite fort que vous l'entreteniez des bonnes intentions et de la véritable piété du roi. C'est à son archevêque à lui en répondre. Les dames de Saint-Louis sont insatiables d'indulgences : apportez-nous des chapelets ou médailles qui en soient chargées, pour la vie et pour la mort, et souvenez-vous qu'elles ne peuvent se servir ni d'or ni d'argent : ainsi ce que nous vous demandons ne doit pas vous ruiner. J'ai bien mal à la tête de tous les adieux que nous avons faits. Le roi a été touché de voir partir ses trois enfants ; et quoique leur voyage n'ait rien que de bon, la séparation est triste. J'ai dit adieu ce matin à M. le M. de Noailles et au comte d'Ayen. Ils partent contents de tout ce que le roi leur a

(1) François Albani, élu le 23 décembre, âgé de 51 ans : il prit le nom de Clément XI.

dit : et ils sont chargés de trois personnes fort précieuses : car je doute fort que M. le duc de Beauvilliers finisse le voyage. J'ai avoué à ceux qui m'ont quittée et que je quittois avec peine, que je sentois au fond du cœur une grande consolation en pensant que vous revenez. C'est ainsi que la joie est toujours mêlée au chagrin. J'ai lu avec plaisir la ferme résolution que vous prenez de ne retourner jamais à Rome. Gardez-la bien, et revenez nous gouverner et nous bénir *ad multos annos*. Les miennes ne finiront pas sitôt, si j'en juge par ma santé. Mes compliments, je vous supplie, à M. le cardinal d'Estrées. Il faut finir tout court.

LETTRE CLXVIII.

A Marly, ce 19 février 1701.

IL faut peu de chose pour m'accabler : et je suis souvent persuadée qu'une autre ne se plaindroit pas tant des peines que je vous confie, et dans lesquelles vous entrez avec bonté. Mais j'ai une autre idée de ce qu'il faut que vous souffriez, pour être en l'état où je vous ai

vu, et dont je suis si touchée que je ne cesse d'y penser. Permettez-moi de m'expliquer avec vous librement, quoique je ne dusse que vous écouter, vous obéir, et prier pour vous : la droiture de mes intentions excusera tout. Vous savez, monseigneur, si c'est vous qui avez désiré la place que vous occupez, et si l'on a eu de la peine à vous la faire accepter. Vous ne pouvez donc douter, que ce ne soit Dieu qui vous y ait mis. Quel compte auriez-vous à lui rendre, si vous en sortiez de votre propre mouvement ? Je ne crois pas que vous acheviez votre vie, avec autant d'agrément que vous en trouveriez dans la retraite. Mais est-ce pour une vie agréable et commode que vous êtes fait ? Dieu vous a-t-il donné de si grands talents pour vous seul ? Le repos, et le bonheur d'un archevêque dépendent-ils d'un coup d'œil d'un roi ? et parce que vous êtes entouré d'ennemis, faut-il décliner le combat ? En avez-vous d'autres que les ennemis de l'église ? Vous devez donc rester dans votre place. Votre affliction est juste : quitter votre poste, seroit pourtant une désertion. Mais comment répondrez-vous aux desseins de la providence ? en vous mettant en état de travailler utilement. Que

vous manque-t-il ? une bagatelle : il n'y a contre vous qu'un soupçon. Ce soupçon est-il impossible de l'effacer ? Tout ce qu'on dit contre vous se réduit à la protection secrete que vous accordez au parti janséniste : personne ne vous accuse de l'être : voudriez-vous être plus long-temps le chef et le martyr d'un corps, dont vous rougiriez d'être membre ? Ne leverez-vous pas cet obstacle, le seul qui nuise au bien auquel vous paroissez destiné ? Quant aux moyens, vous les connoissez mieux que moi. On ne vous accuse point d'être quiétiste, ni tous ceux qui vous environnent : pourquoi ne vous laverez-vous pas aussi-bien du soupçon de jansénisme ? j'avoue qu'alors vous essuyerez le déchaînement des jansénistes, comme vous essuyez aujourd'hui les fureurs de la cabale opposée ; mais du moins vous serez en état d'édifier et de conduire à Dieu, et le roi, et moi, et tous ceux qui ne tiennent à aucun parti. Jamais les jésuites n'ont été plus foibles qu'ils le sont ; le pere de la Chaise n'ose parler : leurs meilleurs amis en ont pitié : ils n'ont de pouvoir que dans leurs colleges : je le vois souvent : je vois la force que vous auriez, si ce nuage de jansénisme pouvoit enfin se dissiper. On est averti

averti que vous avez des commerces directs et indirects à Rome, avec des gens qui y ont été les plus acharnés pour Jansénius et contre le roi. Croyez, monseigneur, que tout lui revient, et qu'il n'a aucun tort de vous soupçonner. Ce n'est point sur les discours de votre P. de la Chaise. Le bon homme, encore un coup, n'a nul crédit. D'autres personnes parlent, écrivent, et sont écoutées, et encore une fois, avec raison. Cependant le remede est facile. On est prévenu d'estime pour vous: on croit votre vertu sincere: on la regarde avec respect: on me permet même de vous donner les avis que je vous donne sur vos commerces à Rome: grande marque de considération pour vous. Je touchai le roi, en lui disant une partie de notre derniere conversation; et je vois très-clairement, monseigneur, que si vous vous déclariez hautement avec vos gens de l'archevêché, le roi seroit pour vous tel que vous souhaitez qu'il soit. Il me nomma ce jour-là M. de Beaufort. Je ne sais si je me trompe, mais il me semble qu'il est aisé de s'expliquer si nettement et si fortement, que nous ne laissions aucun doute. Pardonnez-moi toutes mes libertés: vous en voyez la cause: j'aime le roi, j'aime le

bien public, j'aime votre personne : voilà ce qui me rend si sensible. Je mourrai apparemment avant vous ; je voudrois en mourant laisser le roi entre vos mains.

Le roi et la reine d'Angleterre sont bien touchés de se croire mal avec vous, et vous demandent de les voir pour s'expliquer sur tout ce qui s'est passé. Il ne vous convient ni aux uns ni aux autres d'être brouillés : et il convient encore moins que la cause en revienne au roi. Voyez-les, monseigneur, je vous en conjure. Hé bien ! ne vaudroit-il pas mieux lire l'*Année Chrétienne*, que de donner de telles scènes ? Toutes ces pénitentes du P. de la Tour ont-elles d'autres livres que ceux qui s'appellent de ces messieurs ? Les autres ne sont-ils pas dans le mépris comme ceux qui les lisent. Ne sont-ce pas là des marques de cabale, qui détruisent toute l'édification qu'on devroit tirer de la sainteté de leur vie ? C'est au moins l'effet qu'a fait sur moi la conversion de Me. de Caylus. J'aurois été ravie, si je l'avois vue, simple, estimant la piété par-tout, lisant sans prévention tout ce qui est utile, et se tenant même à la plus grande simplicité, qui convient seule à notre sexe, et qui n'est plus, depuis ces nouveautés. Elles portent l'orgueil avec

elles : il faut des livres faits exprès : il faut de belles traductions : la *Vie des Saints* est en mépris : Grenade, Rodriguès, Saint François de Sales, sont à peine ouverts. Il me semble que les conducteurs de ces femmes devroient les tenir plus humiliées, quand ce ne seroit que par politique. Leur ton important et décisif marque clairement qu'elles soutiennent un parti. Je reçois en ce moment votre lettre d'hier. Si vos peines pouvoient diminuer par l'intérêt que j'y prends, vous seriez le plus heureux des hommes. Je voudrois que lundi fût arrivé, pour n'être plus ici et pous être avec vous.

LETTRE CLXIX.

Jeudi saint 1702.

MR. Michel est malade, et ne peut pas vous aller trouver aussi-tôt qu'il l'auroit désiré : je lui ferai savoir votre nouvelle bonté. J'ai brûlé depuis quelques jours la lettre des carmélites de Rome : je ne prévoyois pas qu'elle pût me servir ; et j'aime à me défaire des papiers. M. le maréchal de Noailles vous aura rendu compte sans doute de sa der-

niere conversation avec le roi, qui vous fera voir que MM. de Bouillon n'obtiendront rien de nouveau en cette occasion : ainsi, monseigneur, je ne crois pas qu'il y ait rien à dire ni à faire présentement ; il faut voir ce que deviendra l'accommodement particulier. Je prie Dieu de tourner tout ce qui nous touche pour sa plus grande gloire : nous aurions grand sujet de nous désespérer, si nous jugions de l'avenir par le présent. On remet vos lettres entre les mains de M. de Pontchartrain, qui n'est pas toujours disposé à bien traiter les ecclésiastiques. Je dis au roi que vous trouviez que cet abbé avoit tort dans le commencement de l'affaire ; mais que la procédure personnelle contre lui vous paroissoit violente : il en convient. Il y a des demoiselles à Perpignan qui ont été élevées à Saint-Cyr, et qui résistent jusqu'ici à l'envie que leur mere a de les perdre. Je voulois prier M. l'évêque de les placer dans un couvent. Le pourroit-il ? et voudroit-il entrer dans cette affaire, dont M. votre frere a connoissance ? Je vous demande pardon, monseigneur, de vous en fatiguer ; mais ce seroit une bonne œuvre, et c'est une grande excuse. Voudriez-vous voir ce qu'on en mande à M. le maréchal ? je crois la lettre du P. recteur des jésuites.

LETTRE CLXX.

Ce 21 mai 1701.

JE vous supplie, monseigneur, de me faire toujours part des choses principales que vous faites. Il me semble que j'en dois être instruite, pour être en état de répondre.

J'ai bien de la peine à pardonner à M. de Pontchartrain l'allarme qu'il m'a donnée : et je tâchai de porter le roi à faire ses réflexions là-dessus, et à juger combien il devoit être en garde contre tout ce qu'on lui disoit : que pour moi j'avois cru tout perdu ; et qu'enfin toute cette affaire qui pouvoit détruire le crédit en un instant, perte plus nuisible à la France que celle d'une province, étoit peut-être un effet de la plus raffinée politique du prince d'Orange. Que tout cela soit un rien, c'est ce que je ne conçois pas, après avoir craint que l'état ne fût bouleversé. Je dis ensuite au roi une partie de la réprimande que j'avois faite à son ministre, de ne vous avoir pas averti d'abord, et d'avoir pensé à parler à M. de Rheims avant d'aller à vous : et

j'ajoutai que toute cette conduite étoit maligne. Je dis les reproches que j'avois faits sur la haine qu'on témoignoit pour les dévots : et le roi dit que cela étoit vrai. Enfin, monseigneur, je n'oubliai rien pour donner de la défiance de cet homme, me trouvant d'ailleurs malheureuse, que mon personnage soit de dire du mal de quelqu'un. Quand j'irai trop loin, c'est à vous à m'arrêter. Mais revenons à vous. Le roi étoit parfaitement satisfait de votre conversation : vous l'aviez mis à son aise, et il étoit bien disposé à m'écouter.

J'ai vu ce matin M. de Chamillart, qui conjointement avec M. de Pontchartrain, se déchaîne contre vos répartitions de don gratuit et de capitation : ils disent qu'il n'y a ni ordre ni égalité dans ce que font les évêques, qui ne songent qu'à se soulager eux et leur chapitre, et jettent le fardeau sur des épaules moins fortes. L'honneur de l'épiscopat voudroit bien, ce me semble, que des répartitions plus justes fissent cesser ce propos. Je rendrai compte à M. la C. de Gr.... de l'état de l'affaire du religieux de Sainte-Genevieve.

J'ai vu ce matin M. de Meaux, bien convaincu qu'il faut laisser Me. G. en prison.

LETTRE CLXXI.

A Saint-Cyr, 10 août.

C'Est toujours dans les mauvaises affaires qu'on a recours à vous, monseigneur; et en voici une qui m'embarrasse. Vous savez l'amitié que j'ai pour le duc de Richelieu. Il a exigé de moi plusieurs sollicitations contre Me. d'Acigné. Je meurs de peur qu'il n'ait tort: j'aiderois donc à soutenir une injustice. On me dit de tous côtés, que c'en est une, d'empêcher qu'elle ne soit tutrice de ses petits-enfants. Donnez-moi votre avis. Je ne voudrois pas manquer à ce que je dois à mon ancien ami: je voudrois encore moins manquer à ce que je dois à ma conscience. Votre conseil. Il réglera ma conduite sans vous commettre: dût Me. d'Acigné m'accuser d'être injuste, ou M. de Richelieu m'accuser d'être ingrate.

Le roi a lu votre mandement, monseigneur, et il a rayé ce qu'il faudroit ôter pour ne rien exciter en Angleterre, et ne donner à l'ennemi aucun prétexte de se plaindre. Comme il y a plusieurs endroits barrés, j'ai mis une croix où

le roi a commencé de rayer, et une où il a fini. Je me presse de vous le renvoyer; et je n'ajoute pas ici ce que j'aurois à vous dire.

LETTRE CLXXII. *

Ce 5 novembre 1701.

MR. l'archevêque de Sens m'a envoyé ce matin la lettre que vous lui avez écrite, monseigneur, sur l'affaire de Me. de Beuvron. Il a été à Moret, et l'a déterminée d'en partir au premier jour. C'est le meilleur parti qu'elle pouvoit prendre, sa communauté étant prévenue au point qu'elle l'étoit. Jamais elle n'eût fait de bien dans cette maison-là. Mais dans l'état où étoient ces filles, depuis qu'elle avoit déclaré qu'elle s'en iroit, elle y auroit fait bien du mal par les brigues qui s'y faisoient et pour et contre elle. Eternelle discorde. Toutes ces raisons nous ont fait prendre la résolution de vous la renvoyer: un autre que vous ne s'en seroit pas chargé si charitablement: et sans vous, il eût fallu que les religieuses de Moret l'eussent gardée. Elles prieront Dieu de vous récompenser du repos.

que vous leur donnez. Me. de Beuvron paroît une bonne fille ; peu d'esprit, peu de piété : fort occupée de sa personne : excessivement propre : visionnaire sur sa santé ; ménagere, assez douce et sage : persuadée qu'elle a un nom, un rang à soutenir : froide, seche, incapable de la patience qu'il faut avoir avec des filles : d'un abord pénible, point aimée en général : des favorites : sans éducation, sans maxime, sans droiture, sans piété solide : en un mot, une vraie religieuse. Elle sera mardi à Paris. Elle va en relais dans mon carrosse, accompagnée de Nanon et de Mlle. d'Osmond (1) que j'ai auprès de moi. Elle emporte tout ce qu'elle a acheté à l'usage de sa personne. Je lui ai toujours donné cent écus tous les ans, afin qu'elle n'eût rien à demander à la maison. Elle les a tous employés pour elle, et il ne lui manque rien. Elle aura 200 francs de Moret : et M. de Sens se charge d'établir cette pension en cour de Rome. Elle en sera bien payée tant que je vivrai : car il retiendra cette somme sur ce que je leur donne, et elle passera entre vos mains. Je lui

(1.) Depuis marquise d'Havrincourt.

donnerai 400 liv., quoique je n'en aie promis que 200 : et ainsi vous pouvez compter, monseigneur, sur 200 écus, et en avancer ce qu'il vous plaira sur ma parole. Voilà vous importuner longtemps d'une même affaire : mais c'est pour n'y plus revenir. Je vous remercie de votre complaisance à lire tout ceci.

LETTRE CLXXIII.

Ce 25 novembre 1701.

MR. le maréchal de Noailles m'avoit envoyé votre mandement. Je suis ravie, monseigneur, d'avoir tout ce qui vient de vous. J'y prends trop d'intérêt, pour ne devoir pas en être informée avant le public.

Je montrerai au roi la lettre des ecclésiastiques de Bordeaux. Je lui ai lu celle de M. d'Autun. Il approuve fort son zele pour la résidence, et fera dire de surseoir l'affaire de M. de Cisteaux.

Je crains que M. le doyen ne fasse une mauvaise affaire, en se chargeant de mon frere, aux conditions qu'il y veut mettre. Il prétend ne payer que la moitié du louage de la maison, y avoir autant de

domestiques et de chevaux qu'il y en a chez lui, avoir un suisse à la porte, se retirer à onze heures ou minuit, manger chez lui avec qui il lui plaira, etc. Tout cela ne me paroît guere convenable à une retraite, et je ne répondrois pas qu'il ne vît des femmes, et n'attirât un grand ridicule sur cette communauté. Je lui ai fait proposer de prendre soin de ses affaires. Il le refuse : ce qui ne me paroît pas de fort bon augure. Enfin, monseigneur, je ne vois rien là qu'une légéreté, qui, selon la prudence humaine, sera suivie de légéretés encore plus grandes. Si après toutes ces réflexions vous croyez qu'il faille hasarder, je soumettrai volontiers ma défiance à votre décision. Je vous supplie de communiquer cette lettre à M. le curé de Saint-Sulpice.

LETTRE CLXXIV.

Le 12 décembre 1701.

JE me trouve très-embarrassée sur M. de Saint-Hermine, dont les raisons ne sont que trop bonnes. Il n'y a, ce me semble, rien de mauvais dans sa lettre, que l'expédient de séparer mon frere d'avec M. le

doyen. Ces messieurs ne sauroient-ils trouver une maison pour M. de Saint-Hermine ? Ils sont tous, ce me semble, dans le quartier où il veut demeurer. Si j'avois une maison à Paris, je la lui donnerois ; mais je n'y connois plus personne : et comment user de toute mon autorité pour mettre ce paralytique sur le pavé, et un paralytique auquel je ne fais aucun bien, et qui n'entend parler de moi que depuis hier, de moi dont la fortune a commencé par un paralytique ? Tous les gardes-du-corps sont dans ma chambre avec leur capitaine, et font grand bruit.

LETTRE CLXXV.

Ce 21 décembre 1701.

JE vous supplie, monseigneur, de voir le mémoire que je vous envoie : il est d'un homme que je considere infiniment, et auquel je ne voudrois rien refuser : mais vous savez ce que je puis. Je voudrois de tout mon cœur que mon frere voulût donner de l'argent pour soutenir un établissement qui mériteroit de trouver plus de protection : les temps ne sont

pas favorables pour demander au roi. Quant à ce qui me regarde, je vous assure que ce sera le comte d'Ayen qui paiera les deux mille écus que je donnai pour cette œuvre il y a quelque temps : car je les empruntai sur la terre de Maintenon, n'étant jamais en état de donner de pareilles sommes. Mes aumônes sont réglées sur ce que je touche d'argent, et je ne sais personne à qui il en coutât plus d'en faire d'extraordinaires. Je n'ai nul crédit sur l'esprit de mon frere : je ne sais si dans le fond il seroit fâché que la communauté le quittât : quoi qu'il en arrive, il devroit se réduire pour pouvoir donner davantage : il a trop de domestiques : mais c'est à ces messieurs à le persuader : je suis bien édifiée et bien honteuse de ce que M. de Madot fait pour lui : il faudra bien tâcher d'obtenir du roi quelque récompense. Parlez franchement à ces messieurs une fois pour toutes : car il m'est impossible de rien faire pour eux : vous savez combien de fois vous avez été refusé, quand vous avez parlé pour cet établissement du temps du bon M. le Doyen.

LETTRE CLXVI.

Ce 26 février.

LE roi veut que je vous envoie la lettre du vicaire de Marly : car il a été bien touché de ce qu'il est docteur. Je vous avois bien dit, monseigneur, qu'il en fait grand cas, je dis des docteurs. Je ne sais rien de nouveau depuis notre derniere entrevue. J'oubliai de vous demander un sermon du pere Massillon à Saint Cyr : il prendroit le jour qu'il voudroit : il seroit dans une chaise à la grille : il n'y auroit que nous. Si vous lui faites cette priere de ma part, monseigneur, dites-lui du bien des dames de Saint-Louis, et qu'on ne respire à Saint-Cyr que simplicité, obéissance, humilité. Si après tout cela il ne lui convient pas de nous prêcher, je m'accommoderai fort-bien d'un refus. Je crois, monseigneur, que la lettre du Sr. Cottin ne doit pas vous empêcher de chercher un curé pour Marly.

LETTRE CLXXVII.

A Saint-Cyr, ce 9 mars.

JE me hâte, monseigneur, de vous dire que le roi accorde tout ce que Me. de Montauban demande, afin qu'on ne perde pas de temps pour la petite fille dont l'âge est déja avancé. Il faut commencer par les preuves, et que la personne n'ait ni difformité, ni maladie qui la mît hors d'état de recevoir l'éducation, qui est la fin de cet institut. Le roi mettra les garçons au collége. Ce que Dieu veut, il le facilite.

LETTRE CLXXVIII.

A Versailles, ce 22 février.

J'Ai vu la reine; mais elle désire un plus grand détail sur l'affaire que vous avez traitée, et demande à vous voir mercredi.

Le roi m'a dit que vous n'étiez pas content de ce qu'on a mis à Gif une mauvaise demoiselle: c'est M. l'a[illegible] Tiberge

qui a demandé cette lettre de cachet : j'ai lieu de croire qu'il ne fait rien qu'avec votre agrément.

Votre derniere visite a été si courte, que j'ai oublié de vous recommander un jeune ecclésiastique de votre diocese, appellé Palliere. C'est le fils d'un Gentilhomme très-sage. Je vous fatigue si peu de recommandations, que vous aurez égard à celle-ci, si le sujet est bon : mais en l'examinant, oubliez-moi.

LETTRE CLXXIX. *

A Marly, le 10 mars 1702.

LE roi me raconta assez de choses de la derniere conversation qu'il a eue avec vous, monseigneur, pour me faire juger que vous avez été affligé. J'eus bien envie de vous écrire : mais qu'écrire dans de si tristes occasions ? je ne pouvois que vous répéter ce que vous aviez entendu. Il est certain que deux endroits ont choqué le roi ; le premier est celui d'avoir voulu l'obliger à défendre aux autres évêques d'écrire : il s'est souvenu des plaintes que vous faisiez il y a deux mois de ce que M. le chancelier vouloit leur

imposer quelque contrainte ; et il a conclu que vous vouliez épargner les jansénistes. Le discours de M. de Rheims le persuada que vous les aviez ménages : et tout cela joint aux anciennes préventions, et à une nouvelle conversation du P. de la Chaise à son dernier voyage de Versailles le mit dans l'humeur où vous le trouvâtes. Elle passera, sur-tout si le *bon pere* lui paroît content de votre ordonnance : mais pour le fond, je n'y vois point de remede : et c'est ce qui m'afflige sensiblement. Il faudroit pour détromper le roi, que vous vous jetassiez dans des extrêmités dont vous n'êtes pas capable, et que vous ne croyez pas chrétiennes : il voudroit que les jansénistes fussent aussi mécontents de vous que les quiétistes. L'affaire de Port-Royal ne s'efface point : vous avez en M. de Rheims un ami qui vous fera toujours tort : il se pare de vous : mais il ne vous fait pas autant d'honneur que vous lui en faites. Pourquoi M. de Meaux ne dit-il mot ? Je n'ai jamais attendu le P. de la Chaise avec autant d'impatience, que je fais présentement, pour voir s'il parlera au roi comme il vous a parlé : et jamais je n'ai éprouvé plus vivement les sentimens que j'ai pour vous : car je puis vous dire sans aucune exagération, que

j'en ai le cœur serré à tous les moments du jour et de la nuit : Je prie Dieu d'être votre consolation : je comprends combien votre bon cœur en a besoin : et il n'est rien que je ne voulusse faire pour y contribuer.

P. S. On veut absolument que notre cardinal et la Pr. des Ursins se raccommodent, autant qu'il est nécessaire pour le bien des affaires. Ne leur écrirez-vous pas à tous deux pour les porter à faire ce sacrifice au roi ? Tout tombe sur l'abbé d'Estrées : et ceux qui sont le plus pour le cardinal abandonnent le neveu : vos lettres feront plus d'effet que celles des ministres.

LETTRE CLXXX.

A Versailles, ce 14 avril.

J'Ai dit au roi que vous ne croyez pas, monseigneur, qu'il eût fait un bon choix daus la nomination de ce religieux bernardin. Il m'ordonna de vous demander son nom, qu'il a oublié, et ce que vous savez de sa conduite, parce que la feuille n'est point encore signée.

LETTRE CLXXXI.

A Marly, 9 juillet.

JE suis bien fâchée de tout ce qui peut vous embarrasser, et bien touchée de la fermeté mêlée de douceur qu'on voit dans votre conduite. Je serois bien trompée, si le roi approuvoit celle des jésuites dans cette occasion : et je lui aurois montré votre édifiante lettre sans les endroits que j'ai rayés, qui auroient fortifié ses soupçons sur votre prédilection pour les PP. de l'oratoire. Voyez monseigneur, si vous jugeriez à propos de me la renvoyer corrigée. Au reste, il est temps de penser à votre bon et ancien ami jésuite : mais je ne sais comment vous parviendrez à le placer. Si vous m'entendez, monseigneur, vous remercierez Dieu, et me garderez un grand secret. Vous ne vous attendiez pas à ce dénouement : pour moi je suis prête à chanter le cantique de Siméon. Si nous réussissons, que nous reste-t-il à désirer?

LETTRE CLXXXII.

A Saint-Cyr, ce 29 juillet.

JE suis venue ici chercher le silence et le repos qu'on ne trouve pas à Marly, et consoler notre communauté de la perte de leur nouvelle supérieure qui mourut vendredi.

Je n'ai pas encore montré votre lettre au roi, ni celle de M. l'archevêque de Rouen. A ce soir.

Rien ne seroit plus à désirer, que de voir le roi bien rassuré sur vous. Il semble que cela seroit très-facile, quand on voit les jésuites et les anti-jansénistes répandre comme d'eux-mêmes que vous n'êtes pas du parti : voilà l'essentiel : le reste est peu considérable, et c'est pourtant ce petit reste qui fait tant de tort à l'église, aux gens de bien, aux bonnes œuvres que vous feriez sans nombre, si ce malheureux nuage étoit dissipé. Il faut adorer la conduite de Dieu sans l'approfondir. Ma sensibilité sur vos vrais intérêts va au-delà de tout ce que je puis vous dire, et m'a déja coûté plus d'une mauvaise nuit. Ma santé est toujours très-foible,

et ma vie ne vaut pas les souhaits que vous faites pour elle.

LETTRE CLXXXIII.

Ce 4 novembre 1702

QUi le croiroit, monseigneur, que depuis quatre jours je n'eusse pas eu un moment pour répondre à votre derniere lettre? Le roi ne se pressera point sur Montmartre, et il attendra votre avis : il voudroit une fille de qualité et de la grande regle : on lui propose une Me. de Châtillon. N'y auroit-il personne à Malnoue ? Il me semble que c'est une maison bien réguliere ; mais je ne sais si c'est la même regle. Je ne respire pas entre les grands ; toute votre famille est ici, et je n'ai pas encore dit un mot à aucun d'eux. Je serai bienheureuse, si mes contraintes sont récompensées à proportion de ma sensibilité et de ma patience. Ne dînerai-je pas avec vous la premiere fois que vous viendrez à Versailles?

LETTRE CLXXXIV. *

Mercredi, 20 novembre 1702.

IL est vrai, monseigneur, que le roi a été surpris et un peu choqué des sujets, mauvais selon lui, que vous avez mis sur la liste qu'il vous avoit demandée. Il est implacable sur les fautes des autres, et est ravi de se fournir à lui-même une raison de justifier les siennes : « Les gens » de bien, dit-il, sont trop crédules ». Je crains que l'opinion qu'il a de votre bonté ne diminue du crédit que je vous voudrois sur son esprit. Je n'ose lui nommer M. de Luçon pour Bordeaux, dans la crainte qu'il ne regarde cette recommendation de vous, comme une suite de cette inclination qu'on veut que vous ayez pour le jansénisme. Il vaut encore mieux, ce me semble, que ce saint évêque demeure où il est, que d'éloigner le roi de vous. C'est ce que je regarde comme très-important pour lui. M. le curé de Versailles m'a dit ce matin, que vous viendriez au premier jour présenter votre instruction. Le roi garde un profond silence sur Mrs. d'Estrées, et je

n'ose le rompre, de peur de m'emporter; car je suffoque de ce que je vois tous les jours. J'ai grand besoin de vos prieres, monseigneur : mon cœur est dans l'amertume. Si M. d'Aubigné exécute son projet, ce sera une consolation pour moi.

LETTRE CLXXXV.*

A Versailles, ce 2 février 1703.

NOus sommes surpris comme vous, monseigneur, et me voilà encore bien convaincue que nous ne savons ce que nous faisons. M. le cardinal d'Estrées m'écrit et me renvoie à vous pour des particularités. Me. la princesse des Ursins écrit à M. de Torcy, que le courier est si pressé, qu'elle n'a pas le temps de lui rien dire. Elle mande à Me. la duchesse de Noailles qu'elle va incessamment demander son congé. On ne peut savoir combien elle a tort; mais notre cardinal n'en peut avoir : fût-il capable de faute, on ne lui a pas donné le loisir d'en faire; cependant nos affaires vont souffrir de ces malheureuses intrigues, et il est bien difficile de juger et de conduire de si loin. Je suis très-persuadée qu'il faudroit y en-

voyer quelqu'un, pour nous apprendre les secrets ressorts, et pour parler fortement au roi d'Espagne : les lettres ne peuvent faire le même effet.

J'ai été bien allarmée du mal de M. le maréchal de Noailles. On croit qu'il en sera bientôt quitte. Vous avez permis, monseigneur, que Mlle. de Choiseuil entrât à Belle-Chasse pour six mois. Elle ne veut point être religieuse ; mais elle voudroit demeurer dans cette maison dont elle dit beaucoup de bien. Vous et Me. de Verdille feriez une grande charité en donnant un asyle à une fille de qualité, qui n'a pas de quoi vivre dans le monde : elle a été élevée à Saint-Cyr : jugez, monseigneur, si je m'y intéresse.

LETTRE CLXXXVI.*

Ce 10 février 1703.

PUisque je trouve ici un moment sur lequel je n'avois pas compté, trouvez bon, monseigneur, que je vous le donne. Je ne sais rien de particulier sur le déchaînement ; mais le bruit est fait. Vous avez tout réglé avec le roi : il faut peu-à-peu l'accoutumer à quelque réforme, s'attendre

s'attendre aux murmures, aux critiques, aux contradictions, et les mépriser. Toutes ces raisons me font pencher à suivre votre projet. Redoublez vos prieres : il y a quelque sujet qui le mérite ; je ne cesse d'en faire, hélas ! de très-misérables pour vous. Ce que vous me dites de la promotion (1) m'afflige. Me. la duchesse de B. a fait M. de Tessé, et je n'ai pu faire le cousin de 59. Il me semble que le public n'auroit point été surpris : il a plus de service, de réputation, de capacité, et un plus beau nom que le comte de Rosen et d'autres. Vous savez combien je méprise les honneurs ; mais ceci me paroît une injustice : je me suis opposée à l'élévation du frere de 22, parce qu'il n'en étoit pas digne ; mais son parent méritoit quelque chose de plus que le cordon rouge, sur-tout le frere ayant eu le bleu. A ma place, on est si exposé à la flatterie, qu'on doit se défier de la vérité même ; mais il me semble qu'il n'y a pas deux voix là-dessus : et si je n'avois inspiré à la petite niece ma modération, elle m'arracheroit les yeux. Jugez donc, monseigneur, si je suis contente, moi qui sent tout si vivement.

(1) Des maréchaux de France.

LETTRE CLXXXVII. *

Ce 24 Septembre 1703.

JE priai hier le roi de lire votre lettre, monseigneur, pour lui tenir lieu de lecture spirituelle. Il seroit difficile d'en faire une meilleure : Dieu veuille la bénir ! On la fit avec attention, et sans réponse, hors sur la foire Saint-Germain, disant que c'est M. de Chamillart qui s'oppose à ce changement, et qu'il falloit défendre seulement les boutiques où l'on invite les passants à offenser Dieu.

Je vis hier, et je vous le dis en secret, un mémoire de M. le procureur-général, spécieux, éloquent, qui conclut à supprimer la plus grande partie des communautés établies sans lettres-patentes, et à faire des réglements pour celles qu'on voudra garder, lesquels établiront la visite et l'autorité des magistrats sur la conduite intérieure et extérieure de ces maisons. Vous serez consulté là-dessus. Je pris la liberté de dire que je ne croyois pas qu'il me fût impossible de faire un mémoire contre celui de M. d'Aguesseau : que je ne pouvois penser qu'il y eût tant à

craindre d'établissements que l'on pouvoit séparer d'un moment à l'autre : que je ne croyois pas que cette affaire fût la plus pressée des nôtres. En effet, monseigneur, il me semble que ces réformes seroient plus à propos dans un temps de paix. Je soumets mes vues aux vôtres.

On parla hier au *bon Pere* pour ce que vous savez, et aussi doucement que vous l'avez désiré : il ne m'est point revenu qu'on parle d'un successeur.

Nous avons la triste cour d'Angleterre. Je n'ai vu la reine qu'une fois. Le mauvais temps fait que le roi est toujours chez moi, ainsi je m'y trouve clouée. Il y eut hier une musique dans ma chambre, où je crois que personne ne se divertit. Je ne sais point de nouvelle, et M. le maréchal ne vous laisse pas ignorer celles qui méritent d'aller jusqu'à vous. Je crois devoir à vos bontés pour moi la confiance de vous dire que je me porte bien.

LETTRE CLXXXVIII.

Ce 3 Octobre 1703.

JE suis bien contente de votre lettre, monseigneur ; elle est écrite avec force et avec douceur : j'espere qu'elle fera un bon effet ; mais je suis obligée de vous dire que la nouvelle ne venoit pas des *dévots* : n'allons pas leur chercher des crimes, nous leur en trouverons assez. Comme vous devez tout savoir, je vous diraiqu'elle vient de 29, qui va ramassant tout ce qu'il peut pour allonger son audience. Je me hâte de justifier les *anti-anciens*, de peur qu'en les regardant comme vos ennemis, vous ne priiez trop pour eux. Me. la duchesse de Bourgogne vous est bien obligée de penser à elle, et sera ravie d'avoir vos heures. Profiterons-nous des leçons dont vous les avez remplies ? nous aimons le bien, nous nous en lassons : à la cour, les plus saints sont les moins tiedes.

LETTRE CLXXXIX.*

Ce 2 Novembre 1603.

JE ne m'étonne plus, monseigneur, de la longueur du relieur : il vouloit faire un chef-d'œuvre des heures de Me. la duchesse de B. et des miennes. Dieu veuille que le profit que nous en tirerons égale la joie que nous avons de les recevoir ! Mais vous faites des présents trop magnifiques et trop étendus. Je vous rends milles graces d'un livre si parfait qu'on peut se passer de tous les autres.

Le roi n'a pas eu de bons témoignages de l'abbé de la Serre (1), et il a disposé des évêchés vacants en faveur de deux hommes qu'il ne connoît pas. Dieu veuille qu'il ait bien choisi ! Je sais,

(1) Archi-prêtre de Montcabrier, dans le diocese de Cahors : homme vraiment apostolique, fort protégé par le cardinal de Noailles, destiné par le roi à l'épiscopat, et exclus par le P. de la Chaise, sous prétexte de jansénisme, que ce saint prêtre haïssoit autant que le haïssent les jésuites.

monseigneur, que M. le maréchal de Noailles ne vous laisse rien ignorer de tout ce qui se passe ici. C'est peu de chose. Je ne trouve rien à vous dire : vous parler de moi, ce seroit affliger votre cœur.

Versailles, 3 Novembre.

Je vous supplie, monseigneur, de mettre au rang de vos bonnes œuvres la lecture de cette lettre : elle est de Me. Di...n l'aînée. Tout ce qu'elle propose dépend de vous ; ainsi j'espere que vous mettrez ces deux personnes en sûreté. C'est un grand bonheur de trouver une bonne communauté qui veuille s'en charger. Donnez-moi donc vos ordres et de l'argent. Je ferai de ma part tout ce qui dépendra de moi. J'espere que M. d'Argenson voudra bien faire conduire celle de Clave à Corbeil. Si je vous importune, monseigneur, considérez qu'il vaut autant que ce soit moi qu'un autre ; car je ne crois pas que votre vie se passe dans des occupations fort agréables. Nous sommes l'un et l'autre condamnés à mourir debout.

LETTRE CXC.

A Marly, ce 15 Novembre 1703.

JE rendrai compte au roi de la lettre que je viens de recevoir de vous, monseigneur : vous lui ferez un grand plaisir, de finir cette affaire. Il me paroît que le zele y a un peu de part, et l'amour de son repos, beaucoup. Vous m'affligez, quand vous n'espérez plus de satisfaction, quoique je voie comme vous une source intarissable de peines. La reine d'Angleterre me parla hier au soir long-temps de vous : je ne serois pas fâchée que vous eussiez entendu cette conversation. Je vous rends mille graces de ce que vous avez fait pour Me. D...n. C'est vous, monseigneur, en toute façon qui l'avez placée, et c'est vous qui faites tout le bien que vous pouvez. Pourquoi faut-il qu'on ne puisse vous aimer à son aise ? Pardonnez la liberté de cette phrase : toute la gravité du sacré college ne sauroit, ce me semble, s'offenser d'un sentiment.

LETTRE CXCI.

A Saint-Cyr, ce 9 Janvier 1704.

J'Aurai toujours du temps pour vous, monseigneur, et je souhaite de tout mon cœur que vous ne vous désaccoutumiez ni de m'écrire, ni de me parler. Je vous dis la répugnance de M. Vatel pour M. Barbey, parce que je l'avois vue, et que je ne crus pas que vous voulussiez faire violence au supérieur. J'ai vu M. Huchon un moment : il paroît sage, et d'une assez bonne représentation. J'en ai parlé au roi, selon vos ordres : il recevra qui il vous plaira, et ne peut en affecter aucun.

Je ne puis croire qu'il tienne à M. l'évêque de Chartres d'être uni intimement avec vous. Je connois ses sentiments pour vous, et je vois avec douleur qu'ayant passé ma vie à concilier mes amis dans le monde, je désunis présentement les saints. Je suis blessée de l'injustice que vous faites à celui-là, en vous prenant à lui de ce que je vous ai dit de dur ou d'affligeant. Je ne me défends pas d'avoir beaucoup d'estime pour M. l'évêque de

Chartres ; mais j'étois capable d'avoir des opinions par moi-même avant de le connoître : et il ne m'a point ôté cette capacité depuis que je l'ai connu. Plût à Dieu que lui seul trouvât que vous ménagez trop le parti ! Je pourrois le soupçonner de vouloir aller un peu trop loin ; et quand vous penseriez différemment là-dessus, ce ne seroit pas une raison pour rompre une ancienne amitié. Je ne veux pas aller plus avant sur cette matiere, et je finirai en vous assurant que je remplis les devoirs de ma religion dans le respect et la soumission que j'ai pour mon archevêque, et qu'il s'y joint une grande estime et une véritable inclination pour sa personne.

LETTRE CXCII.

Ce 24 Août 1704.

JE parois plus affligée qu'une autre, monseigneur, parce que j'ai peu de vertus et de courage ; mais du reste, je crois que dans cette occasion nous sentons tous à peu près la même chose : et je ne puis douter que vous ne soyez sensiblement touché de la perte générale, et des pertes particulieres. Dieu soit loué

de tout, et veuille appaiser sa colere, que nous n'avons que trop méritée ! Nous avons lieu d'espérer que la peine du roi n'altérera pas sa santé. Il a une véritable religion et un grand courage, et je vous assure qu'en lui rien n'a été ébranlé : l'égalité extérieure qui prouve celle du dedans a toujours été la même, et je ne l'ai pas vu un moment avec de l'humeur. Pourquoi ne l'êtes-vous pas venu voir ? Il me semble que les tribulations sont votre partage. J'espere me consoler ou me plaindre avec vous, mercredi, à moins que la Duch. de Noailles ne hâtât votre visite de Versailles. Vous êtes trop bon, monseigneur, de penser à moi dans une affliction générale : je le sens avec toute la reconnoissance possible.

LETTRE CXCIII.

Ce 20 Octobre 1704.

LE roi me parut disposé à parler comme vous le trouvez à propos, monseigneur, et à se contenter d'éloigner cet homme sans air de disgrace. Il m'a dit que vous étiez convenus, qu'il ne falloit pas donner cet ordre à la premiere

visite du *bon Pere*, afin qu'il ne soupçonnât pas qu'il fût suggéré par vous. Je doute fort du successeur que vous me nommez, et on poussera celui-ci le plus loin qu'on pourra.

Les nouvelles d'hier au soir qui viennent par l'Espagne nous font voir l'avantage de notre combat naval (1) encore plus grand que nous le savions. Choiseuil a été tué : l'amiral hollandois a sauté, et il reste si peu d'hommes sur la flotte ennemie qu'à peine en a-t-elle pour la manœuvre. Ils ont quitté le détroit, et notre flotte va à Gibraltar, voir si l'on peut en faire le siege. Voilà les choses au vrai. Il faut les répandre avec des exagérations, pour rassurer les peuples qu'on dit bien effrayés.

Je suis ravie des dipositions que vous avez faites pour des prieres. M. de Chamillart m'écrivit sur ce chapitre, il y a quelques jours, d'un ton si raisonnable, que j'en suis encore étonnée, moi qui vois tous les jours ces messieurs dans l'idée que pour être un bon ministre, il faut être un mauvais chrétien.

(1) A la hauteur de Malaga, entre l'amiral Rocock et le comte de Toulouse.

Je me porte fort bien, quoique mon cœur soit très-serré. Le roi est dans les dispositions qu'on peut lui désirer. Sa piété, son courage augmentent avec les revers, et ajoutent à l'attachement qu'on a pour lui. Il ne transpire rien de la douleur dont il est déchiré. Hélas ! nous souffrons de grands maux : nous en méritons de plus grands encore. J'ai toujours appréhendé la punition du luxe et de l'ambition. Dieu ne s'appaisera-t-il point ? il y a tant de bonnes ames qui le prient !

J'ai eu quelque joie de ce que le roi a fait pour le marquis de la Valliere, et de la réputation que celui-ci a acquise dans notre malheureuse affaire. Le comte de Toulouse s'explique bien honnêtement sur le marquis de Cœuvres, et dit dans sa lettre particuliere qu'on lui doit tout ce qui s'est passé dans cette journée. Le pauvre de Relingue est mort. On mande que tous ceux qui ont été blessés considérablement ont eu des convulsions, et qu'ils en mourront. Que de sujets, que de héros perdus, monseigneur ! et quelle fureur de s'entretuer ainsi ! On croit que le marquis de la Valliere viendra sur sa parole. M. le duc de Chevreuse a fait ici un étrange voyage, pour demander tout ce qu'avoit son fils, jusqu'aux loge-

ments. Me. d'Heudicourt dit qu'un quiétiste ne peut être affligé; je n'ai donc jamais été quiétiste.

LETTRE CXCIV.

A Marly, ce 14 novembre 1704.

VOus savez, monseigneur, que le mal se fait plus aisément que le bien, ainsi il m'a été plus facile de vous brouiller avec Me. la princesse d'Harcourt (1), qu'il ne le sera de vous raccommoder. Je crois que messieurs ses enfants y contribueront plus que moi, et que vous verrez qu'ils ont une conduite dont elle a sujet de n'être pas contente. Le roi reçoit un placet du prince de Montlir sur ce qu'on le tient prisonnier à Clermont. Il désavoue ce placet, et écrit que bien-loin d'être venu par force auprès de son pere, il en reçoit toutes sortes de marques de bonté. J'ai lu cette lettre, et huit jours

(1) Le cardinal de Noailles, disoit-elle, prétend connoître mes enfants mieux que moi qui les ai faits. L'abbé d'Harcourt alla trouver le prince Eugene, qui ne voulut pas même lui donner une lieutenance.

après, il se sauve sur un cheval sans selle, avec un ceinturon et une épée. Tout cela sent plus le bandit que le prince. Cette pauvre femme a ses défauts, mais elle est bien à plaindre : je lui conseille de ne plus se mêler de ses enfants : j'ai vu une lettre de Mr. de Rieux, qui lui mande la même chose. Je vous plains, monseigneur, d'être chargé de telles affaires ; mais ce sont autant de pratiques de vertu.

Je vous conjure de dire à Mr. l'évêque de Soissons, que je n'ai osé en face lui refuser l'audience qu'il me demande pour Mr. de Pisieulx ; mais que je le supplie de considérer le peu de temps que j'ai, et l'inutilité de m'instruire des affaires de Suisse. Je ne suis point un ministre d'état : le roi n'aime point que j'entre, ni que je paroisse entrer dans ces détails : je n'oserai faire nul usage de ce qu'on m'aura dit : pourquoi donc l'entendre ? c'est à Mr. de Torci à faire valoir les services de Mr. de Pisieulx. S'il vouloit faire un mémoire, je le donnerois au roi ; mais vraisemblablement ce mémoire seroit renvoyé au ministre. Sauvez-moi donc cette entrevue ; si c'est par respect, elle est ridicule ; si c'est pour affaires, elle est inutile.

Je ne puis rien dire sur l'affaire de Mr.

de Villette que je ne l'aie vu. J'ai eu la fievre deux fois vingt-quatre heures. J'en suis quitte.

LETTRE CXCV.

A Marly, dimanche 14 février 1705.

JE sais, monseigneur, ce qui s'est passé entre le roi et vous. Le temps qu'il a pris pour vous parler, doit vous faire voir son zele pour l'église, et l'envie qu'il auroit que vous fussiez avec lui, comme vous devriez être. Mais j'en sais assez pour vous répondre que les malheureuses affaires qui nous agitent tous, ne finiront point, sans qu'il vous en coûte une déclaration bien formelle et bien claire contre le jansénisme, qui leve les soupçons du roi, et qui vous brouille avec le parti : c'est pour vous parler à cœur ouvert, monseigneur ; que j'entre ici en matiere. On ne m'en a point donné d'ordre : je fais simplement tous vos compliments ; et on m'a chargé de vous mander de ne revenir ici que jeudi matin, afin d'avoir plus de temps que vous en auriez un jour de conseil. Ma douleur ne m'empêche point de sentir toutes

vos bontés pour moi; je serai toute ma vie bien sincérement votre, etc.

P. S. Je suis encore dans la crainte que Mr. le duc de Noailles ne nous donne douleur sur douleur.

LETTRE CXCVI.

A Marly, ce 16 mai 1705.

LE roi a une grande fluxion sur le visage, et a eu cette nuit un peu de fievre. Je crois qu'il sera saigné demain, et que ce mal ne sera rien. Il s'y mêle des vapeurs et du chagrin; car on n'est accoutumé ni à souffrir ni à être vaincu. J'ai cru, monseigneur, que vous seriez bien-aise de savoir des nouvelles positives d'une santé aussi précieuse que celle du roi, et je vous en donne, parce que Mr. votre frere n'est pas ici.

LETTRE CXCVII.

A Fontainebleau, ce 17 octobre 1705.

ON n'a point dit au roi que Mr. d'Auxerre n'avoit pas voulu signer le procès-verbal de l'assemblée ; mais que lui et Mr. de Nantes s'étoient distingués en une occasion. J'ai peu de connoissance là-dessus : on m'en a peu parlé : ce sont des matieres que je n'entends point. Je sais qu'on dit toujours la même chose sur vous ; que vous ménagez trop le parti ; que vous avez quelque prédilection pour ceux qui le flattent ; que vous avez été lié avec toutes sortes de distinctions à celui qui favorisoit le cas qui a attiré la constitution : voilà sur quoi roulent et rouleront les mauvais offices qu'on voudra vous rendre. Le roi en est toujours plus affligé qu'irrité : il a pour vous l'estime que vous méritez, et une inclination naturelle pour votre personne : je vous l'ai dit souvent, et je ne vous parle plus sur ces matieres, parce que cela est inutile, et que mon personnage est celui du silence et de la priere pour vous : du reste, je n'entends rien à tout ce qui se dit là-

dessus, et je ne pourrois le redire. Le duc de Noailles me voit souvent ; mais il n'a pu encore me dire un mot en particulier. Je ne prendrai point le change : les demoiselles de Saint-Cyr ne sont point assez belles pour vous, et il ne m'est aussi rien revenu du scandale dont vous me faites l'honneur de me parler : il faut que vous ayez conservé quelques mesures. J'ai dit au roi votre espérance en lui pour vos affaires du clergé, et le peu de confiance que vous avez en son chancelier. Que je suis contente de vous, monseigneur, d'avoir bien voulu fâcher *la famille !* j'espere qu'avec ce petit secours, notre chere abbesse (1) se verra devant elle, et qu'avec sa bonne conduite, elle raccommodera peu à peu les mauvaises affaires de sa maison : elle aura 600 liv. de vous trois : j'en ai tiré 200 de Mr. le duc de Bourgogne, et 400 du roi : pour faire un compte rond, j'y en joindrai 300, et elle aura 1500 liv. ; c'est quelque chose, dans le besoin où elle est. Je lui écrirai de ne plus prétendre à ces sortes de secours : elle est discrete, et je ne doute pas que ce ne soit le dernier cri de sa misere. Vous lui servez bien de

(1) L'abbesse de Gomer-Fontaines.

pere, et d'un bon pere : vous en serez récompensé : elle fera une maison édifiante ; nous aurons fait une bonne œuvre. Je lui rendrai tous les services qui me seront possibles. Toute la communauté m'a écrit pour me témoigner la joie de l'avoir : elles en sont charmées : elles m'assurent qu'elles feront tout ce qu'elle voudra : je leur ai répondu, et renouvellé mon ancienne connoissance avec elles, pour les y engager. Nous ne vous importunerons plus, monseigneur, que pour les grandes consultations : je répondrai aux petites, et je n'oublierai rien pour aider les bons desseins de notre éleve : je me laisse encenser là-dessus ; mais je sais à qui elle doit sa vertu et son bon esprit. Je me porte assez bien présentement : votre bonté pour moi est assez grande, pour avoir la confiance de vous le dire.

LETTRE CXCVIII.

Ce 2 novembre 1705.

JE crois, monseigneur, que Me. de la Vief-ville m'adresse la lettre qu'elle vous écrit, pour en avoir plutôt la réponse, dans l'espérance que je vous presserai. Elle me mande qu'elle sait, mon-

seigneur, que vous vous tuez. J'ai toujours craint votre austérité : je vous avertis que je vous croirai janséniste, si vous n'avez plus de soin de vous : il n'y a qu'un hérétique qui puisse être homicide de soi-même. Il ne faut pas scandaliser le moindre des foibles. Vous ne me sortez guere de l'esprit depuis jeudi ; et l'effet que vos peines produisent sur moi me dit bien l'attachement que j'ai pour vous.

Ce placet est d'un de mes gendres de Saint-Cyr, fort honnête homme : je ne veux rien contre vos ordonnances : je serai charmée du succès : mais je m'accommoderai fort bien d'un refus. On fait cette demande, parce qu'un ami veut donner un bénéfice à cet enfant.

LETTRE CXCIX.

A Versailles, ce 23 décembre.

J'Ai appris avec une grande joie, monseigneur, qu'il y a lieu d'espérer que Mr. l'évêque de Chartres rentrera dans vos bonnes graces. Il n'est rien qui pût me faire plus de plaisir, comme il n'est rien qui m'ait donné plus de peine que l'éloignement que vous aviez pour lui. Il me paroît résolu de regagner votre amitié ou

de quitter sa place. J'espere beaucoup de votre bonté et du négociateur qui traite cet accommodement. Il sait que je n'ai jamais aimé la guerre entre mes amis, et que jeune j'aimois autant la paix, que je la désire dans ma vieillesse. Mais à propos de guerre, voilà notre cher duc de Noailles qui commence la campagne au mois de décembre. On ne peut pas dire qu'il ait perdu de temps depuis sa guérison: il me paroît que ce qu'il fait est approuvé. Dieu veuille qu'il y trouve de la satisfaction! je crains toujours la jalousie, et les mauvais offices de loin : j'y veillerai en mere. Il est bien fâcheux que tout cela se soit passé sans que je l'aie pu traiter avec vous. Voilà un beau coup d'essai pour la goutte! il y a un mois qu'elle dure : tous les libertins en triomphent : et pour moi, je m'en afflige, craignant que vous y prenant si bien, vous n'y retourniez souvent.

LETTRE CC.

A Marly, ce 5 janvier 1706.

JE n'ai pas plutôt répondu, monseigneur, à la derniere lettre que vous m'avez écrite, parce que je voulois en parler au roi. Il assure que les jésuites veulent la paix, et qu'ils promettent de faire des punitions exemplaires de ceux de leur corps qui écriront contre vous. Il est donc question de savoir des faits; après cela, nous verrons quels seront leurs procédés : jusques-là, il ne faut point leur déclarer la guerre. Je pense bien comme vous, qu'il la vaut mieux toute ouverte, que des honnêtetés qui ne les empêchent pas de porter leurs plaintes secrétement. C'est un grand inconvénient de tous côtés, que tout le monde se mêle d'écrire; mais il faut s'accoutumer à souffrir toutes sortes de contradictions. Je suis en grand commerce avec le négociateur, mais, quoique d'âge l'un et l'autre à parler sérieusement, nous avons bien de la peine à prendre un autre ton que celui de l'hôtel de Richelieu et d'Albret. Vous savez pourtant, monseigneur, que les affaires

dont il s'est chargé, ne me sont pas indifférentes. J'ai bien des raisons de désirer un sincere raccommodement : il me semble que la gloire de Dieu y est intéressée, et que les impies sont ravis de montrer des saints désunis de pensées, au point de l'être de sentiments, après avoir été long-temps amis. Je ne respire que paix de tous côtés, quelque peu de temps qu'il me reste pour en jouir. Je n'avois pas espéré que vous vinssiez sitôt à Versailles, et je crains bien que votre santé ne se rétablisse difficilement. Il vous doit suffire de marcher ferme et avec gravité. Je compte donc que ce ne sera que de demain en huit que je vous verrai, et je vous assure que ce sera bien tard.

LETTRE CCI.

Ce 3 mars.

LE roi trouve très-bon, monseigneur, que le comte d'Ayen reçoive l'ordre de la Toison : j'ai rendu cette réponse à Me. la duchesse de Noailles, afin qu'il n'y ait pas de temps perdu. Je n'ai pu dire encore que vous avez un curé pour

Marly : car le roi ne respire pas. Nous attendons et entendrons le P. Massillon le lundi de la Passion. Je vous en remercie par avance.

On a dit cinquante chapelets pour vous ce matin à Saint-Cyr. Vous ne pouvez croire, monseigneur, combien vous y êtes honoré.

LETTRE CCII.

A Saint-Cyr, ce 24 mars 1706.

JE ne vous fais point d'excuses de ne vous avoir pas dit hier la nomination de Mr. l'évêque d'Angers (1), que le roi m'avoit donnée en secret ; mais je vous prie de vous souvenir de l'embarras où je me trouvai d'avoir à vous faire une finesse. J'avois bien résolu de demander la permission de vous faire cette confidence. Vous êtes venu le mardi au-lieu du mercredi ; c'est ce qui m'en a empêchée. Le roi a été fâché aussi de ne vous l'avoir pas dit : il en avoit le dessein, et il l'ou-

(1) A l'évêché d'Orléans, vacant par la mort du cardinal de Coislin, grand-aumônier de France.

blia

blia. Ma considération pour vous, mon estime, mon respect, et quelque chose de plus encore, augmentent tous les jours, par la connoissance de votre vertu : j'admire votre douceur, votre bonté, votre zele pour l'église, votre patience dans toutes les contradictions qui vous environnent ; et je vous assure que ceux qui disent et qui écrivent que vous êtes mal avec moi, sont mal instruits : vous n'y avez jamais été si bien : je sens croître mon attachement pour vous. Pardonnez-moi, monseigneur, la liberté avec laquelle je m'explique, et souffrez que j'y ajoute l'exhortation. Traitez bien vos suffragants, je vous en conjure, pour le bien de l'église, et pour l'édification du prochain : ils ont tous été vos amis particuliers, et je sais très-bien qu'ils sont tous remplis d'un très-tendre respect pour vous. M. de Chartres croit que vous ménagez trop le parti : et vous, vous croyez qu'il en demande trop. Y a-t-il en cela de quoi brouiller des saints ? Vos dernieres assemblées se sont passées à merveille : tous se louent du traitement qu'ils ont reçu de vous. Achevez de dissiper les nuages qui s'étoient élevés : ne croyez point ceux qui voudront éloigner de vous les prélats qui doivent en être

les plus proches. Si vous voyiez dans mon cœur, vous me pardonneriez toutes mes hardiesses.

LETTRE CCIII.

De M. le Cardinal de Noailles à Mad. de Maintenon.

L'Humiliation a été très-complete pour moi, madame. Pendant que j'étois à Versailles où je ne pus rien apprendre de la destination de l'évêque d'Angers, le P. de la Chaise en disoit publiquement à son audience la nomination : et le soir, M. de Bourges m'étant venu voir, trouva que je l'ignorois absolument. Je le lui avouai de bonne foi. Ainsi tout le monde a vu que je ne l'ai apprise qu'avec le public. Je remarquai bien votre embarras, quand j'eus l'honneur de vous en demander des nouvelles : et je jugeai que l'affaire étoit faite, et que vous ne vouliez pas m'en instruire. Mais je crus qu'elle ne le seroit que le jour ordinaire : et le jour des pâques du roi, S. M. me dit un mot de l'évêque de Limoges, et de celui de Gap, et rien du tout de celui d'Orléans. Ainsi je m'en revins persuadé qu'on

étoit résolu de m'en faire un mystere. J'espérai seulement que le public n'en verroit rien. C'est beaucoup, madame, que vous m'assuriez que vos bontés ne diminuent pas pour moi, et même que je n'ai jamais été si bien auprès de vous. Mais qui le croira, tant que je n'en aurai que des preuves secretes; comme sont les discours particuliers, ou les lettres dont vous m'honorez! Ceux qui disent et qui écrivent que je suis mal avec vous, voyant en vous des signes de changement pour moi, se croiront toujours bien fondés à soutenir que vous n'êtes plus la même à mon égard. Je veux bien croire pour ma consolation qu'ils se trompent, puisque vous avez la bonté de me le dire: mais je vous avoue, madame, que vous mettez à une grande épreuve ma confiance en vos paroles. Je souhaiterois fort avoir les vertus que votre charité vous fait voir en moi: j'en suis très-éloigné, je ne me sens que le désir de les acquérir: mais quelque cas que j'en fasse, sur-tout de la douceur et de l'humilité de cœur, qui sont les vertus chéries de N. S., et qu'il est venu enseigner préférablement à toute autre, je sais qu'elles ont des bornes; et que quand elles les passent, elles dégénerent en foiblesse et en sottise,

principalement pour ceux qui sont dans des places. Je recevrai toujours avec bien du plaisir et du respect vos exhortations. Mais est-ce à moi qu'il faut dire de bien traiter mes suffragants ? c'est plutôt à eux qu'il faut recommander de me bien traiter : ils ont plus de crédit que moi : et s'ils continuent de l'air qu'ils ont commencé, ce sera sans doute à moi à leur demander quartier. C'est ce que tout Paris dit déja : c'est ce que toute la France dira bientôt ; c'est ce qu'on dira dans peu à Rome et dans toute l'Italie. Les jésuites en triomphent : et le déchaînement est si grand, que les courtisans ont déja pitié de moi. Vous me faites, madame, plus de mal que vous ne croyez, et qu'il ne convient à votre cœur bon, généreux, et compatissant. Il est vrai que ces prélats ont été tous mes amis particuliers et bien anciens : mais personne ne les croit tels aujourd'hui : ce très-tendre respect que vous croyez qu'ils ont pour moi a d'étranges effets : le mépris et la haine n'en auroient pas d'autres. Si M. de Chartres ne faisoit que penser autrement que moi, je ne m'en plaindrois pas ; mais je vois bien qu'il va plus loin : car la finesse que vous m'avez faite ne peut venir que de lui : elle n'est point de vous, madame : je suis bien

assuré que si vous aviez suivi les mouvements de votre cœur, vous m'auriez honoré de votre confiance : et vous vîtes que je n'en étois pas indigne, puisque loin d'avoir de la répugnance que M. d'Angers fût évêque d'Orléans, j'eus l'honneur de vous dire, que je m'accommoderois mieux de celui-là que de bien d'autres. Mais quelques chagrins que l'on me donne, rien ne m'empêchera de faire le bien de l'église : et je vous en donnerai toutes les preuves qui dépendront de moi. Chacun le trouve où il lui plaît : je tâcherai de le trouver où il sera : je le chercherai de si bon cœur, que j'espere que N. S. me fera la grace de ne point prendre le change, sur-tout si vous m'y aidez par vos prieres. Si nos assemblées se sont passées à merveille, c'est parce que j'ai tout pris sur moi ; mais je vous avoue que mon cœur n'y étoit pas à son aise : et comment pourra-t-il y être dans la suite, de la maniere dont on me traite ? comment pourrois-je dissiper les nuages qui sont élevés, si l'on en forme toujours de nouveaux ? Pardon, madame, si je mets tant d'amertume dans cette lettre : il y en a tant dans mon cœur, que je ne puis la retenir toute entiere : il n'en est pas moins rempli d'estime, de

respect, de vénération et d'attachement pour vous : soyez-en, s'il vous plaît, bien persuadée (1).

LETTRE CCIV.

De Madame de Maintenon.

A Marly, ce 23 Mai 1706.

VOtre lettre est de dimanche, et je ne l'ai reçue que le mercredi au soir. Je la lus hier au roi, qui me dit que M. de Pontchartrain vous avoit envoyé l'arrêt dont il est question : que vous le lui aviez renvoyé, parce que vous ne vouliez pas le faire signifier : et que l'on alloit faire là-dessus ce que vous aviez marqué. Quant à l'abbesse du Port-Royal, le roi dit toujours la même chose : et tout cela ne conclut rien. Le roi sur le troisieme article de votre lettre, me dit qu'il a depuis long-temps mis M. l'abbé de Genetine sur son mémoire, après l'avoir fait sur le témoignage de plusieurs personnes ; qu'il est vrai que le P. de la

(1) Il y a tout lieu de croire que madame de Maintenon ne reçut point cette lettre.

Chaise n'a nullement parlé pour lui, et que c'est de son seul mouvement qu'il a cherché un homme de condition qu'il a d'ailleurs cru bon. Il n'a pas encore signé la feuille; et je crois qu'il ne la signera pas sans faire quelque information.

Vous n'êtes pas sans inquiétude sur l'état du duc de Noailles : cependant j'espere beaucoup. Je viens encore de recevoir une lettre, de même date que les autres, à la vérité; mais qui finit par ces paroles : « Je me réjouis avec vous, » madame, du bon tour que prend la » petite-vérole de M. le D. de Noailles, » dont vous apprendrez bientôt la guérison.

Il ne me reste plus, pour répondre à toutes vos lettres, que l'article qui me regarde, et qui m'assure de la continuation de vos bontés : Je crois les mériter par mes sentiments pour vous, et que j'en jouirois, si personne ne s'y opposoit.

LETTRE CCV.

A Marly, 11 *Janvier* 1706.

MArchez bien droit et bien sûrement, monseigneur, dans l'affaire de Me. de Mondonville. Vous êtes accusé d'aimer les jansénistes, et encore plus

de haïr les jésuites. Ils regardent M. Couet comme leur ennemi. Ne dites ni n'écrivez que ce que vous diriez ou écririez au roi et au P. de la Chaise. Défiez-vous de tout... Soutenez ou excusez le roi, et gardez la force de la vérité pour la lui dire à lui-même. Excusez la liberté de mes conseils et de mes expressions : c'est mon zele qui me les inspire. J'ai toujours oublié de vous recommander l'abbé de Caylus : il a de bonnes intentions et une conduite exemplaire. Tout ce que vous insinuerez au roi contre les lettres de cachet n'en diminuera pas le nombre : on est persuadé qu'elles sont fort nécessaires, et qu'on a droit de les donner ; vous direz de bonnes raisons : mais quelle apparence que vous l'emportiez sur trois ministres, sur tous ceux qui les ont précédés dont ils citent l'exemple, et sur l'habitude de gouverner ainsi ?

LETTRE CCVI.

A Marly, ce 18 Juin.

VOus ne me devez ni respect ni compte de votre conduite. Je dirois à un autre que vous, que ces termes-là sont

une raillerie : mais je les regarde plutôt comme un effet de votre bonté. Je ne vous dirai pas mon avis de votre ordonnance ; et je ne sais point celui des autres : et je ne veux plus en avoir un. Je ne vis qu'hier M. de Chamillart. Il ne me proposa aucune revue particuliere, à moins que vous n'appelliez ainsi l'envie qu'il a de la paix : mais il n'y a rien à inspirer là-dessus au roi, qui en connoît la nécessité, qui n'a pas attendu pour la désirer, l'extrémité où il se voit. Le roi souffre en effet beaucoup, mais très-chrétiennement : et vous seriez content de ses dispositions. La cour est assez sérieuse présentement, et peu disposée aux plaisirs. Je compte beaucoup sur vos prieres et sur celles que vous faites faire en public et en particulier. J'ai dit au roi votre exhortation, qu'il a très-bien reçue. Le P. de Chaise apporte la démission tant attendue ; ainsi vous allez être en état d'édifier le Port-Royal de Paris, et de détruire l'autre.

LETTRE CCVII.

A Saint-Cyr, ce 14 Juillet 1707.

DEpuis que je crains une descente en France (1), j'ai eu envie de vous écrire, monseigneur, pour vous confier ma douleur, mes inquiétudes. Ste. Genevieve a toujours protégé, dit-on, le royaume : et quoi que les libertins puissent penser, on en a vu autrefois des miracles, et le peuple a une grande confiance en elle. Ce n'est pas à moi à vous rien proposer, et encore moins à vous exciter. C'est à vous, monseigneur, à nous conduire, à nous marquer comment il faut appaiser la colere de Dieu. Si l'on n'ose pas faire beaucoup, on peut faire peu, les magistrats s'opposeront-ils aux prieres ? les libertins même croient qu'il y a un

(1) M. le duc de Savoie passa le Var le 11 juillet, entra en Provence le 23 du même mois, et en sortit le 22 août. Il n'avoit point approuvé cette descente, et avoit dit : *Je sais trente chemins pour entrer en France : je n'en sais pas un pour en sortir.* Il y perdit 10000 hommes.

Dieu qui veille sur nous : pourquoi ne croiroient-ils pas qu'on peut le fléchir ? Lisez, je vous prie, la lettre de la supérieure de Chaillot ; je ne mérite point les reproches qu'on me fait : s'il est vrai que le peuple me maudit, c'est qu'il ne me connoît pas : sans hésiter, je donnerois mille vies pour obtenir la paix : mais il vaut mieux qu'on murmure contre moi que contre notre maître. Le duc de Noailles est bien affligé de votre état. Je n'ai pas eu encore le courage de lui faire réponse.

P. S. Il n'y a, monseigneur, qu'à brûler la lettre que je vous envoie.

LETTRE CCVIII.

Ce 5 Octobre 1707.

J'Ai lu votre lettre au roi ; et sur l'heure il a envoyé chercher M. de Pontchartrain qui devoit aller demain à Paris : mais il est parti dès ce soir. Le roi vous envoie, monseigneur, un billet pour lui, tout ouvert, que vous lui rendrez, si ce prieur venu de Rome ne change rien à votre premier plan.

» *A M. de Pontchartrain.*

» *A Fontainebleau, ce 5 Octobre.*

» VOyez le cardinal de Noailles : » et sachez de lui, s'il persiste à » me demander des ordres sur l'éloi- » gnement de quelques religieux du » Port-Royal, depuis les nouvelles » que l'on a eues de Rome : faites là- » dessus tout ce qu'il désirera ».

Signé LOUIS.

LETTRE CCIX.

Ce 6 Octobre 1707.

J'Ai fait voir au roi votre lettre, toute remplie de justifications qu'il avoit déja entendues. Ce n'est pas à moi à y répondre : et le respect que je vous dois ne me permet pas de vous contredire. Il n'est rien en tout cela qui soit à ma portée, que les injustices que j'ose dire que vous faites à M. l'évêque de Chartres, qui ignore souvent les choses dont vous l'accusez. Vous savez très-bien que c'est un saint, et un saint très-doux malgré

cette bile et atrabile dont vous faites de si tristes portraits. C'est moi qui lui attire tous ces désagréments : c'est ce qui m'y rend infiniment sensible. Comme je n'ose entrer en matiere sur la suite de la lettre, il ne me reste qu'à vous assurer que malgré les peines que vous me faites, je suis, etc.

LETTRE CCX.

A Saint-Cyr, ce 8 Novembre 1707.

VOilà cette lettre dont le style n'annonce pas un cœur fort élevé, mais qui n'en est peut-être pas moins estimable. J'ai bien fait des réflexions sur l'honneur que vous me fîtes l'autre jour de me demander mon conseil. Je ne vois par-tout que des écueils : si vous cédez au goût qui regne auprès du roi, vous ne ferez guere de bonnes œuvres nouvelles : si vous suivez trop votre zele, on dira que vous êtes janséniste, ou du moins que vous n'êtes pas assez vif contre ce qui y ressemble. Ce sera-là un grand éloignement, ou du moins un prétexte. C'est à vous, monseigneur, à prendre vos mesures avec Dieu, et à nous les envoyer

bonnes. J'avoue avec la sincérité que je vous dois, que je crains que vous ne soyez favorable au Port-Royal-des-Champs, et que je ne saurois m'imaginer que ces filles n'aient rien retenu de l'esprit, des maximes, des pratiques qu'elles ont vues autrefois. Si cela étoit, il seroit à désirer, pour rassurer le roi, que vous eussiez corrigé quelque chose. Voilà vous parler bien librement; mais vous verrez quelles sont en tout cela mes intentions.

LETTRE CCXI.

A Marly, ce 5 Novembre 1707.

C'Est un manque de prévoyance de la part de M. d'Argenson, de n'avoir pris nulles mesures avec vous pour mettre des filles à Saint-Denis: elles n'y sont qu'en entrepôt: ce sont des sœurs converses. Le roi est très-fâché de votre peine, et m'ordonne de vous le dire. On n'a eu nul dessein de vous rien cacher de tout ce qui s'est passé dans la séparation de cette maison: vous y êtes entré comme on pouvoit le désirer: et ce n'étoit pas un temps à prendre pour vous fâcher. Je vous assure que vous seriez content,

si vous aviez vu la peine que le roi a eue, quand je lui ai fait vos plaintes. Vous savez que loin d'être flatteuse, je ne suis que trop sincere. Je voudrois de tout mon cœur que votre pauvre demoiselle pût nous convenir : ce seroit une bonne œuvre de la tirer de l'état où elle est : sa situation me fait pitié : et c'est le sentiment auquel je m'accoutume le moins. Vous êtes trop bon de penser à ma santé : je ne dois plus espérer d'en avoir : mais je vous supplie de demander mon salut, et de croire que je voudrois de tout mon cœur vous ôter toutes les peines que vous avez. J'espere que nous verrons bintôt notre cher duc de Noailles. Son mérite et mon amitié augmentent tous les jours.

LETTRE CCXII.

A Saint-Cyr, ce 9 Novembre 1707.

LE roi m'ordonne de vous demander pour supérieur du Port-Royal celui à qui vous avez pensé de vous-même, et de vous rappeler que vous lui avez promis de vous défaire doucement de celui qui y est présentement, pour y

établir M. Paulet. Cela suffira pour le rassurer sur cette maison. Vous voyez le repos dont vous jouissez pour le Val-de-Grace, depuis que vous en avez chargé un homme hors de tout soupçon, et que cette maison accusée de nouveautés n'en a plus aucune, et ne tenoit point à ce qu'elle en avoit. J'espere qu'il en sera de même pour celle-ci. Je vous conjure donc, par le zele que j'ai pour vous, de finir promptement cette affaire, à la satisfaction du roi: il n'y a rien que je ne voulusse faire pour la vôtre. Il ne tiendroit qu'à vous de me donner de grands plaisirs; mais il ne faut compter sur rien, et encore moins sur ses amis.

LETTRE CCXIII.

Saint-Cyr, ce 17 Novembre 1707.

J'Admire votre bonté de vous souvenir des prieres que je vous fais pour la satisfaction des dames de Saint-Cyr, parmi les différentes affaires qui vous accablent souvent: j'en suis bien touchée. Quand je reçus hier votre lettre, le roi travailloit dans ma chambre avec M. Voisin. Je lus l'endroit où vous me marquiez votre peine

sur la dissipation des biens de Port-Royal par une garnison. Il ordonna qu'on écrivît sur-le-champ à M. d'Argenson de finir ce scandale, sans perdre un moment. Je crains bien qu'en tout cela il ne se fasse bien des choses contre l'ordre public et contre la volonté du roi: c'est une suite de nos malheurs: nous entassons sottise sur sottise, infortune sur infortune. Je sens tout ce qui vous intéresse: et je donnerois de mon sang pour vous l'épargner; rien ne peut m'empêcher de révérer votre vertu. Nous attendons le duc de Noailles. Je ne puis dire que je le verrai avec joie: car il me semble qu'il n'y en a plus pour moi, et que tout est affliction d'esprit. Je n'ai eu jusqu'ici que des amis malheureux.

LETTRE CCXIV.

A Saint-Cyr, ce 19 Août 1707.

PAr les lettres que notre général écrit au roi, il ne paroît pas presser son retour autant que dans les vôtres. Je crains bien qu'il ne soit pas agréable, non que le roi ne soit content, et très-content de lui, mais parce qu'il le fait dépendre d'une

chose qui, à moi me paroît difficile, et au roi prématurée. Nous en parlerons vendredi. Vous aurez su sans doute la fin du procès de M. de Noyon. Si ses juges lui ont fait un peu de mal, ils ne se sont pas fait beaucoup d'honneur. Il y a bien des sortes de peines dans la vie. Mais il ne faut pas moraliser, en prenant les eaux.

LETTRE CCXV.

De M. le Cardinal de Noailles.

1708.

JE ne puis plus tenir, madame, à la peine que me donnent les nouveaux malheurs de l'état. Il faut, s'il vous plaît, que vous me permettiez de rompre le silence, et d'avoir l'honneur de vous dire à quel point j'en suis touché. Je le suis pour le roi, je le suis pour vous, madame, je le suis pour M. le duc de Bourgogne, je le suis pour le bien public: en un mot, je me sens pénétré par tous les endroits qui rendent cette affaire malheureuse. Il faut adorer les jugements de Dieu, et s'y soumettre: ils sont bien profonds; mais ils n'en sont pas moins

adorables : il est juste que sa volonté soit faite ! Il la faut aimer, quelque dure qu'elle soit. Je n'ose proposer de nouvelles prieres publiques : car je comprends les inconvénients qu'elles pourroient produire dans ces circonstances ; mais je vais faire redoubler les prieres particulieres : il faut faire toutes sortes d'efforts pour fléchir la colere de Dieu, et arrêter son bras furieusement appesanti sur le roi et sur le royaume. Je n'ose témoigner à sa majesté ma douleur. Je prends seulement la liberté de vous supplier qu'elle n'ignore pas mes sentiments sur tout ce qui la regarde. Je suis né, et je mourrai, s'il plaît à Dieu, avec tout l'attachement possible à sa personne et à ses intérêts : je prierai N. S. toute ma vie avec toute l'ardeur dont je suis capable, de la combler de graces, de gloire, de prospérités, et d'années. Je ne cesserai aussi de demander pour vous, madame, toutes sortes de consolations et les moyens de vous faire connoître mon très-sincere et très-respectueux attachement.

LETTRE CCXVI.

De Madame de Maintenon.

A Versailles, ce 9 Septembre 1708.

LE roi a compris, monseigneur, que les prieres continueront tout le mois de septembre, comme vous les proposez. Quoi qu'il arrive, elles seront toujours bonnes : nous sommes chrétiens et malheureux, et nous rougirions d'avouer notre confiance en Dieu et les coups dont il nous afflige ! Le roi attend des nouvelles : je ne sais pas encore s'il en est arrivé : M. le maréchal de Noailles vous instruira mieux que je ne le ferois. Je vous demande pardon de me servir d'une autre main ; mais pour arriver à temps à Saint-Cyr, il faut que je dicte en m'habillant. M. Fagon me dit hier au soir que M. Chamillart s'étoit trouvé mal à Gouvernay : le roi ne le savoit point. Je ne sais ce qui en est. Si Lille n'est pas secourue, on ne pourra s'en prendre au maréchal de Boufflers. Il fait au-delà de tout ce qu'on pouvoit espérer.

LETTRE CCXVII.

Ce 24 Septembre 1708.

JE mourois d'envie, monseigneur, de savoir de vous si vous étiez content du roi. Car ce qu'il me fit l'honneur de m'en dire me parut plein de douceur et de bonté. Dieu veuille que tout puisse se traiter ainsi, et que ce nuage se dissipe! (*Il y a trois lignes de rayées dans la copie que j'ai.*) On ne vous propose point des violences contre eux. Il n'en faut jamais que contre ceux qui refusent hautement de se soumettre à ce qu'une autorité légitime a décidé. Quant aux autres, il faut, monseigneur, les ramener par la douceur et par le bon exemple: vous pouvez leur montrer, avec une doctrine pure, cette morale sévere dont ils se parent, et qui met dans leur parti plusieurs personnes qui cherchent Dieu et qui ignorent qu'il n'est jamais dans les cabales. Je donnerois de mon sang pour entendre dire: « M. le cardinal est bien déclaré » contre les jansénistes. » Je voudrois que vous pussiez voir l'uniformité des soupçons sur vous, depuis les prélats jusqu'aux

plus petites religieuses : « M. le cardinal » n'est point janséniste ; mais il les mé- » nage : M. le cardinal n'est point jansé- » niste ; mais il est obsédé par eux : M. le » cardinal n'est point janséniste dans le » fond ; mais son inclination est pour la » cabale : M. le cardinal n'est point jan- » séniste ; mais ils se parent de lui, quoi- » que dans le cœur ils en soient très- » mécontents ». Voilà, monseigneur, ce que j'entends dire tous les jours, et qui me perce le cœur. Ce qui me console, c'est que je n'ai pas encore trouvé une personne qui vous accuse de jansénisme, ni aucune qui ne vous blâme de n'être point hautement déclaré contre eux.

Vous voyez, monseigneur, le désordre de ma lettre : revenons au fait : la disgrace de M. de Chartres est publique : il en est plus touché que je ne l'aurois pu croire de sa sainteté. Mais la cause qu'on en dit fait encore contre vous. Ne demeurez point pour lui, même comme vous êtes, monseigneur. C'est l'homme du monde qui vous honore, respecte, et aime le plus. J'en ai des preuves convaincantes, et vous le savez bien. Je ne puis voir d'autre cause de votre éloignement pour lui, que sa vivacité contre le jansénisme : et cette cause m'affligeroit plus pour vous

que pour lui. Croyez, monseigneur, que c'est le zele que j'ai pour vous qui me fait parler avec tant de liberté. Au nom de Dieu, revenez pour ce saint évêque: faites finir ce qui se dit là-dessus: on ne persuadera à personne qu'il veuille votre place. Je sais ce qu'il pense sur votre famille: je suis un témoin bien instruit: je ne puis le regarder brouillé avec vous sans vous accuser d'injustice: raccommodez-vous donc, je vous en conjure, quand ce ne seroit que pour l'amour de moi: mais que cela ne paroisse point, et que ce soit par M. de Toul, si vous l'avez encore auprès de vous.

Le roi remet au retour tout ce qui concerne cette malheureuse affaire. Il est fort question dans les derniers papiers d'un M. Reilhac avec vous. Je ne sais si je dis bien son nom. J'ai lu l'article du Sr. Domergue. Les jésuites n'y ont point de part. Ils ont donné une liste: et le roi choisit celui-là, parce qu'il est frere d'un homme que j'avois vu à Maintenon et qui faisoit mes affaires. Je suis ravie que vous ayez vu dans le roi l'estime, la considération, et l'amitié qu'il a pour vous! Plus vous vous attacherez à lui, plus vous l'éloignerez de la domination des jésuites, et plus vous serez en état

de protéger tous les évêques qui ont souvent des affaires à démêler avec eux.

Au reste, notre mariage est déja rompu : Me. de Dangeau veut que sa belle-fille soit dame du palais, et le roi n'en veut pas absolument augmenter le nombre.

Je me porte très-bien, malgré plusieurs peines : vous soulagez la principale par l'espérance où je suis que ce qui vous regarde se terminera heureusement : car il n'y a personne au monde, monseigneur, qui ait pour vous des sentiments plus tendres et plus respectueux.

LETTRE CCXVIII.*

Ce 3 Octobre 1708.

JE sens très-tendrement votre douleur (1), et il me semble que je la comprends dans toute son étendue. Le roi

(1) De la mort de son frere, Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, gouverneur du Roussillon, vice-roi de Catalogne, capitaine de la premiere compagnie des gardes du corps, né le 4 février 1650, mort à Versailles le 2 octobre 1708.

m'apprit

m'apprit hier au soir que Me. la duchesse de Noailles a la fievre. Je vous supplie de me faire savoir ce que vous en apprendrez: car selon toutes les apparences, je ne verrai personne de la famille pour m'en dire des nouvelles. Permettez-moi de vous recommander la duchesse de Noailles au nom de son mari : Me. la maréchale est peu en état d'y penser, et la duchesse de Guiche doit cette attention à elle ou à son frere. Je voudrois bien qu'elle pût entrer aux petites Carmélites. Me. la maréchale n'y a-t-elle pas un droit ? Ma niece aime les couvents, et les filles de Saint-Cyr. Elle pourroit passer des journées avec elles. On l'y meneroit le matin : l'on iroit la querir le soir. Si elle y pouvoit coucher quelquefois, ce seroit encore mieux. Je cherche ce qui peut débarrasser d'elle, et l'amuser. Il n'y a rien de plus aisé : elle sent la perte qu'elle vient de faire : M. le maréchal avoit de grandes bontés pour elle. Je suis avec une admiration pour votre vertu que je ne puis exprimer, votre, etc.

LETTRE CCXIX.

Marly, ce 5 Octobre 1708.

PLus je pense à la perte que vous venez de faire, monseigneur, plus je la trouve grande, et plus j'en suis affligée : c'étoit un digne chef d'une famille comme la vôtre, et qui ne peut être remplacé. On en paroît ici plus touché, qu'on n'a accoutumé de l'être des particuliers. Nous avons sujet de croire qu'il est heureux : c'est donc nous-mêmes que nous pleurons. Je n'oublierai jamais les marques d'amitié qu'il m'a données en mourant. Je ne m'apperçois pas que ce qui s'est passé entre nous ait diminué ma sensibilité pour vous. Votre état me serre le cœur : et vous ne vous consolerez de long-temps d'une telle séparation. Si j'étois maîtresse de ma conduite, je quitterois bien certainement toute autre chose pour être auprès de vous. Je ne dis rien à Me. la maréchale : elle n'est pas en état de m'entendre. Tout est à craindre pour Me. la marquise de la Valliere : Dieu veuille la soutenir ! Me. la duchesse de Guiche s'est acquise l'admiration de tous ceux qui l'ont

vue dans ces tristes moments. Je vous supplie de m'instruire de ce que vous apprendrez du duc de Noailles. Il n'y a certainement rien qui presse sur l'entrée de la duchesse de Noailles aux Carmélites : je ne le propose que pour me décharger d'elle, et la mettre dans un lieu de sûreté, et qui lui plaise. Je meurs de peur qu'étant moins veillée, elle ne fasse quelque imprudence : elle ne voit que des femmes, mais les femmes sont aussi dangereuses que les hommes : il faut que quelqu'un soit occupé d'elle. J'ai permission d'entrer dans tous les couvents de carmélites, et je n'en use point. Les carmélites du fauxbourg ont de l'amitié pour moi, et croient m'être obligées : elles me feroient un sensible plaisir : vous le désirez : mettez tout en œuvre, et nous réussirons : j'aime assez ma niece pour ne désirer que son salut : mais j'aime beaucoup plus son mari, et il ne faut rien oublier pour la lui conserver : il vous seroit facile de la faire entrer dans d'autres couvents : je ne vous le propose point, parce qu'il n'y auroit pas la même sûreté, et qu'elle n'y auroit pas le même goût.

J'ai demandé des logements. Le roi m'a répondu qu'il ne toucheroit à rien que le duc de Noailles ne fût ici, et qu'il

pourroit revenir après la Toussaint : je mets ici une lettre de notre Princesse pour lui. On prie à Saint-Cyr. Je ne suis pas digne de prier pour vous, monseigneur ; mais je ne saurois y manquer.

LETTRE CCXX.

A Marly, ce 12 octobre 1708.

LE roi me dit hier au soir, que le duc de Noailles n'avoit plus de fievre, qu'il demandoit son congé sur ce qu'il n'y avoit rien à faire, et qu'il proposoit déja de repartir avant la fin de son quartier. On lui a mandé qu'il pouvoit partir le 25 de ce mois : ainsi nous l'aurons bientôt ; il ne savoit pas la mauvaise nouvelle.

Je vous fatigue sur les carmélites, mais vous savez par quelle vue : il faut attendre M. le duc de Noailles pour voir son plan : mais quel qu'il soit, s'il laisse sa femme en ce pays-ci, je crois qu'un couvent quand elle est à Paris, et Saint-Cyr quand elle sera à Versailles, rempliroit bien des journées, et soulageroit ceux qui seront chargés d'elle....

La Flandre prend ici toute l'attention. L'on ne m'a pas dit un mot de la bulle.

Je prie Dieu de vous consoler et de vous inspirer ce qu'il y a de meilleur. Point de nouvelles décisives : mais de la maniere dont les armées sont disposées, il pourroit en venir de bien considérables. Vous savez sans doute que M. de Chamillart est allé pour voir M. l'électeur de Baviere qui est à Compiegne : il doit revenir demain au matin.

Je vous assure, monseigneur, que je ne reviens point de la perte que nous avons faite ; que votre douleur m'est toujours présente, et que je vois avec peine que vous ne vous consolerez point. Je crains fort...

LETTRE CCXXI.

Ce 15 octobre 1708.

LE P. de la Chaise dit hier au roi que M. l'archevêque de Cambray ayant taxé son clergé, et devant être taxé lui-même à mille écus par proportion à son revenu, il avoit déclaré qu'il donneroit quinze mille francs pour soulager les curés de son diocese. Le P. de la Chaise accompagna ce récit de toutes les louanges que la chose mérite. Je crois devoir vous

tenir instruit de tout. Si je vais trop loin, monseigneur, il ne tiendra qu'à vous de me modérer. Souvenez-vous que ce que je vous écris n'est uniquement que pour vous.

LETTRE CCXXII.*

A Versailles, ce 22 Octobre 1708.

J'Oubliai hier, monseigneur, de vous dire, que je me suis informée de celui qui dessert la cure de Chevreuse. On le dit fort honnête homme, fort estimé, et suivi dans ses sermons, qu'on prétend être très-bien. Il n'est pas fort-aimé. On a été surpris qu'il ait fait coucher chez lui une de ses pénitentes de Saint-Germain qui a été le voir. On ne soupçonne pourtant aucun commerce contre les mœurs. Voilà tout ce que j'en ai appris. Je suis dans mon lit avec un peu de fievre et une grande fluxion.

P. S. J'ai oublié de vous parler d'une permission au curé de Marly de me confesser dans ma chambre, à cause de ma surdité. Je crois l'avoir déja demandée et obtenue. Je vous prie de me l'envoyer

dans les formes, afin que je ne vous importune plus.

Les dames de Saint-Louis pleurent l'état de l'église (1) encore plus vivement que celui du royaume. Elles ont une vertu et une simplicité que je crois bien agréables à Dieu. C'est le plaisir de vous entretenir qui me fait toujours oublier ce que j'ai à vous dire.

LETTRE CCXXIII.

Vendredi matin, 1708.

QUoique je n'aie vu qu'un échantillon de ce que vous m'avez confié, monseigneur, j'en vois assez pour vous remercier d'un si grand présent. Mandez-moi, s'il vous plaît, s'il faut vous rendre

(1) Le cardinal de Noailles, lassé des plaintes qu'on portoit contre lui, avoit écrit dès le mois d'août au pape pour sa justification. Le pape répondit à sa lettre en donnant au courier, qui la lui avoit apportée, un bref contre le livre du P. Quesnel, dont la condamnation n'avoit encore été demandée ni par le roi, ni par les évêques. Dix ans auparavant, le pape Innocent XII avoit justifié ce livre par sa censure contre le dénonciateur.

ces cahiers, à mesure que nous les lirons, en nous permettant de les copier. Je vous demande encore la lettre de M. de Meaux, écrite autrefois aux religieuses de Port-Royal des Champs : elle est si propre à porter les filles à la soumission et à la simplicité, et cet auteur est si révéré à Saint-Cyr, que j'espere qu'il y aura de l'utilité à y mettre ce morceau. Un peu de fievre et un grand rhume m'obligent à me servir de la main de Mlle. d'Aumale : il faudra bien vous y accoutumer ; car mes forces diminuent tous les jours ; mais mes sentiments survivent à mes forces.

LETTRE CCXXIV.

Ce 16 janvier 1709.

JE croyois que nous aurions l'honneur de vous voir aujourd'hui : j'avois remis à vous rendre mille graces de la lettre que vous avez écrite, pour autoriser celle de feu M. de Meaux : elles seront mises l'une et l'autre dans les archives de Saint-Cyr. Il est très-important que mes filles voient à l'avenir ce que de tels prélats ont pensé sur la révolte de celles

de Port-Royal-des-Champs. Vous avez mis dans la vôtre, monseigneur, tout ce qui peut affermir les dames de Saint-Louis dans leur obéissance et dans leur simplicité. Je vous en remercie encore plus pour l'avenir. Le roi ne peut sortir, à son grand regret : il en a quelquefois des vapeurs : car l'air lui est absolument nécessaire. Son capitaine des gardes s'en passe mieux, et me paroît frilleux comme un vieillard. Notre ami M. le maréchal de Boufflers travaille treize ou quatorze heures par jour. Je crains qu'il ne se tue. Ses travaux sont très-utiles au service et au rétablissement des troupes. Obtenez-nous la paix, monseigneur, et croyez que personne ne vous honore plus que moi.

LETTRE CCXXV.

A Versailles, ce 16 février 1709.

J'Ai donné, monseigneur, un de vos mandements au roi, un à M. le duc de Bourgogne, un à Me. la D. de Bourgogne, un à M. le duc du Maine, un à Saint-Cyr, et un à moi-même. Je l'ai lu avec un esprit de critique, parce que

vous m'aviez dit qu'il pourroit bien déplaire : et je n'y ai pas trouvé un mot que je voulusse retrancher. Il est plein de piété, de vérité : il touche les endroits les plus nécessaires dans les circonstances : il nous fait envisager nos malheurs sans nous décourager : en un mot, tout est, monseigneur, parfaitement bien. Mon approbation vous est assez inutile ; mais le plaisir de louer une si belle chose m'est nécessaire.

Il est vrai, monseigneur, que je suis fort inquiete de M. le maréchal de Boufflers : il doit se reposer à Douay, et venir ici dès qu'il le pourra. Le roi jugera alors s'il peut servir cette campagne.

Il seroit fort à désirer de trouver quelque chose de bon pour Maubuisson : mais les meilleurs sujets sont ordinairement les moins connus. Je crois que le roi ne se hâtera pas, et qu'il va nommer son confesseur.

Vous me confondez, monseigneur, quand vous me parlez de respect. C'est à moi à en avoir pour vous : et je n'y manque pas assurément.

LETTRE CCXXVI. *

A Saint-Cyr, 5 mai.

JE n'entends point parler de l'espérance que vous m'aviez donnée sur la procession de Sainte-Genevieve. Il me semble pourtant que notre mal croît tous les jours. Vous ne sauriez y être insensible. Je dois dire adieu aujourd'hui à notre duc de Noailles. Il part bien tristement, et ne nous rrouve pas affligés mal-à-propos.

Voici, monseigneur, la réponse de Me. de Querjean, et un mémoire dont M. le duc de Foix doit être chargé. Je trouve un accommodement bien difficile dans ce temps-ci, quand il dépend de dix mille écus. J'ai une migraine qui raccourcit un peu ma lettre. Sans cela je vous aurois prié d'envoyer notre jeune abbesse seule à Gomer-Fontaines, et d'engager Me. sa mere à attendre qu'elle y fût établie.

LETTRE CCXXVII.

A Saint-Cyr ce 25 février 1709.

MR. de Chartres m'a toujours paru très-honnête homme, et prêt à s'exposer à tout, plutôt que de blesser sa conscience. Il n'y a pas de remede. Mais c'est une fâcheuse affaire d'avoir aussi à blesser M. le chancelier par un endroit aussi sensible, et qui retombera par l'oncle et par le neveu sur l'épiscopat. Est-il possible que M. l'abbé Bignon ose se déclarer contre vous, et que M. le chancelier ne lui impose pas silence? Il y a tant d'endroits et de raisons pour vous respecter, que je ne comprends pas qu'on puisse vous manquer. Je suis ravie des prieres publiques. Je vous supplie de m'en faire voir le mandement. Je ne sais comment ces malheureux temps de carnaval se sont passés à Paris. Mais je puis vous assurer que les bals de Marly ont été aussi innocents, que ces divertissements-là peuvent l'être; et qu'excepté Me. la duchesse de Bourgogne, il n'est personne qui ne soit charmé de les voir finir. J'ai laissé à Marly les lettres que vous m'ordonnez de vous rendre. Je les donne à M. le maréchal de Noailles,

LETTRE CCXXVIII.

Ce 25 Août 1709.

JE n'ai pas besoin d'un plus grand papier pour répondre à votre lettre que le roi veut compter pour rien, m'assurant que vous avez conclu avec Mr. Desgranges, et qu'il vous a laissé le maître du parti que vous prendriez.

Je m'intéresse fort à vos pauvres, monseigneur, mais beaucoup plus au peuple, et à cette cherté du bled, dans le temps que l'orge rapporte d'une façon miraculeuse. Le duc de Noailles me presse vivement de renvoyer votre messager.

LETTRE CCXXIX.

Marly, ce 3 Septembre 1709.

VOs commissions m'honorent, monseigneur, mais il faut toujours aller aux ministres: et le roi me charge de vous mander qu'il ne peut vous répondre qu'il n'ait vu M. Desmarets.

Votre bon cœur, monseigneur, vous

rend sensible à la perte (1) d'un ancien ami que vous avez toujours regardé comme un saint. Et vous comprenez quelle peine c'est pour moi de voir mourir ce véritable ami qui est si difficile à trouver. Dieu l'a voulu: je gémis et je me soumets.

Nous attendons aujourd'hui des nouvelles de l'état où M. Maréchal (2) aura trouvé M. de Villars (3); quelle perte, si la mort nous le ravit aussi! Ce sera une suite de nos malheurs.

Je ne crois pas, monseigneur, que vous ayez un ami dans ceux qu'on vous donne, qui parle de vous, comme j'en entendis parler hier à votre ennemi M. l'archevêque de Rouen.

Vous savez bien que notre duc de N*** a fait encore quelque petite chose qui marque qu'il ne s'endort pas. Mr. Voisin m'a dit, qu'il croyoit que nous pourrons le voir à la fin du mois. J'ai l'honneur de vous écrire avec la fievre: je l'ai apportée ici pour être plus en repos.

(1) De M. Godet Desmarais, évêque de Chartres.

(2) Premier chirurgien du roi.

(3) Blessé à la bataille de Malplaquet.

LETTRE CCXXX.

A Saint-Cyr, ce 14 Septembre 1709.

JE suis bien fâchée, monseigneur, que cette demoiselle ne vous soit pas propre; la misere l'a accablée: de-là cette ignorance que vous ne voyez pas à Saint-Cyr. Ne pourrois-je point avoir une copie du pardon que la religieuse d'Amiens vous demande? On est fort curieux ici de pareils papiers: ils ne peuvent qu'édifier. Je ne fais plus que languir. Je suis dans un état de foiblesse qui ne me permet plus d'écrire de ma main. Il me semble que mon secretaire ne vous déplaît pas. Dispensez-moi de la visite dont vous avez coutume de m'honorer. Saint-Cyr est dans l'affliction, et moi aussi, de l'extrémité où se trouve M. de Chartres, qui reçut hier matin Notre-Seigneur, que nous croyons mort présentement. Laissez-moi me livrer à ma douleur. Un autre jour, je recevrai avec joie Mr. l'abbé d'Argenson sur le portrait que vous m'en faites. Le roi ne m'a encore rien dit de votre audience.

LETTRE CCXXXI.

A Saint-Cyr, ce 13 Février 1710.

UNe demoiselle de Saint-Cyr est revenue de Gomer-Fontaines, et m'a pénétrée de tristesse. Notre abbesse souffre beaucoup : on mange du pain d'orge très-dur et très-noir : on retire les pensionnaires : un de mes gens va reprendre sa fille que j'y avois mise ; celle que j'ai ici est très-seche, et marque bien la famine qui est dans cette maison. Faites une petite quête dans la vôtre, monseigneur, pour une fille de condition, de mérite, affamée, et votre parente. Je vois quinze ou vingt louis dans votre famille, si chaque personne en veut bien donner un. Une de vos dames du palais obtiendroit une quête de Me. la duchesse de Bourgogne, si elle la vouloit bien demander. Vous me direz que je n'aurois qu'à la faire ; mais, en vérité, il n'est pas juste que tout tombe sur moi. Ce petit secours donneroit du bled, pour mêler avec l'orge jusqu'à la récolte.

Je vous envoie les cent écus que vous me faites donner à votre dame allemande,

Je ne doute pas qu'elle n'en ait grand besoin, mais je n'ai nulle raison de la préférer à tant d'autres miseres qui nous environnent : et je vous avoue que mon inclination m'auroit portée à donner plutôt cette petite somme à Me. de Gomer-Fontaines que j'aime, qu'à une étrangere que je ne connois pas. Mais tout ce que vous faites, monseigneur, est bien fait. Qu'il est triste d'avoir à retrancher ses charités, quand la misere augmente! Dieu veut que nous la ressentions, en nous privant des moyens de la soulager dans les autres.

LETTRE CCXXXII.

A Saint-Cyr, ce 9 Juin 1710.

LE roi a lu votre mandement, et a mis un trait de plume à deux endroits qu'il m'a ordonné de vous expliquer. Le premier est sur le mot de *demander la paix*, qu'il croit n'être pas de sa dignité ; vous le changerez aisément. Le second est sur l'usure : il croit qu'il seroit bon dans ce temps-ci d'appuyer un peu plus sur l'usure par rapport à l'argent, et encore plus sur celle du bled qui est

contraire à la nature, et abominable même parmi les payens.

Le roi a reçu quelques avis sur ce que les peuples ne sont point assez instruits, ni assez éclairés sur ce qu'ils lui doivent. C'est à lui à les conserver, à les défendre; mais il ne le peut sans leur secours. Travaillez sur cette idée, et l'on vous sera obligé. Je croirois ces instructions plus nécessaires à Paris où tout l'argent est si bien renfermé, que dans les provinces qui ne sont que trop épuisées par ce qu'elles donnent au roi. On en a dit un mot au P. le Tellier.

J'ai dit tout ce qui est dans votre lettre au roi, qui l'a reçu comme il le doit de son archevêque. Il a diminué sa table à Marly: il a envoyé sa vaisselle d'or à la monnoie: il a donné ses pierreries à M. Desmarets pour les mettre en gage, si on le peut. « Il sera toujours prêt, dit-il, » à se dépouiller pour des peuples qui » ont tant fait pour lui ».

Je reçus hier un gros paquet du duc de Noailles, qui croit la paix faite, et qui raisonne sur ce pied-là: il a envoyé un courier à M. de Chamillart, pour mander qu'il manque de tout: il prend du quinquina, il a la fievre: je ne doute pas que vous n'ayez de ses nouvelles. Je ne sais

quand on renverra le courier. Tout va ici assez lentement.

P. S. Votre mandement nous a paru très-beau, quoique lu avec un peu trop de précipitation : la religion ne peut mieux servir la politique.

LETTRE CCXXXIII.

A Marly, ce 8 Janvier 1711.

JE suis ravie, monseigneur, de l'heureux effet de votre admirable lettre. Quoiqu'incapable d'en juger, je l'entendis lire avec un grand plaisir et une grande attention ; mais vous savez que je n'ai entendu que trop discuter ces matieres-là. Il me paroissoit à chaque ligne qu'on ne pouvoit s'expliquer plus clairement et avec moins de ménagement. Depuis, j'ai reçu des lettres de fort habiles gens qui confirment mon suffrage. La critiquera-t-on encore ?

J'ai toujours été malade, et je n'ai pu encore lire l'ouvrage entier de M. de Nîmes (1). J'ai jeté l'œil sur quelques

(1) Esprit Fléchier.

endroits : il me paroît très-agréable. Je n'ai pas l'esprit bouché sur cette matiere-là comme sur l'autre. J'ai de l'expérience, et mon attrait ne me permettoit pas autant d'objections que Flavie en fait. Je le ferai copier, puisque vous me le permettez, monseigneur ; mais je crains de garder l'original trop long-temps.

M. de Basville mande à M. Voisin, que le D. de Noailles a quinze pieces de canon qui battent en brêche le Fort Rouge, qu'il ne manque de rien, et que tout va bien. C'est tout ce que nous en savons : et ce n'est pas assez pour nous. Voilà le premier moment dont j'ai pu disposer. Je suis accablée de monde, et dans une très-grande foiblesse. Mon tempérament s'altere tous les jours : mes sentiments pour vous ne se ressentent point du déclin de mes ans.

LETTRE CCXXXIV.

A Marly, ce 5 Février 1711.

JE ne puis m'empêcher, monseigneur, de me réjouir avec vous de la prise de Gironne, qui nous inquiétoit par tant de côtés. Celui qui en a apporté la nouvelle

ne se peut taire sur le duc de Noailles. Il dit au roi qu'il avoit suivi tous ses généraux ; mais qu'il les surpassoit tous, qu'il avoit la prévoyance de Turenne, la valeur de Créqui, je ne sais quoi de la Frézéliere, et le détail de Jaquier. Ce sont ses propres termes. Quoique son récit se fît à l'heure où d'ordinaire je m'endors, je vous assure qu'il ne m'en échappa pas un mot, et que cet homme m'a fait passer une bonne nuit. Vous me vîntes bien vîte à l'esprit, quoiqu'un peu fâchée contre vous de ne m'avoir point mandé que vous ne viendriez pas. M. Planque me dit que notre duc de Noailles est très-fatigué : mais la joie le remettra. J'attends de vos nouvelles.

LETTRE CCXXXV.

Du cardinal de Noailles.

Ce 6 Février 1711.

SI le duc de Noailles avoit moins de part à la prise de Gironne, j'aurois eu l'honneur de vous prévenir et de vous témoigner ma joie d'un succès utile au service du roi. Je suis très-sensible à la

bonté que vous avez eue d'écouter avec plaisir, quoiqu'à une heure incommode, les louanges que M. Planque a données à son général. Il me paroît qu'il n'est pas seul à en parler de même, et que toute son armée est aussi contente de lui, mais le principal est que le roi le soit; je m'en flatte; car il me paroît qu'on ne pouvoit mieux faire, et que l'événement est important pour les affaires de sa majesté comme pour le roi son petit-fils; je sens comme je dois la bonté que vous avez eue de penser si vîte à moi pour cela, quoique fâchée contre moi, sans l'avoir mérité. Il y a eu du malheur dans cette occasion, comme dans plusieurs aventures de ma vie, du malheur et point de faute. J'envoyai mardi un courier exprès à Versailles; et comme mon aumônier au grand nez est des amis de M. Manceau dont je connois l'attention et la solidité, il lui écrivit de ma part pour le prier de vous dire, madame, qu'un commencement de rhume avec le grand froid qu'il faisoit ce jour-là, et celui que j'avois essuyé la nuit et le jour de la derniere fête, m'empêcheroit d'avoir l'honneur de vous voir mercredi matin. Je suis bien mortifié que vous n'en ayez pas été avertie. Ma belle-sœur, qui le savoit, n'avoit

garde de vous le mander : elle vouloit m'escamoter mon audience.

LETTRE CCXXXVI.

De madame de Maintenon.

A Marly, ce 15 avril 1711.

VEnez quand vous voudrez, monseigneur, faire votre triste compliment. Le roi est abatu ; mais, graces à Dieu, il n'est pas malade. L'air contagieux empêchera de rendre au corps (1) les honneurs qui lui sont dûs. On le portera à Saint-Denys dans un carrosse avec un aumônier, le premier gentilhomme de la chambre, douze gardes, et douze flambeaux. Il ne sera point ouvert, et on le mettra, en arrivant, dans le caveau. Je n'ai pas la force de rien dire de plus.

(1) De Louis, dauphin de France, mort à Meudon, de la petite-vérole, le 14 avril.

LETTRE CCXXXVII.

A Marly, ce 2 Mai 1711.

VOus pourrez venir mercredi, monseigneur. Ce n'est pas avec plaisir que je demande ces audiences pour vous, n'y prévoyant rien que d'affligeant; les gens bien intentionnés craignent autant le bruit que les méchants l'aiment. Ce seroit un grand malheur, si tout ceci attiroit quelque chose contre l'épiscopat: et je suis persuadée que vous aimeriez mieux abandonner vos intérêts particuliers que d'y avoir contribué: on ne peut excuser la publication de la lettre: les jésuites se défendent d'y avoir aucune part.

LETTRE CCXXXVIII.

De M. le Card. de Noailles.

A Paris, 4 Mai 1711.

MOn malheur est complet, madame, je suis calomnié, outragé, disgracié. Les jésuites m'avoient poussé de mille manieres:

manieres : leur malice sembloit épuisée, ma patience ne l'étoit pas. Aujourd'hui ils engagent deux évêques à me diffamer auprès du roi : ils affichent des mandements contre moi aux murs de ma cathédrale, à la porte de l'archevêché ; et l'on veut que je me taise, et que je consente par un lâche silence à mon propre déshonneur. Les trois évêques ont répandu une mauvaise doctrine dans mon diocese : c'est à moi à réparer le mal. Est-il juste que tandis que les plus vils de tous les prélats font des mandements, un archevêque de paris n'ait pas le droit d'en faire ? Je vous supplie, madame, de le lire avec attention, et d'avouer qu'après tant de modération je n'avois pas lieu de m'attendre à la lettre que le roi m'a fait écrire par M. de Pontchartrain (1).

(1) Le roi, piqué de ce mandement, lui avoit fait écrire, que puisqu'il s'étoit fait justice lui-même, il pouvoit se dispenser de venir à Marly.

LETTRE CCXXXIX.

De Madame de Maintenon.

1711.

LA lettre des évêques est insoutenable. Vous devez venir recevoir la réponse du roi sur la réparation que vous demandez ; et dans l'intervalle, vous faites un mandement. On disoit hier tout haut dans le sallon de Marly, que jusques-là vous faisiez pitié, mais qu'on ne pouvoit plus vous excuser. J'avois déja vu le mandement, et je croyois bonnement qu'il ménageoit les évêques : on se moque de moi, et l'on prétend qu'ils en seront très-offensés. Tout cela me passe : mais encore une fois, monseigneur, ne vous brouillez pas avec le roi : vous connoissez sa religion, sa bonté pour toute votre famille, son amitié particuliere pour vous : est-il possible que vous vouliez augmenter ses peines, et qu'un intérêt personnel vous fasse rompre avec lui ?

LETTRE CCXL.

De M. le Card. de Noailles.

Ce 11 *Mai* 1711.

MR. Voisin et moi, madame, nous avons discuté l'affaire : et je veux bien sacrifier au roi et à la paix, cette instruction que j'ai promise dans mon mandement. Je vous prie d'être attentive à la maniere dont ce ministre me justifiera. Vous verrez, madame, par le compte qu'il doit vous rendre, que le sallon de Marly ne raisonnoit pas juste : et j'ai lieu de croire que les mêmes personnes parloient ailleurs autrement. Le roi se charge de la réparation qui m'est due : je n'ai plus qu'à le remercier et à attendre ; moyennant cela, tous les procédés finiront de ma part : mais finiront-ils de la part des jésuites, et de ceux qui me persécutent depuis si long-temps ? Je ne puis l'espérer, à moins que S. M. n'emploie toute son autorité pour leur imposer silence. Ils veulent me perdre, à quel prix que ce soit : que dis-je ! ils se sont mis en tête d'avilir l'épiscopat : ils s'en rendent

les maîtres, en le divisant et en y faisant entrer les sujets les plus minces et les plus dépendants d'eux. Le P. le Tellier est dans ce goût, plus qu'aucun autre : et tout est à craindre de son caractere ; vous n'en doutez pas, madame : et je juge combien vous souffrez de ne pouvoir le dire tout haut.

LETTRE CCXLI.

De *Madame de Maintenon.*

Ce 13 *Juin* 1711.

NE pensez à rien, monseigneur, de ce qui vous regarde, jusqu'à la fin de l'assemblée. Voilà la derniere fois que je vous écrirai de cette malheureuse affaire : j'ai trop de raisons de ne m'en pas mêler. Je reprendrai le personnage que je dois faire, qui est de prier Dieu que tout se passe à sa gloire, au bien de l'église, et au vôtre particulier, monseigneur, qui m'intéresse toujours vivement.

RÉPONSE.

Je sais, madame, prendre mon parti : je ne manquerai point de me rendre le

mercredi auprès du roi, et ne m'excuserai point de présider à l'assemblée. Je pourrai y essuyer quelques tracasseries ; mais je m'y exposerai volontiers pour le service du roi... Assurez-le donc, madame, que je ne veux plus songer qu'a son affaire, et que je ne lui dirai pas, mercredi, un mot de la mienne.

LETTRE CCXLII.

De Me. de Maintenon.

Ce 18 Juin 1711.

SEroit-ce une priere incivile, monseigneur, de vous demander les trois harangues que vous prononçâtes hier, pour les montrer aux dames de Saint-Louis ? Autant que je les sevre de tous les plaisirs de dehors, autant suis-je soigneuse de leur en procurer au-dedans ; et il me semble qu'il n'y a rien dans celui-là de contraire aux bonnes mœurs. Après vous avoir exposé mon désir, je suis soumise au refus, si vous le jugez à propos : il ne diminuera, ni le sincere attachement que j'ai pour vous, ni le respect que je vous

dois. On est charmé de ces harangues; et comptez, monseigneur, qu'il n'y a personne qui ne vous aime, ou qui ne voulût vous aimer de tout son cœur.

LETTRE CCXLIII.

De M. le Card. de Noailles.

A Conflans, ce samedi 20 Juin 1711.

MEs harangues, madame, ne sont pas dignes de l'honneur que vous leur faites. Je vous en envoie des copies, pour ne pas retarder d'un moment ce qui peut vous faire plaisir : voilà de quoi occuper quelques instants la récréation de vos dames : je souhaite qu'elles en soient contentes, et qu'elles puissent les porter à me faire un peu de part de leurs prieres que je crois fort bonnes.

Je ne sais, madame, s'il faut que je paroisse à Marly cette semaine ? Je ne veux rien que ce qui sera le plus agréable au roi : ordonnez-en, s'il vous plaît, madame ; et si vous jugez à propos que j'y aille, ayez la bonté de m'en obtenir la permission. L'assemblée va son chemin en paix jusqu'à présent : il ne

tiendra pas à moi qu'elle ne dure. J'en presse la fin tant que je puis : mais il faut prendre les moyens les plus sûrs et les plus doux de fournir au roi ce que nous lui avons donné. J'y travaille de mon mieux : je le ferai toujours avec grand soin à vous faire connoître, madame, l'attachement respectueux, etc.

P.S. Pardonnez, je vous prie, madame, les ratures de ces copies : je crois qu'il vaut mieux vous les envoyer telles qu'elles sont, que retarder pour en faire faire de plus correctes.

LETTRE CCXLIV.

Du même.

Paris, ce mardi 23 Juin 1711.

VOilà, madame, des exemplaires de ces harangues, plus corrects que la copie que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, où il est échappé quelques fautes au copiste et à moi. J'attendois vos ordres pour aller à Marly. Je ne veux sur cela que ce qui peut être le plus agréable au roi : un voyage est fatigant dans cette saison, sur-tout quand il est joint à

toutes les affaires dont je suis chargé. Je fais tout ce qui est possible pour finir promptement notre assemblée. J'ai un grand intérêt à l'abréger : mais il n'est pas aisé en ce temps d'assurer la levée de huit millions.

Je suis bien-aise et bien fâché de l'espérance que vous me donnez, madame, de revoir bientôt le duc de Noailles : il vous portera sans doute des choses fâcheuses, et il en trouvera ici.

Je tâche de conserver de l'égalité et de la douceur ? et je tiens pour cela de mon mieux mon cœur à deux mains. Mais pour de la joie, j'avoue que je ne vais pas jusques-là ; vous n'en serez pas surprise, madame ; donnez-moi du moins, je vous supplie, celle d'être bien persuadée, etc.

LETTRE CCXLV.

Du même.

Ce 25 Juillet 1711.

PErsonne n'a douté jusqu'ici que les jésuites ne fussent la principale cause de tout ce qui se passe aujourd'hui contre

moi : j'en avois déja bien des preuves ; mais en voici une nouvelle capable de convaincre les plus incrédules.

C'est une lettre qui est tombée entre mes mains d'une maniere si extraordinaire, qu'on doit la regarder comme un coup du Ciel, qui n'a pu souffrir qu'une intrigue si indigne et si dangereuse demeurât plus long-temps secrete, et qui l'a voulu découvrir si clairement qu'il n'y eût plus la moindre ombre de doute.

L'abbé (Bochart) ci-devant jésuite, et toujours fort attaché à eux, encore plus à la fortune, a écrit à M. l'évêque de Clermont son oncle, âgé de près de quatre-vingts ans, et naturellement foible, pour l'engager à signer contre moi une lettre au roi, qu'on lui envoie toute faite, et un mandement qu'on lui a déja envoyé tout dressé. Je ne sais entre les mains de qui il mit d'abord son paquet : mais il est tombé en celles d'un prêtre, que l'un de ceux qui l'avoient trouvé alla consulter sur l'usage qu'on en devroit faire. Ce prêtre, après avoir lu tout ce qu'il contenoit, voyant la conspiration faite contre moi, se crut obligé de conseiller qu'on me le remît ; ce qui a été exécuté.

Voilà, madame, les pieces qui s'y sont trouvées : la seule lecture vous persuadera

de la noiceur et des suites dangereuses de cette cabale. Ma premiere pensée avoit été d'aller à Fontainebleau porter moi-même ces actes : mais j'ai eu peur que comme on ne m'y attendoit pas, cela ne fît trop de bruit ; et quoiqu'on ne le ménage pas contre moi, je veux toujours le ménager tant qu'il ne sera pas nécessaire pour le bien de l'église.

J'ai l'honneur d'envoyer toutes ces copies à monseigneur le Dauphin : comme le roi l'a chargé de cette affaire, j'ai cru lui en devoir rendre compte. Je prends aussi la liberté d'en écrire à S. M. Je vous prie, madame, de vouloir bien lui rendre cette lettre.

L'affaire est non-seulement importante pour moi, mais pour la religion. C'est se jouer d'elle, que de traiter ainsi ses premiers ministres, et ce que Jesus-Chrit a mis de plus important entre leurs mains, comme le dépôt de la foi et de la doctrine. Au-lieu d'attendre leur jugement et de les laisser décider devant Dieu, et selon les regles qu'il leur a prescrites, on leur envoie des décisions toutes faites : et par qui ? par leurs subalternes, qui n'ont aucun droit de prononcer, mais qui distribuent les graces, dont le crédit fait peur à tant de gens. Quel renverse-

ment, quel scandale, et quel préjudice à la religion !

Vous le comprendrez aisement, madame, et votre piété vous y rendra plus sensible qu'une autre. Je prie Dieu de l'augmenter de plus en plus.

LETTRE CCXLVI.

Du même.

Ce 11 Août 1711.

QUoique vous ne m'ayez pas fait l'honneur de m'apprendre, madame, l'impression qu'ont faite sur vous les pieces découvertes qui font aujourd'hui tant de bruit, je ne suis pas moins persuadé, connoissant, comme je fais, la droiture de votre cœur, que vous en avez été très-blessée. Dans cette confiance, j'ai recours à vous pour tirer de cette découverte tout l'avantage qu'elle doit produire. Dieu ne l'a permise, ou pour mieux dire, ordonnée, que pour faire connoître au roi l'abus que le P. le Tellier fait de sa confiance, et combien il est nécessaire pour le salut de S. M. qu'elle la mette en de meilleures mains. Je crois devoir en

conscience faire tous mes efforts pour l'y porter. Ainsi quelque difficile que soit l'entreprise, je prends la liberté d'en écrire au roi, et de vous supplier, madame, de rendre ma lettre à S. M.

Je n'y cherche que son salut : je ne prétends point me faire honneur dans le monde du succès, s'il y en a. Je garderai religieusement le secret de la proposition que j'ose faire. Si elle réussit comme je le demande à Dieu avec instance, la gloire en sera toute pour le roi : hé ! que de graces n'en reviendra-t-il pas à sa majesté ! Elle croira peut-être que le ressentiment a part à mes remontrances, les faisant dans un temps où je suis offensé personnellement. J'ai fait d'abord devant Dieu ce que j'ai dû pour vuider mon cœur de tout ressentiment : je le tiens à deux mains, selon la maxime et la pratique de St. François de Sales, afin qu'il ne m'échappe pas, et que l'amour-propre ne le séduise point. Avec cette précaution, je crois devoir agir pour le bien de l'église et pour le salut du roi. Comment peut-on l'espérer, tant qu'il sera dans les mains d'un confesseur, qui, loin de le porter à la vertu par son exemple, manque au premier principe de la pro-

bité et de la sincérité, s'étant offert d'affirmer avec serment qu'il n'a aucune part à ce qui s'est passé, quoiqu'il en soit le principal auteur, comme le prouvent les pieces qui ont été découvertes par un coup de providence si surprenant?

Quel tort ne fera point à l'église un confesseur de ce crédit, qui ne fait pas difficulté de l'exposer à un schisme pour satisfaire son acharnement contre moi, qui corrompt les évêques par des espérances de fortune, qui les divise, les dégrade, au-lieu de se soumettre à leurs décisions, les oblige de recevoir les siennes, et de les publier sous leurs noms non-seulement dans leurs dioceses, mais dans le mien et dans toute l'église de France? De quelles extrêmités n'est pas capable un esprit de ce caractere! Vous savez, madame, comment des gens de bien que vous estimez en parlent. Je puis vous assurer que c'est un sentiment bien commun, et que quand il n'y auroit que le décri où est tombé le P. le Tellier, ce seroit une raison assez forte pour l'ôter de sa place. Car il ne convient pas que la confiance du roi soit entre les mains d'un homme de si mauvaise réputation. Elle n'est point raccommodée par la deuxieme lettre de l'abbé Bochart: car il

ne fait que se couvrir d'une nouvelle confusion, sans laver le P. le Tellier.

Mais il n'est pas ici seulement question de l'opinion du monde. Peut-on croire que ce pere soit plus agréable à Dieu qu'aux hommes ? S'il y a beaucoup à craindre pour le salut du roi, s'il demeure sous sa conduite, il n'y a pas moins à craindre pour le mien, si je demeure dans le silence : ainsi je le romps pour délivrer mon ame. Mais je voudrois bien aussi délivrer celle du roi. Je m'y intéresse non-seulement par le devoir de ma charge, mais par un attachement personnel, qui me rend plus sensible que je ne puis dire, à ce qui regarde S. M. et à son salut plus qu'à tout le reste, puisque c'est ce qu'il y a de plus important pour elle. Je sais combien vous le souhaitez aussi, madame ; ainsi je ne vous exciterai point à y contribuer autant que vous pourrez : j'aurai seulement l'honneur de vous dire, que voici l'occasion la plus essentielle et la plus importante pour y travailler utilement ; c'est assez de vous la montrer pour vous animer à en profiter. Je prierai Dieu, avec toute l'ardeur dont je serai capable, de vous donner des paroles efficaces, et de bénir tout ce que votre zele vous fera faire pour le succès d'une si grande affaire, etc.

LETTRE CCXLVII.

De Mad. de Maintenon.

Ce 13 *Août* 1711.

VOus me connoissez assez, monseigneur, pour savoir ce que je pense sur la derniere découverte : mais bien des raisons doivent me retenir de parler. Ce n'est point à moi à juger et à condamner : je n'ai qu'à me taire et prier pour l'église, pour le roi et pour vous, monseigneur, dont les intérêts particuliers me seront toujours chers. J'ai donné votre lettre : elle a été lue d'un bout à l'autre, et c'est assurément tout ce que je puis vous en dire. Je crois que le secret sera gardé de ce côté-ci. L'on ne pense pas tout-à-fait comme vous : mais j'espere que l'affaire s'accommodera, et que le temps adoucira les esprits. C'est, monseigneur, tout ce que j'ai eu la force d'écrire aujourd'hui, étant plus abatue de tristesse et d'incommodité qu'à l'ordinaire.

LETTRE CCXLVIII.

De M. le Card. de Noailles.

Ce 20 août 1711.

JE n'ai, madame, conservé à quelques jésuites des pouvoirs de prêcher et de confesser, que parce que le respect que j'ai pour le roi me retient. S. M. ne laissera pas d'en être fâchée ; mais pour lui plaire, il ne m'est pas permis d'offenser Dieu. Je crains même d'en trop faire, pour marquer mon respect et ma soumission pour elle. Je donne de nouveaux pouvoirs au P. le Tellier, quoique ce soit lui qui mérite le mieux de n'en plus avoir : j'en fais le sacrifice au roi, et les remets à sa conscience, priant continuellement Notre-Seigneur de lui faire connoître le péril qu'il court en confiant son ame à un homme de ce caractere.

LETTRE CCXLIX.

De Madame de Maintenon.

Le dernier jour de l'an 1711.

VOilà, monseigneur, ce que vous avez demandé. Je serai toujours très-sensible, et peut-être trop sensible à tout ce qui vous fait de la peine. J'ai été malade : de-là, le silence dont vous vous plaignez. J'ai donné votre lettre et vos mandements. Je vous obéirai en tout ce qui sera raisonnable. Votre nouvelle démarche est une nouvelle douleur pour ceux qui vous sont véritablement attachés. Vous ne doutez pas que je ne vous le sois toute ma vie : elle ne durera pas long-temps, et bientôt la mort va me dérober au présent qui m'attriste et à l'avenir qui m'effraie. J'ai passé mes jours dans les plaisirs et dans les larmes : j'aurois pu être heureuse, si j'avois moins compté sur les hommes. Ce n'est point un reproche, monseigneur ; c'est une consolation que je cherche auprès de vous, en vous montrant la source de mes peines. Le roi m'interrompt :

j'avois encore à vous entretenir : je suis bien fâchée de ce contre-temps : j'en essuie de toutes les façons.

LETTRE CCL.

Ce 8 Mars, à huit heures du soir, 1712.

NOus avons la rougeole bien près de nous, monseigneur : et selon toutes les apparences, elle emportera cette nuit M. le Dauphin (1) : M. le duc d'Anjou (2) paroît être un peu moins mal. Dieu conserve celui-ci ! car pour l'autre, il faudroit un miracle. Le roi vous demande votre mémoire (3), pour pouvoir y répondre dans huit jours.

(1) M. le duc de Bretagne, âgé de cinq ans, fils aîné de M. le duc de Bourgogne.

(2) Louis XV, roi de France.

(3) Apparemment le mémoire de conciliation, dressé par M. le curé de Saint-Sulpice, approuvé par M. de Meaux, retouché par M. le Tellier, apostillé par le C. de Noailles, supprimé par arrêt du parlement.

LETTRE CCLI.

A Saint-Cyr, ce 12 mai 1712.

VOus avez très-bien fait de ne pas ajouter fatigue sur fatigue ; car je crois que vous en avez bien eu depuis quelques jours. Je fis lire au roi votre lettre d'excuse, tant sur votre audience que sur l'écrit qui commence à faire du bruit. On n'en avoit oui parler que fort légérement. Je n'entrerai pas avec vous sur ces matieres-là : je ne suis pas capable de les traiter ; mais je ne le suis que trop d'en sentir le chagrin.

LETTRE CCLII.

De M. le Card. de Noailles.

Ce 1 Juin 1712.

J'Apprends que le chagrin du roi augmente tous les jours. J'espérois que S. M. seroit contente, et du moins que l'affaire seroit finie pour elle ; car l'ayant renvoyée au pape, il conviendroit qu'elle

n'en fût plus importunée. Ce renvoi ; dont tant de gens ont été affligés par les suites qu'ils appréhendent, devroit procurer du repos à S. M. J'y trouvois avec grande joie cet avantage ; je respirois, madame, dans cette espérance ; mais les affaires qui me regardent, se reproduisent à mesure qu'on en termine quelques-unes. On fait malheureusement imprimer le mémoire que le roi m'avoit fait l'honneur de me donner, et l'on persuade à S. M. que c'est moi qui suis cause de cette impression. J'ai eu l'honneur de vous dire, madame, que je n'y ai aucune part.... Je le répete encore, et ne crains point d'en prendre Dieu à témoin, qui est le plus vénérable et le plus terrible de tous les serments.

LETTRE CCLIII.

De Madame de Maintenon.

Ce 3 juillet 1712.

VOus êtes, monseigneur, le maître de venir prendre congé du roi. Vous ne vous tromperez jamais, quand vous compterez sur ce que vous appellez mes

bontés. Je ne puis jamais cesser de respecter mon archevêque, d'estimer vos vertus, et si je l'ose dire, d'aimer votre personne; mais il est vrai que tous ces sentiments ne me donnent plus que de l'amertume. Je ne répondrai point à tous les articles de votre lettre, parce que nous les avons traités cent fois inutilement. Il y en a un que vous ne touchez pas, monseigneur, qui est celui des jésuites, que le roi ne regarde pas comme intéressant votre conscience, mais comme une pure vengeance que vous pouviez lui sacrifier, soit que vous ayez voulu en effet vous venger, ou les punir de leur manque de respect pour vous, etc.

LETTRE CCLIV.

De M. le Cardinal de Noailles..

Le 7 octobre 1712.

VOus savez, madame, ce que M. d'Antin a eu ordre du roi de me dire de la part de S. M., et vous ne doutez pas de ma vive douleur, de l'extrêmité où l'on veut me réduire, en me mettant

dans l'affreuse nécessité, ou d'offenser Dieu, ou d'offenser le roi. J'offenserai le roi, si je ne rends pas les pouvoirs à tous les jésuites; et j'offenserai Dieu, si j'emploie à son service des ouvriers relâchés, révoltés, et en qui je ne puis prendre confiance.

Mais sans examiner s'ils sont tels que je les crois, convient-il, madame, que le roi s'en mêle? cela est-il de la compétence de l'autorité royale? et n'est-ce pas (il faut franchir le mot) lui faire mettre la main à l'encensoir, que de l'engager à demander ces pouvoirs?

Feu M. le Dauphin en étoit si persuadé, qu'il m'a dit plusieurs fois qu'il se garderoit bien de m'en parler, et qu'il étoit convaincu que les princes ne doivent point entrer en pareilles affaires : *Ce n'est point à nous à nous mêler de cela :* ce sont ses propres paroles. Vous savez, madame, qu'il ne m'est pas permis de donner de tels pouvoirs pour faire ma cour au roi, ni de les mettre en négociation, et d'en faire un accommodement.... Devroient ils eux-mêmes vouloir arracher ainsi ces pouvoirs des mains des évêques? S'ils avoient l'esprit et les dispositions que l'église demande de tous ses ministres, ils ne voudroient qu'une

mission libre. Quelle différence de leur conduite à celle des saints, qui, loin d'avoir de l'empressement à les rechercher, et d'employer l'autorité des puissances pour les obtenir, ne les ont reçues que par obéissance pour leur supérieur légitime, et ont eu besoin de toute leur vertu pour s'y soumettre ! Quel jugement dois-je faire devant Dieu, et dans ma conscience, de gens qui ont des maximes si opposées aux saints et aux canons de l'église ? Les puis-je regarder comme des ouvriers fideles, et espérer la bénédiction de Dieu sur leur ministere ? etc.

LETTRE CCLV.

De Madame de Maintenon.

Ce 9 Octobre 1712.

MOn cœur ne peut se résoudre à vous flatter, monseigneur, et mon respect ne me permet pas de m'expliquer sincérement... Vous traitez l'affaire des jésuites d'affaire spirituelle, et S. M. la regarde comme un procédé particulier, comme une vengeance contre des gens que vous avez cru qui vous offensoient,

et qui vous ont offensé, en effet ; c'est le ressentiment de cette vengeance que je voudrois que vous sacrifiassiez à ce que vous lui devez, et à l'amitié qu'il a toujours eue pour vous ; car de dire que les jésuites sont incapables de confesser, il n'est pas possible qu'ils soient devenus tels dans un moment ; s'ils sont entrés dans une intrigue contre vous, ce ne sont que quelques particuliers, et vous faites affront à tout le corps, à qui vous faites un nouveau crime de ce qu'il se dit innocent.

LETTRE CCLVI.

De M. le Cardinal de Noailles.

Ce 16 octobre 1712.

POuvois-je croire, madame, que le plus ou le moins de confesseurs jésuites à Paris donnât tant de peine à S. M.? car il ne s'agit que de cela : je vous supplie d'y faire attention. S'ils étoient tous sans pouvoirs, je comprends bien qu'elle en auroit été blessée ; mais je ne pensois pas qu'un peu plus ou un peu moins la pût toucher au point où je vois avec

avec douleur qu'elle l'est. Je conviens que les jésuites ne sont pas devenus incapables par ignorance, ni par mauvaises mœurs, mais par relâchement de morale, par indépendance et par le schisme qu'ils ont voulu introduire dans mon diocese et dans l'épiscopat. Tant que le roi a eu de la bonté pour moi, ils se sont contenus dans leur devoir; mais depuis que j'ai eu le malheur de perdre les bonnes graces du roi, ils n'ont gardé ni retenue ni bienséance : ne pouvant donc plus les retenir par son autorité, il faut bien que je le fasse par la mienne.

LETTRE CCLVII.

Du même.

Ce 7 Novembre 1712.

VOus savez, madame, ce que Mr. le curé de Saint-Sulpice, et beaucoup de gens de bien vous ont dit et écrit des mauvaises nominations qu'on a fait faire à S. M. Il est bien malheureux que le roi, avec des intentions admirables, mette sur sa conscience de si mauvais choix, et donne à l'église de pareils ministres. J'en

suis affligé, non-seulement pour le bien de la religion qui en souffre beaucoup, mais pour le salut du roi, qui me sera toujours très-cher, et pour lequel je donnerois ma vie avec joie.

LETTRE CCLVIII.

De Madame de Maintenon.

Ce 24 Janvier 1713.

OSerois-je vous demander, monseigneur, s'il y a quelque chose sur mon compte dans ce qui s'est passé entre vous et le P. Martineau touchant le P. de la Ferté? Vous savez bien que le roi a accordé son retour; et ce n'est pas vous, monseigneur, qui m'apprendrez à ne pas pardonner sincérement; je ne crois donc pas avoir rien à dire de plus dans cette occasion. Si vous avez d'autres raisons, ce n'est pas à moi à vous les demander.

LETTRE CCLIX.

De Mr. le Cardinal de Noailles.

Paris, ce 16 Août 1713.

JE suis très-mortifié, madame, d'avoir encore à vous rompre la tête de mes affaires ; mais voici une nouvelle occasion qui m'y contraint. La lettre ci-jointe pour le roi, que je prends la liberté de vous adresser, et que je vous supplie de vouloir bien rendre à S. M., vous apprendra de quoi il s'agit.

Je suis sûr, connoissant, comme je fais, la bonté et la droiture de votre cœur, madame, que vous serez indignée qu'après que le roi a renvoyé l'affaire des évêques à Rome, qu'il compte qu'on n'en parlera plus qu'en ce pays-là, et qu'il impose pour cela silence à ces prélats, et à tous les évêques de France, Mr. de Gap s'avise de faire courir un nouvel ouvrage, où je suis traité plus outrageusement, et avec plus de dureté que dans la lettre de messieurs les évêques de Luçon et de la Rochelle au roi : ce qui ne me paroissoit pas possible. Il n'est pas juste que

je sois soumis et fidele au silence que le roi nous a ordonné, et que ces messieurs le violent impunément : je demande donc justice à S. M. ou permission de me la faire moi-même : j'aimerois beaucoup mieux la paix ; mais on ne la veut point : et j'aurois beau la désirer ; tant que l'on gagnera à la troubler, on l'éloignera toujours. Je prie Notre-Seigneur, qui la donnoit à ses disciples, de nous l'accorder : enfin, je ne cesserai jamais de lui demander pour vous, madame, ses plus précieuses faveurs et ses plus abondantes graces, parce que je ne cesserai jamais d'être avec l'attachement le plus respectueux et le plus constant, etc.

LETTRE CCLX. *

De Mad. de Maintenon.

Vendredi au soir 1713.

LE roi m'ordonne de vous demander si le P. Quinquet a été interdit : par qui, et pourquoi ? Ce religieux vient avec toutes sortes de témoignages. Répondez, s'il vous plaît. M. de B. ne trouve pas l'occasion de parler assez déci-

sive pour commencer par-là. Il croit que vous devez donner ces deux lettres tout simplement, en disant qu'on a trop de piété pour maltraiter l'église, et que vous avez cru devoir lui remettre ces lettres entre les mains pour les faire examiner. Voilà notre avis, puisque vous voulez que nous vous en donnions un.

LETTRE CCLXI.

VOus savez, monseigneur, combien le roi souhaite la fin de toutes ces divisions. Il n'est pas possible de vous disculper de les entretenir. Vos défenses sont solides; mais elles viennent dans un temps malheureux. La vérité est pour vous, les circonstances contre vous : vous voyez que je ne vous flatte point. Je veux bien croire que les erreurs ne sont pas aussi grandes que le disent ceux qui en poursuivent la condamnation; mais enfin, ce sont des erreurs, et le tout finira à la gloire du P. le Tellier. Je souhaite avec ardeur que votre conduite soit aussi prudente qu'elle est ferme, et que vos intentions soient aussi sages qu'elles sont droites.

LETTRE CCLXII.

De M. le Card. de Noailles.

A Conflans, ce lundi matin 13 *Novembre* 1713.

JE n'ai point demandé, madame, à avoir l'honneur de vous voir depuis que vous êtes à Marly, ni à faire ma cour au roi, parce que je n'ai pas voulu m'éloigner, pour être à portée de travailler avec messieurs les commissaires de l'assemblée, d'abord qu'ils auroient besoin de moi; mais ils m'ont laissé jusqu'à présent dans un grand repos, et l'incommodité de M. le cardinal de Rohan, qui a eu de la fievre outre sa goutte, me fait croire que de quelques jours je ne leur serai point nécessaire; ainsi je compte, sous le bon plaisir du roi, d'aller coucher demain à Versailles, pour me rendre mercredi matin au lever de S. M.; et, sans vous demander réponse, je m'en tiendrai-là, à moins que vous ne me donniez un ordre contraire. Les affaires de l'assemblée n'en souffriront point; car, quoique je ne sache point préciséfment où elles en sont, je vois bien qu'elles ne sont pas encore

assez mûres pour y rien faire de quelques jours, et je crois qu'il est bon que j'aie l'honneur d'en dire un mot au roi.

LETTRE CCLXIII. *

Du même.

A Paris, ce jeudi à six heures du soir.

PErmettez-moi, s'il vous plaît, madame, de vous adresser cette lettre pour le roi. Je rends compte à S. M. de ce que nous venons de faire dans une seconde séance, et je ne le répete pas ici, parce que vous le verrez sans doute dans ma lettre. Je voudrois bien qu'il n'y eût pas plus de difficulté dans la suite de notre assemblée. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les éloigner, et pour entrer dans les vues de S. M., qui veut que les suffrages soient parfaitement libres. Vos prieres, madame, s'il vous plaît, et celles de vos saintes filles de Saint-Cyr.

LETTRE CCLXIV.

De Me. de Maintenon.

Ce 16 Février, 1714.

QUand je reçus hier votre lettre au roi, je pensois qu'il étoit de mon devoir de vous marquer la peine que je souffre de tout ce qui se passe. Vous me prévenez, en me disant que je ne puis juger des matieres dont il s'agit : je ne pourrois que répondre sur les procédés ; ce qui seroit bien inutile : ainsi il ne me reste, monseigneur, qu'à gémir et prier, c'est ce que je fais par devoir, et par l'inclination qui m'a toujours portée à vous rendre tout le respect que je vous dois par toutes sortes de raisons.

LETTRE CCLXV.

A Saint-Cyr, le 15 mai 1714.

JE suis bien persuadée que, malgré toutes vos peines, vous sentez de la joie, de la paix ; et je vous suis infini-

ment obligée de prendre quelque part à celle que j'en ai en particulier ; mais je m'arrête à l'article de votre lettre, où vous dites que vous espérez venir à bout de celle de l'église, si les conseils qu'on donne au roi n'y mettent point de nouveaux obstacles. Je vous assure avec vérité que ceux qu'il consulte le plus dans cette importante affaire, ne sont ni violents, ni vos ennemis.

Vous avez raison de croire que cette paix donneroit encore plus de tranquillité au roi, que celle qu'il vient de conclure, et qu'elle pourroit contribuer à la conservation d'une santé précieuse pour tous les gens de bien. Que ces motifs vous fassent faire quelques pas ! et donnez cette marque de l'attachement et de la reconnoissance dont vous lui avez fait tant de protestations. Je ne dois être comptée pour rien ; mais rendez la joie à ce cheneveu, qui est pénétré de douleur ; reconnoissez enfin vos véritables amis.

LETTRE CCLXVI.

De M. le Cardinal de Noailles.

Ce 24 Mars 1714.

JE suis si solitaire présentement, madame, et si mal instruit des nouvelles, que je n'ai appris celle de la paix qu'en arrivant de Conflans, deux ou trois jours après qu'elle est arrivée. Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous en témoigner ma véritable joie, et de vous assurer que mes malheurs, ni rien au monde, ne m'empêcheront jamais de m'intéresser vivement, non-seulement au bien public, mais à votre satisfaction particuliere, à la gloire et au repos du roi.

Mais, madame, il ne faudroit pas en demeurer-là : il faudroit travailler tout de bon à procurer à S. M. un parfait repos, et lui ôter tout sujet de peine et d'inquiétude sur les affaires de l'église.

Je ne puis m'exprimer à quel point je suis affligé de voir que dans un temps où l'on ne devroit penser qu'à rendre la vie du roi plus douce et plus tranquille, la plus longue qu'il se pourra,

l'on se mette en risque de l'abréger par les chagrins qu'on lui donne, et souvent même bien gratuitement.

C'est à vous, madame, qui aimez le salut et la vie de S. M., à empêcher qu'on ne risque l'un et l'autre, en abusant de son autorité, et ne ménageant pas assez sa santé.

Je vous proteste que je suis prêt à faire de ma part tout ce qui me sera possible pour la paix de l'église : j'espere même en venir à bout, pourvu que des conseils violents n'y mettent pas de nouveaux obstacles. J'ose vous assurer que je suis un homme de paix, et que personne ne la désire de meilleure foi que moi ; mais je ne puis l'acheter aux dépens de la vérité : tout, hors cela, ma vie même, je la donnerai du meilleur de mon cœur. On ne me trouvera jamais, quand on examinera mon procédé avec justice, même la plus rigoureuse, ni un sujet révolté dans l'état, ni un schismatique dans l'église ; mais il ne faut pas dans un temps de joie vous en dire davantage sur une matiere aussi triste. Soyez persuadée, je vous supplie, qu'on ne peut avoir plus d'envie que j'en ai de vous procurer une parfaite consolation, et vous faire connoître, etc.

LETTRE CCLXVII.

Du même.

Conflans, mardi, Mai 1714.

C'Est pour moi un double sujet d'affliction, d'apprendre, comme je fais dans ce moment, le danger où est Mr. le duc de Berry, et de ne pouvoir faire à son égard mon devoir de premier pasteur. Etre privé de cette consolation, parce qu'il ne m'est ne pas permis de paroître devant le roi, ni d'entrer dans les lieux où il est, quelle mortification pour moi! Qu'il me soit permis au moins de vous en marquer ma douleur, et de vous assurer de la part que je prends au chagrin de S. M. et des vœux ardents que je fais pour que Dieu nous conserve un prince si nécessaire! je ne me contenterai pas de le demander en mon particulier, j'emploierai, pour l'obtenir, de meilleures prieres que les miennes, et je ne cesserai jamais d'être attaché aussi fortement que je le dois être, au roi, et à toute la famille royale. Aucune disgrace ne changera mes sentiments de vénération pour celui qui appesantit sa main sur moi, ni pour celle qui eût pu parer le coup.

RÉPONSE.

Ce 4 Mai.

Le roi m'ordonne de vous remercier de sa part. Je suis accablé de ce dernier coup. Priez pour moi par charité, par pitié.

LETTRE CCLXVIII.

Du même.

Paris, 23 Août 1714.

CE que j'apprends, madame, de l'état du roi, me pénetre. Je veux croire, pour ma consolation, qu'il n'est pas tel qu'on le dit; mais quel qu'il soit, je ne puis me refuser de vous demander ce que je dois faire à l'égard de S. M. Je sens ce que je lui dois comme son pasteur, et comme son sujet très-attaché et très-reconnoissant. Je porterai demain ces sentiments aux pieds de Notre-Seigneur, si vous ne jugez pas que je puisse faire autre chose. Je lui demande avec toute l'ardeur dont je suis capable, la conservation et la sanctification du roi, et pour vous, madame, toutes les graces dont vous avez besoin, etc.

LETTRE CCLXIX.

Du même.

Paris, ce 4 Septembre 1715.

J'Ai cru, madame, devoir laisser passer les premiers jours de votre douleur, avant que de vous rendre ce triste devoir, parce que je ne suis pas en pouvoir de contribuer à votre consolation. Plût à Dieu que je le pusse faire! avec quel empressement ne m'y porterois-je pas? j'y serois certainement plus propre qu'un autre, s'il ne falloit pour cela que le désir, et être très-sensible à votre état. La perte est publique : je la sens en mon particulier très-vivement; car assurément ma disgrace n'a rien diminué de mon attachement et de ma reconnoissance pour le roi : ainsi je suis véritablement affligé de sa mort, et de n'avoir pu lui rendre mes devoirs; mais cela ne m'empêche pas, madame, de sentir la vôtre, et d'y prendre une très-grande part. Je prie du meilleur de mon cœur le Dieu de toute consolation de vous donner toutes celles que vous pouvez désirer, de sanctifier

votre solitude, d'y répandre sur vous à pleines mains ses graces, et de me faire trouver les moyens de vous prouver le respect très-sincere et l'attachement inviolable, etc.

LETTRE CCLXX.

De Me. de Maintenon à M. le Maréchal de Noailles (1).

1695.

ON m'avoit appris l'emportement de Madame sur les évêques dévots, et effectivement, c'est un grand abus de mettre dans de pareilles places des gens qui croient un peu plus qu'en Dieu! mais, mon cher duc, nous sommes tombés dans cet inconvénient, et il faut prendre patience. Comptez donc que notre cher pasteur sera blâmé, quoi qu'il fasse: s'il attaque les spectacles, tous ceux qui les aiment se déchaîneront: s'il ne les attaque

(1) Cette lette et les trois suivantes sont adressées au premier maréchal de Noailles, frere du cardinal, pere du maréchal d'aujourd'hui, né en 1650, et mort en 1708.

pas, tous les dévots en seront scandalisés; et quoi qu'il puisse faire, il ne parviendra pas à contenter tout le monde : il contentera Dieu, et sa conscience lui rendra témoignage : il fera mille biens par son exemple : son ombre seule fera disparoître mille maux : tout ce qui est à Dieu se joindra à lui, et ce petit nombre fera sa couronne et sa joie.

M. Brisacier m'avoit conté ce qu'on avoit dit sur le chapitre de Notre-Dame : tout cela n'est rien ; il n'y a qu'à bien faire, et laisser dire. Je crois que notre archevêque tiendra ferme sur les regles de l'église.

Le P. Alléaume (1) a été chassé, avant que M. l'évêque de C. fût nommé. Je ne doute pas que tout le quiétisme ne tombe sur M. de Paris : il s'est déclaré contre, avant d'être en place, et il ne le favorisera pas, étant dans celle qui doit donner l'exemple aux autres. Je sais qu'on a dit qu'il ne se mêlera que de son diocese : ce seroit bien assez ; mais vous verrez croître tous les jours la confiance du roi pour lui.

Je ne doute pas que l'archevêque ne soit rétabli et entretenu modestement, et

(1) Jésuite accusé de quiétisme.

que Conflans ne se trouve un peu négligé : tout est à sa place. Je sors aussi d'une violente migraine ; mais quand quelque chose me fâche, je rappelle dans ma mémoire que M. l'évêque de Châlons est archevêque de Paris. Je tire un bon augure de ce que vous ne me dites rien de la duchesse de Guiche. Adieu, mon cher duc.

LETTRE CCLXXI.

Ce 5 Octobre.

MR. le cardinal de Janson, monsieur, ne s'explique pas si modestement que vous sur les graces que le pape vient d'accorder à M. l'archevêque de Paris ; et il les accompagne de tant de louanges, que nous ne pouvons douter que ce choix ne soit aussi approuvé à Rome qu'il l'a été ici. J'ai remercié le roi de votre part ; mais il sait que vos recommandations n'étoient pas encore arrivées, et que le pape n'a pas hésité, dès qu'il a ouï nommer M. l'évêque de Châlons. Finissez donc, mon cher duc, avec Me. de Thianges, afin que cette affaire soit entiérement consommée : faites-y

entrer quelqu'un qui soit un témoin de la conduite que tiendra notre saint archevêque. Je suis assurée qu'il ira au-delà de la justice en faveur de la paix ; mais nous n'en serons pas crus : ainsi je voudrois un tiers entre cette famille et la vôtre. Comme vous ne mourrez pas plutôt pour avoir fait votre testament, j'approuve et j'estime, autant que je le dois, le soin que vous prenez de partager, messieurs vos enfants, et de prévenir, autant qu'il est possible, les démêlés qu'ils pourroient avoir. Mais avez-vous songé à ceux qui viendront ? car je ne pense pas que Me. la maréchale voulût en demeurer-là. Elle a beau dire : il faut l'appeller Me. la maréchale ; et Me. la duchesse sera à l'archevêché. Croyez que vous n'avez personne au monde qui vous honore plus sincérement que moi.

LETTRE CCLXXII.

MR. le cardinal de Noailles et moi nous nous brouillons tous les jous de plus en plus. Il me veut rendre garant des dégoûts que d'autres gens lui attirent. Il fait des injustices à un de mes amis (1),

(1) A M. l'évêque de Chartres, contre lequel le C. de Noailles avoit deux sujets d'a-

qui me révolteroient s'il les faisoit à mon laquais. Ma destinée est de mourir par les évêques : vous savez ce que M. de Cambray m'a fait souffrir : c'est bien pis d'être mal avec son archevêque : il sera défait dans peu de temps de l'évêque qui a le malheur de lui déplaire. J'ai toujours le cœur serré : Dieu le veut, ou le permet : c'est à nous à nous y soumettre.

CHAPITRE CCLXXIII.

Ce 22 Octobre.

IL n'y a pas de milieu dans mon état : il faut en être enivrée, ou accablée : vous savez ce qui en est. Je ne m'accoutume point à être nécessitée à chercher un asyle hors de moi : je m'ennuie ici à la mort, parce que je n'y ai ni repos ni occupation, et que le trictrac ni le piquet ne peut remplacer ce que je trouve à Saint-Cyr. Si j'avois plus de vertu, je me plaindrois moins. Demandez-la pour moi à celui qui peut la donner. Je n'en-

version : la confiance entiere de Me. de Maintenon en cet évêque, et le zele de cet évêque contre le jansénisme.

tends plus parler de notre abbesse, sans que je puisse en comprendre la raison.

Je n'ai su le mal de M. le cardinal qu'en apprenant sa guérison.

Par où pourriez-vous me déplaire, mon cher duc, dans l'affaire que vous allez traiter avec Me. de Montespan ? Je l'approuve, je le désire, je n'ai point à m'en mêler. Vous voyez que l'on ne songe point à me voir : c'étoit le seul embarras que je pouvois craindre ; car il n'est ni facile, ni nécessaire de nous rapprocher ; et je crois même qu'il est convenable pour l'une et pour l'autre, de demeurer comme nous sommes. Je ne vois donc rien qui doive vous faire de la peine. Il ne vous seroit pas aisé de me fâcher ; car je suis très-persuadée de votre amitié. Je n'en aurois pas été tout-à-fait indigne autrefois : mais je ne suis plus qu'une triste vieille, à charge aux autres et à elle-même.

LETTRE CCLXXIV.

De M. le Maréchal de Noailles, à Me. de Maintenon.

MR. Manseau va vous offrir, madame, un présent (1) qui ne vous déplaira point, puisque vos dames de Saint-Louis le partageront avec vous : elles ne peuvent avoir rien de plus cher que l'image de celle qui les a formées ; et ce don leur sera d'autant plus précieux, qu'elles le recevront de votre main. La simplicité y est toute entiere, et par égard pour leurs réglements, et par respect pour votre personne, qui, pour plaire et pour étonner, n'a pas besoin des richesses de l'art. J'aurois voulu graver au bas de ce portrait tout ce que ces dames connoissent de vos vertus, et tout ce que j'en vois ; mais il a fallu vous obéir, et céder à votre modestie qui m'impose silence. J'aime encore mieux, madame, vous plaire, que vous louer.

(1) Le portrait de Me. de Maintenon en taille douce.

LETTRE CCLXXV.

De Me. la maréchale de Noailles (1) *à Me. de Maintenon.*

ME. la maréchale de Boufflers est vivement touchée de vos bontés, madame ; je me suis chargée de vous en assurer. Elle a grand besoin de consolation : sa douleur ne se peut exprimer, et son état, qu'elle ne connoît pas encore dans toutes ses circonstances, fait compassion. Quelque soumission qu'elle ait à la volonté de Dieu, sa perte est si complette, qu'elle la sentira long-temps. Mais ne la sentirons-nous pas aussi, nous qui aimions tant M. de Boufflers, et qui avions tant de raisons de l'aimer ? J'en suis véritablement affligée : un pareil ami est bien digne de mes regrets : mon fils perd beaucoup : le roi perd un excellent sujet : et vous, madame, vous perdez un homme que vous honoriez de votre confiance. Paris le pleure comme nous : et

(1) Marie-Françoise de Bournonville, fille unique du duc de Bournonville, et de Lucrece-Françoise de la Vieuxville, mariée le 13 août 1671, morte le.....

jamais un particulier ne fut plus regreté. Vous connoissez, madame, mon respect infini et mon tendre attachement.

P. S. M. d'Armenonville, qui traite depuis six mois avec mon fils la vente des biens qu'il a près de Maintenon pour des rentes de ma belle-fille sur la ville, dont il seroit bon qu'elle fût défaite, me prie hier de vous écrire pour vous supplier très-humblement d'engager le roi à lui accorder.... Je vous avoue, madame, que je n'ai osé le refuser ; de peur qu'un refus ne rompit notre marché, auquel je crois que l'espérance de votre protection a beaucoup de part. M. d'Armenonville désire sur tout ceci un grand secret : hélas ! madame, c'est ce que vous accorderez le plus aisément.

LETTRE CCLXXVI.

On joint ici les pieces suivantes pour éclaircir les motifs de la disgrace du Cardinal de Noailles.

De M. l'Abbé Bochart à M. l'Evêque de Clermont son oncle.

J'ai eu de longues conférences avec le R. P. touchant l'affaire des deux évêques et de son éminence. Voici, mon très-honoré seigneur et oncle, où les choses en sont. M. le Dauphin, messieurs l'archevêque de Bordeaux, l'évêque de Meaux, messieurs de Beauvilliers, Voisin et Desmarets travaillent par l'ordre du roi à examiner le fond de l'affaire ; et quand ils auront trouvé les biais nécessaires pour finir la contestation, ils en feront le rapport à S. M. Pour les procédés personnels, on est dans la résolution de donner quelque satisfaction à son éminence ; mais sur le fond, les deux évêques gagneront leur procès. Le livre du P. Quesnel sera proscrit, et l'on fera justice aux évêques que le mandement de son éminence attaque. J'ai vu entre les mains du P. Tellier plus de

de trente lettres des meilleures têtes du clergé, qui demandent justice au roi du procédé de son éminence. Le P. Tellier m'a dit qu'avant huit jours il en auroit encore autant. Le secret est promis à tous ceux qui en écriront ; et jamais son éminence ni le public n'en auront aucune connoissance. J'ai l'honneur de vous envoyer la lettre au roi, que le P. Tellier vous prie de signer. Il en a gardé une copie pour l'envoyer sans signature à plusieurs prélats qui lui demandent un modele. Il faut, s'il vous plaît, que vous y mettiez une enveloppe et un cachet volant. J'ai ordre du P. Tellier de la lui envoyer à Fontainebleau en cet état. Il part aujourd'hui pour s'y rendre, et le roi va coucher à Petit-Bourg, chez M. le duc d'Antin. Je vous envoie la relation de ce qui s'est passé en Flandres : c'est M. l'abbé de Saint-Pierre qui nous l'apporta hier de Versailles. J'assistai hier au service de la Sainte-Chapelle de Paris pour Monseigneur. La cérémonie fut magnifique, et le P. Massillon fit un beau discours : vous le verrez imprimé. La piece de M. l'évêque d'Angers paroît imprimée : elle est sifflée de tout le monde. Le P. Tellier n'a point vu le préambule du mandement que vous devez signer avec

M. de Saint-Flours. Il trouve votre précaution sage, de souhaiter qu'il soit vu ici avant que de paroître. Vous pouvez me l'adresser, si vous le souhaitez : je le donnerai à de bons reviseurs, qui l'éplucheront exactement. J'ai l'honneur d'être, etc.

L'abbé BOCHART.

A Vincennes, ce 16 Juillet 1711.

P. S. Dans l'impatience où le P. Tellier est de votre lettre au roi, vous ne pouvez l'envoyer trop-tôt.

MODELE

De la lettre des Évêques au Roi, contre le Cardinal de Noailles.

SIRE,

JE ne prendrois pas la liberté de faire mes très-humbles remontrances à V. M. sur le procédé de M. le cardinal de Noailles à l'égard des évêques de Luçon et de la Rochelle, si le devoir épiscopal et ma concience pouvoient me permettre de demeurer dans le silence. Il ne me convient point d'entrer dans le détail de

tout ce qui s'est passé entre son éminence et les deux évêques. Ils ont eu l'honneur d'écrire à V. M., dont nous admirons le zele pour la religion et pour la bonne doctrine. Nous ne nous plaignons, SIRE, que de l'entreprise de M. le cardinal contre l'autorité épiscopale, et contre les regles inviolables de la discipline ecclésiastique. La pourpre romaine dont il est honoré, ne lui donne ni autorité, ni jurisdiction sur les évêques ses confreres : il ne lui est point permis de condamner leurs opinions, ni de flétrir leurs mandements par des censures publiques. Les assemblées provinciales, les conciles généraux peuvent réformer les jugements des siéges particuliers : chaque évêque dans son diocese n'a aucune puissance légitime pour le faire. Tel est l'ordre prescrit par les canons : tels sont les priviléges de l'église de France, dont vous êtes, SIRE, le glorieux protecteur. M. le cardinal l'avoit jugé ainsi, lorsque l'on vit paroître le mandement de l'évêque de Saint-Pons sur le *Cas de Conscience*.

Le mandement des évêques de Luçon et de la Rochelle contre un livre condamné par un bref apostolique, et censuré par un grand nombre d'évêques de votre royaume, méritoit du moins les mêmes

égards ; cependant, SIRE, les fideles sont scandalisés ; les novateurs, dont tout l'espoir et toute la ressource sont dans le trouble et la divison, profitent de la mésintelligence qui se trouve dans le corps même des pasteurs : le zele devient plus timide par la crainte des contradictions : les peuples perdent la confiance et la soumission qu'ils doivent à ceux qui sont établis de Dieu pour les conduire, et la liberté du saint ministere est affoiblie.

J'ai cru, SIRE, que le caractere dont il vous a plu de m'honorer, l'amour de la vérité et de la paix, l'expérience que j'ai acquise dans le long gouvernement d'un grand diocese, l'attention que j'ai toujours apportée à établir la saine doctrine, et à préserver le troupeau qui m'a été confié, de la contagion des nouvelles erreurs ; j'ai cru, SIRE, que toutes ces raisons pouvoient autoriser la liberté que je prends aujourd'hui d'implorer la protection de V. M., et d'avoir recours à la sagesse de ses conseils, dans une occasion où la religion, la charité chrétienne, l'unité de l'épiscopat, la hiérachie apostolique et l'édification publique sont également intéressées. J'ai l'honneur d'être, etc.

LETTRE CCLXXVIII.

De l'Abbé Bochart, etc.

MOn très-révérend pere, je reçois avec une extrême surprise, un paquet de M. le comte de Pontchartrain, de Fontainebleau, dans lequel je trouve une lettre que j'écrivois à M. l'évêque de Clermont, mon oncle, avec un projet que je lui envoyois d'une lettre au roi; le tout imprimé sous un titre qui assure que les originaux sont entre les mains de M. le cardinal de Noailles.

Les précautions que j'avois prises pour que mon paquet fût sûrement mis à la poste, ne me permettent pas de douter qu'on n'ait violé la foi publique. Je vais approfondir ce point, pour en informer M. de Clermont, à qui ces lettes sont adressées; mais quant à l'induction que j'apprends qu'on en tire contre vous, M. T. R. P., ma conscience et mon honneur m'obligent à vous déclarer que je suis prêt à rendre le témoignage suivant.

1. Ce qui m'a donné lieu à former le dessein d'une lettre de mon oncle au roi, est ce qu'il m'écrivit sitôt qu'il eut vu

l'ordonnance de M. le cardinal. Cette ordonnance l'avoit extrêmement surpris, et il me chargeoit de l'instruire des mesures que prenoient les évêques sur cette affaire, afin de s'y conformer.

2. Sur cette lettre de M. de Clermont, j'allai trouver le P...., son ami particulier et le mien, et ce fut moi, qui, de mon chef, lui proposai le dessein d'une lettre au roi, dont je me chargeai de dresser le projet.

3. Ce projet dressé, je l'envoyai au P..., le priant de l'examiner; ce qu'il fit.

4. Avant que l'envoyer à Clermont, il nous parut au P.... et à moi, qu'il seroit bon de savoir votre sentiment.

5. Je vous demandai une audience particuliere, dans laquelle vous ayant exposé tout ce que mon oncle m'avoit écrit, je vous priai de me dire, s'il pouvoit écrire avec sûreté la lettre dont je vous présentai le projet, et s'il n'avoit pas lieu d'appréhender qu'elle fût renvoyée à M. le cardinal.

6. Ce fut en cette occasion que vous me dîtes deux choses : l'une, qu'un grand nombre de prélats avoient déja écrit; l'autre, que leurs lettres n'avoient été et ne seroient vues de personne. Alors vous me tirâtes une grosse liasse de papiers

enfermés dans un bureau, mais qui ne fut point déliée, m'assurant qu'elle contenoit les lettres des évêques qui avoient écrit sur ce sujet.

7. Sur cette assurance, je crus ne rien risquer de faire partir le paquet pour Clermont.

Voilà la vérité dans la derniere exactitude, que j'atteste devant Dieu et devant les hommes, croyant être obligé en conscience d'en faire la déclaration : ainsi il est faux :

1. Que ce soit vous qui ayez fait le projet de la lettre, ni qu'aucun jésuite s'en soit mêlé, si ce n'est le P..., pour l'examiner.

2. Il est faux que ce soit vous, ni aucun jésuite, qui m'ayez porté à prier mon oncle de la signer et à l'écrire.

3. Je l'avoue et la soutiens toute entiérement de moi. Pourquoi en rougirois-je ? c'est pour la défense de la vérité et de la saine doctrine. Je proteste que j'en ferois encore autant, si l'occasion se présentoit de recommencer.

4. Pour ce qu'il peut y avoir au-delà dans ma lettre à mon oncle, j'ai cru que vous ne me désavoueriez pas, quand je lui témoignerois beaucoup d'empressement de votre part, pour l'exciter à user

de diligence, dans la crainte où j'étois que sa lettre ne vînt trop tard.

Au reste, si dans ma lettre à mon oncle, il y a quelque terme qui ne soit pas mesuré, je ne pouvois pas prévoir qu'une lettre secrete, et écrite avec confiance, et sans une scrupuleuse attention, dût jamais être interceptée à la poste, rendue publique, et même imprimée. J'ai l'honneur d'être avec respect. etc.

L'Abbé BOCHART DE SARON.

Fin du Tome quatrieme.

VA1
153844

142 E 22